



Réserve Naturelle FORÊT DE NEUHOF/ILLKIRCH



Plan de gestion
2018-2022

Tome 1 – annexes



Strasbourg.eu
eurométropole

VILLE DE STRASBOURG

Service Espaces verts et de nature
1 Parc de l'Etoile
67 076 Strasbourg Cedex

Téléphone :
03 68 98 50 00
Télécopie :
03 88 43 67 48

Mail :
EspacesVertsEtDeNature-EspacesNaturels@strasbourg.eu

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Décret ministériel n°2012-1039
- Annexe 2 : Limites officielles de la Réserve Naturelle
- Annexe 3 : Convention fixant les modalités de gestion de la Réserve Naturelle
- Annexe 4 : Arrêté préfectoral de désignation des membres du comité consultatif
- Annexe 5 : Arrêté préfectoral de désignation des membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- Annexe 6 : Coupes du lit du Rhin au cours des différents aménagements
- Annexe 7 : Cartes d'évolution du cours du Rhin entre 1827 et 1993
- Annexe 8 : Battement de la nappe phréatique
- Annexe 9 : Ouvrages du réseau hydrographique (Sogreah, 2008)
- Annexe 10 : Qualité de l'eau du Rhin Tortu et du Schwarzwasser
- Annexe 11 : La restauration de l'Altenheimerkopf
- Annexe 12 : La restauration du Brunnenwasser
- Annexe 13 : Test de restauration des flux sédimentaires du Schwarzwasser
- Annexe 14 : Programmes de restauration de cours d'eau
- Annexe 15 : Les habitats naturels
- Annexe 16 : Carte des habitats naturels selon la codification Natura 2000
- Annexe 17 : Carte des stations forestières
- Annexe 18 : Carte des habitats forestiers et états de conservation
- Annexe 19 : Carte de compositions des différentes strates du peuplement forestier
- Annexe 20 : Carte des dégâts de la tempête de 1999
- Annexe 21 : Extraits de l'aménagement forestier 2013-2020 de la forêt communale d'Illkirch-Graffenstaden (source : ONF)
- Annexe 22 : Cartographie des habitats issue du DOCOB
- Annexe 23 : Habitats à valeur patrimoniale : caractéristiques, enjeux, menaces
- Annexe 24 : La flore de la réserve naturelle
- Annexe 25 : Méthode d'évaluation de la valeur patrimoniale des espèces

Annexe 26 : Les oiseaux de la réserve naturelle

Annexe 27 : Les mammifères de la réserve naturelle (hors chiroptères)

Annexe 28 : Les chiroptères de la réserve naturelle

Annexe 29 : Les amphibiens de la réserve naturelle

Annexe 30 : Sites à amphibiens et description de leur intérêt batrachologique

Annexe 31 : Extrait des travaux de J.S. CARTERON (1989) sur les amphibiens

Annexe 32 : Les reptiles de la réserve naturelle

Annexe 33 : Les poissons et écrevisses de la réserve naturelle

Annexe 34 : Les mollusques de la réserve naturelle

Annexe 35 : Les lépidoptères de la réserve naturelle

Annexe 36 : Les odonates de la réserve naturelle

Annexe 37 : Les orthoptères de la réserve naturelle

Annexe 38 : Cahier des références bibliographiques (Thématiques : Eau / Flore et habitat / Faune)

Annexe 1

Décret ministériel n°2012-1039

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Décret n° 2012-1039 du 10 septembre 2012 portant création de la réserve naturelle nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin)

NOR : DEVL1109630D

Publics concernés : particuliers, collectivités, associations et professionnels.

Objet : création d'une réserve naturelle nationale en Alsace.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : la réserve naturelle nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch-Graffenstaden, dans le Bas-Rhin, englobe la quasi-totalité du massif forestier du bois d'Illkirch-Graffenstaden et de la forêt du Neuhof. La pratique de la chasse y est interdite. Le préfet peut prendre des mesures afin de limiter les populations d'animaux surabondants. Il peut également réglementer l'exercice de la pêche. Les activités sylvicoles sont interdites, sauf les opérations réalisées à des fins sanitaires, de sécurité ou scientifiques, ainsi que les opérations définies dans le plan de gestion approuvé. Certaines activités agricoles sont interdites, notamment sur les prairies. Les activités sportives sont soumises à autorisation préfectorale.

Références : le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre III du livre III et les articles L. 362-1, L. 362-2, L. 414-1 à L. 414-7, L. 581-4 et R. 414-1 à R. 414-23 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 2313-1 ;

Vu l'ordonnance du 5 mai 1906 portant règlement de l'alimentation et de l'entretien du Rhin Tortu, ainsi que de ses affluents et dépendances ;

Vu le décret du 13 septembre 1991 accordant la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « concession d'Eschau » à Elf Aquitaine, ensemble le décret du 27 novembre 1996 autorisant la mutation de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dite « concession d'Eschau » (Bas-Rhin) au profit de la société Géopétrol ;

Vu le décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles et portant notamment modification du code de l'environnement, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du préfet du Bas-Rhin en date du 3 mai 2004 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de classement en réserve naturelle du massif forestier d'Illkirch-Graffenstaden et de Strasbourg-Neuhof ;

Vu le dossier de l'enquête publique, notamment le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 15 décembre 2004 ;

Vu les avis des conseils municipaux d'Illkirch-Graffenstaden et de Strasbourg en date, respectivement, des 30 juin 2004 et 5 juillet 2004 ;

Vu l'avis de la communauté urbaine de Strasbourg en date du 9 juillet 2004 ;

Vu l'avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages du département du Bas-Rhin siégeant en formation de protection de la nature en date du 17 février 2006 ;

Vu l'avis et le rapport du préfet du Bas-Rhin en date du 5 octobre 2006 ;

Vu les avis du Conseil national pour la protection de la nature en date du 17 décembre 2002, du 13 mars 2007 et du 15 avril 2011 ;

Vu les avis et accords des ministres intéressés ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

TITRE I^{er}

DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1^{er}. – Sont classées en réserve naturelle nationale sous la dénomination de « réserve naturelle nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch-Graffenstaden » (Bas-Rhin) les parcelles cadastrales suivantes identifiées par les références des documents cadastraux disponibles en février 2012, en totalité ou pour partie (pp) :

Commune de Strasbourg

Section EY : parcelles 29pp à 47pp, 70pp ;
Section HX : parcelles 66pp, 156pp, 177pp, 185pp, 212pp, 215 ;
Section IT : parcelles 27pp, 30pp, 55pp, 102pp, 103, 104, 105pp, 106pp, 107, 108, 109pp, 110pp, 111, 114pp, 117pp, 118pp, 176pp, 199, 200, 201pp, 202pp, 207pp, 209pp ;
Section IX : parcelles 33, 37pp, 39 ;
Section IY : parcelles 133, 135, 139pp, 147pp, 152pp, 153pp ;
Section IZ : parcelles 10, 12, 13 à 16, 19, 24, 26, 29, 32, 34, 48, 62pp, 69, 149 à 151, 152pp, 153pp, 154 à 158 ;
Section KC : parcelles 134pp, 138pp, 277pp ;
Section KH : parcelles 85, 86pp, 91pp ;
Section KI : parcelle 121 ;
Section KL : parcelles 2, 7 à 9, 20, 24pp, 31pp, 33, 39, 47 à 50, 56pp, 57pp, 63, 64 pp, 69pp à 71pp, 76, 92, 97, 100 à 107, 109, 110, 112 à 119, 121 à 124, 126 à 128, 131 à 134, 135pp, 146, 150 à 160, 161pp, 162, 163pp à 165pp, 168, 169, 174 ;
Section KM : parcelles 4, 22 à 24, 26 à 30, 31pp, 32, 33, 40, 47, 49, 52pp, 54pp, 58, 62pp, 63, 64, 70, 74 à 76, 81, 83, 90pp, 91pp, 93pp, 95, 96pp, 97, 99pp, 101, 102pp, 103, 104pp, 105 à 123, 126, 128 à 135 ;
Section KO : parcelles 22pp, 23, 25pp ;
Section KP : parcelles 1, 2, 3pp à 15pp, 16 à 18, 28, 30pp, 31pp ;
Section KR : parcelles 21pp, 43pp, 49pp, 105pp, 119pp, 122pp, 123pp, 141pp, 206, 209pp, 229pp, 260pp, 265pp, 266pp, 328pp, 329pp, 330 ;
Section KS : parcelles 112, 120 ;
Section KT : parcelles 199pp, 276 ;
Section KV : parcelles 8pp à 13pp, 67pp, 70pp, 72pp à 76pp, 79pp, 80pp, 123pp, 162pp, 164pp, 165pp, 167pp ;
Section OH : parcelle 50pp.

Commune d'Illkirch-Graffenstaden

Section 34 : parcelles 289pp, 290pp ;
Section 35 : parcelle 409pp ;
Section 36 : parcelles 1pp à 3pp, 5pp, 7 à 9, 36pp à 38pp, 54 à 56, 133, 134pp, 151pp ;
Section 37 : parcelle 472pp ;
Section 42 : parcelle 187pp ;
Section 43 : parcelles 169pp, 170, 185pp, 190pp ;
Section 44 : parcelles 1pp, 3, 6, 10pp, 11pp, 14pp à 16pp, 17, 18, 20pp, 21pp, 29, 30pp, 33, 34pp, 35pp, 38, 39 ;
Section 45 : parcelles 2 à 4, 6, 8 à 10, 12 à 17, 31 à 44, 45pp, 47, 50pp, 52, 53, 55, 59 à 61, 66, 69, 70pp, 71, 72pp, 75, 92pp, 93pp ;
Section 46 : parcelles 16pp, 48pp, 49pp, 52pp, 53, 54pp, 55, 56pp, 57 ;
Section 47 : parcelles 26pp, 35pp à 37pp ;
Section 48 : parcelles 7 à 9, 10pp, 11 à 16, 18 à 26, 28, 30 à 55, 58 à 61, 63 à 74, 76 à 92, 97, 100, 101pp, 102 à 104, 107 à 109, 111, 115, 116, 118 à 121, 123, 125 à 136, 138, 139, 141 à 148 ;
Section 49 : parcelles 9, 10, 12 à 14, 23, 28 à 31, 34, 36 à 38, 40, 41, 46, 47pp ;
Section 51 : parcelles 17 à 20, 22, 28pp, 40pp, 45, 46, 48, 51pp ;
Section 53 : parcelles 13, 63pp.

Sont également classés en réserve naturelle nationale les cours d'eau, fossés et les voies et chemins non cadastrés inclus dans le périmètre de la réserve tel que figurant sur les plans cadastraux annexés au présent décret.

La superficie totale de la réserve est de 945 hectares environ.

Les parcelles ou parties de parcelles et emprises constituant le périmètre de la réserve sont reportées sur la carte au 1/25 000 et sur les plans cadastraux annexés au présent décret. Ces pièces peuvent être consultées à la préfecture du Bas-Rhin (1).

Art. 2. – Le préfet organise la gestion de la réserve naturelle, conformément aux articles R. 332-15 à R. 332-22 du code de l'environnement.

Art. 3. – Les règles édictées par le présent décret sont applicables sur l'ensemble des espaces classés dans le périmètre de la réserve en vertu de l'article 1^{er}, à moins qu'il en soit disposé autrement.

Art. 4. – Sur les terrains compris dans la réserve et mis à la disposition du ministère de la défense conformément aux dispositions de l'article R. 2313-1 du code général de la propriété des personnes publiques, l'autorité militaire prend en compte les objectifs généraux de protection de la réserve, sans toutefois que la création de celle-ci ne fasse obstacle à la poursuite d'activités militaires existantes ou à la mise en œuvre d'activités militaires nouvelles que l'autorité militaire considérerait comme prioritaires. L'autorité militaire peut déléguer la gestion des espaces qui lui sont affectés à l'organisme désigné comme gestionnaire de la réserve.

Sur les autres terrains compris dans la réserve, l'autorité militaire ne conduit que des actions compatibles avec les objectifs de la réserve.

Un protocole est établi entre le préfet et l'autorité militaire, pour fixer les conditions de gestion des terrains sur lesquels s'exercent des activités militaires.

Art. 5. – Jusqu'à l'approbation du plan de gestion de la réserve par le préfet, celui-ci peut prendre toute mesure qui s'avérerait nécessaire à la protection des intérêts que le classement a pour objet d'assurer, après avis du comité consultatif.

TITRE II

RÈGLES RELATIVES À LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Art. 6. – I. – Il est interdit :

1^o D'introduire à l'intérieur de la réserve naturelle des animaux d'espèces non domestiques, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet après avis du conseil scientifique ;

2^o D'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux d'espèces domestiques à l'exception :

– des animaux destinés à être détenus ou élevés dans les habitations et espaces clos attenants situés à l'intérieur du périmètre de la réserve ;

– des équins dans le cadre de la pratique de l'équitation telle qu'autorisée par les dispositions de l'article 17 ;

– des bovins, ovins, caprins ou équins à des fins de pâturage dans le cadre des activités agricoles autorisées par l'article 15 ;

– des chiens tenus en laisse sur les itinéraires ouverts à la circulation des personnes par le présent décret ;

– des chiens participant à des missions de police, de recherche ou de sauvetage ou utilisés en application des dispositions des articles 4 et 8 ;

– des abeilles nécessaires au maintien des ruchers existants dans la réserve à la date de publication du présent décret ;

3^o De nourrir les animaux d'espèces non domestiques sauf autorisation délivrée ou, en vertu de l'article 8, mesure prise par le préfet ;

4^o De porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux d'espèces non domestiques, quel que soit leur stade de développement, ainsi qu'à leurs sites de reproduction ou de les emporter en dehors de la réserve ;

5^o De troubler ou de déranger les animaux d'espèces non domestiques par quelque moyen que ce soit.

II. – Les interdictions édictées par le 4^o et le 5^o du I ne sont pas applicables :

1^o Aux activités et travaux autorisés par le présent décret, dans la stricte mesure nécessaire à leur exercice ou leur exécution ;

2^o Aux mesures prévues à l'article 8 ;

3^o Aux opérations autorisées par le préfet à des fins scientifiques, sanitaires ou de sécurité.

Art. 7. – I. – Il est interdit :

1^o D'introduire dans la réserve des végétaux quel que soit leur stade de développement, sauf autorisation du préfet après avis du conseil scientifique ;

2^o De porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés ou de les emporter en dehors de la réserve, sauf autorisation du préfet à des fins scientifiques, sanitaires ou de sécurité.

II. – Les interdictions édictées par le I ne sont pas applicables :

1^o Aux activités et aux travaux autorisés par le présent décret, dans la stricte mesure nécessaire à leur exercice ou leur exécution ;

2° Aux mesures prévues à l'article 8 ;

3° Aux opérations effectuées à des fins de gestion du site, prévues par le plan de gestion et réalisées conformément à celui-ci ;

4° Aux pratiques horticoles aux abords immédiats des constructions privées et conformes aux prescriptions du plan de gestion.

III. – Ne sont soumises à l'interdiction édictée par le 2° du I ni la cueillette du muguet, ni celle, à des fins de consommation familiale, des fruits sauvages et des champignons, effectuées selon les usages en vigueur. Celles-ci peuvent toutefois être réglementées par le préfet.

Art. 8. – Le préfet peut prendre, après avis du conseil scientifique, toutes mesures compatibles avec le plan de gestion en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales, de limiter ou de réguler les animaux ou les végétaux surabondants ou susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques et des dégâts préjudiciables dans la réserve.

Art. 9. – Il est interdit :

1° D'abandonner, de déposer, de jeter, de déverser ou de rejeter tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du sous-sol, du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore, sous réserve des dispositions des articles 8 et 15 ;

2° D'abandonner, de déposer, de jeter, de déverser ou de rejeter des ordures, déchets, détritiques ou matériaux de quelque nature que ce soit en dehors des lieux prévus à cet effet ;

3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore sous réserve des activités autorisées en application du présent décret et dans la stricte mesure nécessaire à leur exercice ;

4° De porter atteinte au milieu naturel en utilisant le feu ou en faisant des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public, aux délimitations foncières, à l'exercice d'activités scientifiques ou à celui des activités prévues aux articles 4 et 12 à 14.

Art. 10. – I. – Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, de carrière ou de gravière est interdite, à l'exception des activités de recherche ou d'exploitation minière dans le périmètre de la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « concession d'Eschau », qui sont soumises à autorisation du préfet.

II. – Les affouillements et exhaussements du sol sont interdits sauf ceux réalisés dans le cadre des dispositions des articles 12 à 15 et ceux nécessaires à la surveillance et à la mise en sécurité de l'ancien puits de pétrole après autorisation délivrée par le préfet.

Art. 11. – Les prélèvements d'échantillons de roche sont interdits sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet.

TITRE III

RÈGLES RELATIVES AUX TRAVAUX

Art. 12. – I. – Les travaux publics ou privés modifiant l'état ou l'aspect de la réserve sont interdits.

II. – Les travaux publics ou privés modifiant l'état ou l'aspect de la réserve peuvent toutefois être réalisés lorsqu'ils ont été autorisés conformément à l'article L. 332-9 du code de l'environnement et dans les conditions prévues aux articles R. 332-23 à R. 332-25 de ce même code.

III. – Les travaux publics ou privés modifiant l'état ou l'aspect de la réserve peuvent également être réalisés, après déclaration au préfet, dans les conditions prévues à l'article R. 332-26 du code de l'environnement et dans le respect des règles de procédure, lorsqu'ils sont prévus dans le plan de gestion et ont notamment pour objet :

1° L'entretien et la rénovation des voies ferrées, routes, chemins, pistes et autres voies de circulation et leurs abords ;

2° L'entretien et la rénovation des bâtiments et de leurs abords immédiats ;

3° L'entretien, la rénovation et la mise en place des matériels mobiliers et immobiliers nécessaires à la signalisation et à l'accueil du public ;

4° L'entretien des digues, y compris les travaux de fauchage, servitudes légales et concessions ;

5° L'entretien et la rénovation des ouvrages et des réseaux de distribution d'eau, de gaz ou d'électricité ;

6° L'entretien, le maintien en eau ou la restauration des cours d'eau et de la dynamique fluviale originelle ;

7° De permettre le déroulement des activités scientifiques autorisées ;

8° La reconquête des milieux naturels ;

9° L'exercice des activités autorisées en application du présent décret.

Art. 13. – Sous réserve des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance du 5 mai 1906, les travaux d'entretien des cours d'eau domaniaux sont réalisés conformément au plan de gestion.

TITRE IV

RÈGLES RELATIVES AUX ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, AGRICOLES, PASTORALES ET FORESTIÈRES

Art. 14. – Sous réserve des dispositions de l'article 13, les activités sylvicoles sont interdites, à l'exception :
1° Des opérations réalisées à des fins sanitaires, de sécurité ou scientifiques, sur autorisation délivrée par le préfet ;

2° Des opérations définies dans le plan de gestion.

Art. 15. – I. – Les activités agricoles sont interdites à l'exception :

1° Du pâturage et de la fauche ;

2° De celles existantes à la date de publication du présent décret et s'exerçant sur des parcelles faisant l'objet d'un bail rural ou d'une exploitation par leur propriétaire.

II. – Sur les prairies, il est interdit, sous réserve des dispositions de l'article 8 :

1° De labourer ;

2° De faire usage ou d'entreposer des produits phytosanitaires ou des engrais chimiques ou naturels ;

3° De planter des arbres ou des arbustes sauf autorisation délivrée par le préfet après avis du conseil scientifique.

Art. 16. – I. – Toute activité industrielle est interdite.

II. – Les activités commerciales sont interdites, à l'exception :

1° De celles liées directement à la gestion et à l'animation de la réserve ;

2° De celles liées aux activités prévues aux articles 14 et 15 ;

3° De celles existantes à la date de publication du présent décret.

Le préfet peut fixer par arrêté les modalités d'exercice de ces activités.

TITRE V

RÈGLES RELATIVES À LA CIRCULATION, AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS ET AUX AUTRES USAGES

Art. 17. – I. – Sont autorisées, dans le respect des droits des propriétaires :

1° La circulation des piétons dans la limite des espaces et cheminements identifiés à cet effet dans un plan de circulation intégré au plan de gestion ;

2° La circulation des cyclistes, des cavaliers et des attelages sur les seuls itinéraires identifiés par le plan de circulation intégré au plan de gestion et balisés à cet effet.

II. – L'accès et la circulation des personnes à tout ou partie de la réserve peut être réglementée par le préfet.

III. – Les limitations résultant des dispositions du présent article ne sont pas opposables :

1° Aux personnes qui participent aux opérations de police, de secours ou de sauvetage ainsi qu'à d'autres missions de service public, dans la stricte mesure nécessaire à ces opérations et missions ;

2° Aux militaires effectuant des exercices dans le respect des dispositions du protocole prévu à l'article 4.

Art. 18. – I. – La circulation des véhicules motorisés est interdite, sauf sur les voies suivantes reportées sur la carte annexée au présent décret :

– la route du Neuhof ;

– la rue du Bauerngrund ;

– la rue de la Ganzau ;

– la route forestière à l'est de l'Oberjaegerhof ;

– la route de la Rochelle et la partie est de la route de la Schafhardt jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral de mise en service du tronçon nord de la rocade est de Strasbourg.

Le stationnement des véhicules motorisés est interdit sauf sur les parkings prévus dans le plan de circulation intégré au plan de gestion de la réserve.

Le préfet peut modifier par arrêté ces itinéraires et réglementer les conditions de circulation sur ces itinéraires afin de favoriser la préservation ou la restauration de la faune, de la flore et des milieux naturels.

II. – La circulation des véhicules à moteur, y compris des modèles réduits, est interdite sur les plans et cours d'eau.

III. – Les interdictions édictées au présent article ne sont pas applicables aux véhicules bénéficiant d'une autorisation délivrée par le préfet et aux véhicules utilisés :

1° Par les agents des services publics dans l'exercice de leurs missions ;

- 2° Pour les opérations de police, de secours ou de sauvetage ;
- 3° Pour l'entretien, la gestion et la surveillance de la réserve ;
- 4° Pour les activités et travaux autorisés en application des articles 12 à 15.

IV. – L'interdiction édictée au I n'est pas non plus applicable aux :

1° Véhicules utilisés par les propriétaires ou locataires de biens fonciers bâtis ou non bâtis ainsi que par leur famille ou amis autorisés à circuler selon des itinéraires et des modalités arrêtés par le préfet ;

2° Véhicules militaires autorisés à circuler sur les routes de la Schafhardt et de la Faisanderie pour l'accès au fort Uhrich-Hoche et au terrain militaire de la Ganzau ;

3° Véhicules se rendant à l'école de plein air de la Faisanderie ;

4° Trains circulant sur les voies de chemins de fer.

V. – L'interdiction édictée au II n'est pas non plus applicable aux embarcations traditionnelles à fond plat mues à l'aide d'un moteur électrique. Leur circulation peut toutefois être réglementée par le préfet.

Art. 19. – L'exercice de la chasse est interdit.

Art. 20. – L'exercice de la pêche est autorisé. Toutefois, il peut être réglementé par le préfet, notamment en ce qui concerne les périodes et secteurs où il peut être pratiqué, ainsi que ses modalités.

Un arrêté préfectoral, pris après avis du comité consultatif, définit les conditions d'exercice de la gestion piscicole dans la réserve, conformément au plan de gestion.

Art. 21. – Les activités ou manifestations à caractère sportif, pédagogique, touristique ou festif, susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des milieux naturels, de la faune ou de la flore, sont soumises à autorisation du préfet.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux activités organisées ou encadrées par le gestionnaire de la réserve dans le cadre de la convention prévue à l'article L. 332-8 du code de l'environnement.

Art. 22. – La baignade est interdite sur l'ensemble des plans et cours d'eau de la réserve.

L'utilisation des embarcations traditionnelles à fond plat mues à la rame et celle des canoë-kayak peut être réglementée par le préfet.

Art. 23. – Le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri et le bivouac sont interdits sauf autorisation délivrée par le préfet à des fins scientifiques.

Art. 24. – I. – Le survol de la réserve à une hauteur inférieure à 300 m au-dessus du sol est interdit aux aéronefs moto-propulsés.

II. – Cette interdiction n'est pas applicable aux aéronefs effectuant des évolutions dans la circulation en vol ou des opérations de décollage, d'atterrissage, ainsi que les manœuvres qui s'y rattachent, sur l'aérodrome de Strasbourg-Neuhof.

III. – Cette interdiction n'est pas davantage applicable :

- aux aéronefs effectuant des opérations de gestion de la réserve ;
- aux aéronefs effectuant des opérations de secours et de sauvetage, de police, de douane et de lutte contre les incendies de forêts ;
- aux aéronefs utilisés par l'Etat en cas de nécessité de service ou dans l'exercice de leurs missions.

Art. 25. – L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation du préfet.

Art. 26. – Le ministre de l'économie et des finances, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le ministre de la défense et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 septembre 2012.

JEAN-MARC AYRAULT

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie,*

DELPHINE BATHO

*Le ministre de l'économie et des finances,
PIERRE MOSCOVICI*

Le ministre de la défense,

JEAN-YVES LE DRIAN

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé du budget,
JÉRÔME CAHUZAC*

Annexe 2

Limites officielles de la Réserve Naturelle

Annexe au décret portant création de la réserve naturelle nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin)



— Périmètre de la réserve

Sources : IGN SCAN 25 © 2010 - CUS - DREAL Alsace
Réalisation : CEDD/uSIG - Juin 2012

386623

Vu pour la ministre et par délégation
par empêchement de la directrice de la biodiversité
le 26 JUIN 2012
à l'adjoint à la directrice

Le Rapporteur
Albert SCHMITT



0 1,000
kilomètres
Échelle : 1:25 000

Annexe 3

Convention fixant les modalités de
gestion de la Réserve Naturelle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DU MASSIF FORESTIER STRASBOURG-NEUHOF / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (BAS-RHIN)

Vu les articles L332-1 et suivants et R332-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2012-1039 du 10 septembre 2012 portant création de la réserve naturelle nationale du massif forestier Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin),

ENTRE les soussignés :

L'Etat représenté par le préfet de la région Alsace, préfet du département du Bas-Rhin, ci-après dénommé « le préfet », d'une part,

Et la Ville de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex, représentée par M. Roland Ries et ci-après dénommé « le gestionnaire » d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Nature des missions relevant du gestionnaire

1.1 Missions générales

En application des dispositions de l'article R332-20, le gestionnaire est chargé d'assurer, sous le contrôle du préfet, conformément aux dispositions de la décision de classement, dans le respect des autres réglementations en vigueur et compte-tenu des avis du comité consultatif, la conservation et le cas échéant la restauration du patrimoine naturel de la réserve naturelle ainsi que l'information et la sensibilisation du public.

1.2 Élaboration du plan de gestion de la réserve

Le gestionnaire élabore un projet de plan de gestion dans un délai de 3 ans à compter de la date de signature de la présente convention, soumis pour avis au comité consultatif et au conseil scientifique de la réserve naturelle en l'occurrence, le comité scientifique régional du patrimoine naturel.

Ce projet comprend une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution, identifie les enjeux et décrit les objectifs de conservation et de restauration de ce

patrimoine, ainsi que les opérations à mettre en œuvre pour les atteindre. La méthodologie suivie sera celle élaborée par Réserves Naturelles de France. Une fois ce plan de gestion arrêté pour une durée de cinq ans et approuvé conformément à l'article R332-22 du code de l'environnement, il le met en œuvre.

1.3 Période précédant l'adoption du plan de gestion

En l'absence de plan de gestion validé et afin de contribuer à son élaboration, le gestionnaire propose, sous l'autorité du préfet, deux groupes de travail ayant pour objet de proposer au comité consultatif de réserve :

- des modalités de régulation des espèces surabondantes (des tests de piégeages pouvant être menés dès le printemps 2014 afin d'optimiser la méthode),
- un cadre de gestion des manifestations en réserve naturelle,

De plus, au vu du grand nombre d'activités et de droits de passages existants, un groupe de travail devra réunir les représentants des usagers dès l'état des lieux de la réserve établi.

1.4 Mise en œuvre du plan de gestion *(le détail de ces missions est développé dans l'annexe 1)*

Surveillance du territoire et police de l'environnement

Sur la base d'une stratégie territoriale de surveillance formalisée, le gestionnaire met en œuvre une surveillance adaptée au contexte local et veille au respect de la police administrative spéciale qui s'applique sur les espaces dont il assure la gestion, à l'aide d'agents commissionnés.

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

Par le biais d'inventaires, de suivis et de protocoles, le gestionnaire développe les connaissances du patrimoine naturel (et/ou géologique) abrité au sein de la réserve ainsi que des données socio-économiques locales, notamment en vue d'améliorer et d'orienter les futures actions de gestion.

Interventions sur le patrimoine naturel

La gestion d'une réserve naturelle nécessite, le plus souvent, des travaux conduits en régie ou sous-traités visant un simple entretien pour soutenir un bon état écologique des milieux ou une restauration du patrimoine naturel. Par ailleurs, le gestionnaire sera responsable de l'organisation, sous l'autorité du préfet, de la régulation des animaux surabondants situés sur le périmètre de la réserve, selon des modalités validées par le comité consultatif.

Prestations de conseil, études et ingénierie

Ce domaine d'activité regroupe tout travail intellectuel du gestionnaire réalisé dans le cadre de la gestion de la réserve et qui fait l'objet d'une production écrite (élaboration des documents de gestion et d'évaluation, stratégie territoriale de surveillance, réalisation de conventions d'usage, de chartes, etc.).

Création et entretien d'infrastructures d'accueil

Ce domaine d'activité intègre la création et l'entretien du bornage, de la signalétique propre à la réserve naturelle, des panneaux pédagogiques ou d'information sur la réglementation, des installations de gestion des flux et de mise en sécurité des visiteurs, etc.

Management et soutien

Ce domaine d'activité comprend le fonctionnement général de la réserve naturelle (animation et fonctionnement de l'équipe, gestion administrative et financière, gestion informatique, moyens logistiques, animation des instances réglementaires, relation avec les partenaires, etc.).

Le gestionnaire peut également développer des actions complémentaires dans les domaines d'activités complémentaires comme la participation à la recherche, la production de supports de communication et de pédagogie et les prestations d'accueil et d'animation.

Article 2 - Modalités Financières

2- 1 Ressources du gestionnaire

Pour la réalisation d'actions dans les domaines prioritaires définis à l'article 1, le gestionnaire élabore un budget annuel en ressources et en dépenses.

- Il bénéficie de crédits de l'Etat (Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie) en fonctionnement et en investissement, dont le montant est arrêté chaque année, au vu du budget préparé dans les conditions fixées au paragraphe 2-2 ci-dessous. Une convention est signée entre le gestionnaire d'une part, et l'Etat, d'autre part, pour fixer l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des financements et les modalités de leur versement.

- Il recherche, en tant que de besoin, des financements complémentaires (subventions de collectivités territoriales, fondations, mécénat, etc.) notamment pour développer des actions dans des domaines d'activités complémentaires visés à l'article 1.4 section : « management et soutien ».

2- 2 Élaboration du budget et suivi budgétaire et financier de la gestion

Dans le cadre du dialogue de gestion, le gestionnaire propose à la DREAL avant le 31 mai, une prévision des investissements exceptionnels pour l'année n+1 et transmet au préfet au plus tard le 31 décembre précédant l'exercice budgétaire au titre duquel il sollicite une subvention, les documents suivants :

- un budget prévisionnel global pour l'année suivante incluant le montant de la subvention demandée au ministère chargé de la protection de la nature et tenant compte de la dotation courante « optimale » définie par l'Etat pour la réserve;
- une description des objectifs et des actions (ou tranches annuelles d'actions) entrant dans le cadre de la présente convention pour l'année suivante, présentée par domaine d'activité, et qui s'inscrivent dans le montant global de subvention (au moins une fiche par domaine d'activité prioritaire défini à l'article 1, en cohérence avec le programme du plan de gestion) ;
- un budget prévisionnel spécifique pour chacun de ces objectifs et actions ou tranches annuelles d'actions. Ces documents sont soumis pour avis au comité consultatif.

Pour chaque tranche annuelle de la convention, la DREAL, sous l'autorité du préfet, examine et instruit cet ensemble de pièces. A l'issue de l'instruction, elle notifie chaque année le montant de la subvention pour l'exercice budgétaire.

Au plus tard le 30 juin suivant l'exercice budgétaire au titre duquel la subvention a été accordée, le gestionnaire transmet au préfet un compte de résultat et un compte de bilan (actif et passif) et leurs annexes, ainsi qu'un compte rendu financier détaillé d'utilisation des crédits (charges et produits) pour chacun des projets ou actions spécifiques et distinguant l'utilisation faite de la subvention de l'Etat des autres sources éventuelles de financement.
Le cas échéant, les documents budgétaires font apparaître la valorisation des apports en nature et du bénévolat dont bénéficie le gestionnaire.

Article 3 - Animation des instances réglementaires

Le gestionnaire concourt à la préparation et à l'animation des instances réglementaires (comité consultatif et conseil scientifique). Il peut faire toutes propositions sur l'ordre du jour des réunions sous réserve de transmettre au préfet ses propositions dans un délai d'un mois avant la date de réunion.

Article 4 - Recrutement et formation du personnel

Le gestionnaire affecte ou recrute le personnel nécessaire à l'exécution des missions définies à l'article 1, dans la limite des ressources disponibles et avec l'accord du préfet ou de son représentant.

Il tient à jour le registre du personnel travaillant pour la réserve et le communique aux services de l'administration concernés. Le gestionnaire assume la pleine responsabilité des autres recrutements, financés sur des ressources extérieures, notamment pour réaliser des actions dans les domaines d'activité complémentaires.

Le conservateur est désigné par le gestionnaire en accord avec le préfet (après avis de la DREAL). Il assure la gestion de la réserve et coordonne les interventions des différents partenaires dans le cadre de la gestion de la réserve. Il doit posséder un niveau de connaissances scientifiques et techniques, une aptitude à la concertation et à la gestion administrative et financière lui permettant d'assurer et de coordonner l'ensemble des missions définies à l'article 1.

Le gestionnaire rédige à l'attention du conservateur, une lettre de mission lui fixant ses objectifs, ses responsabilités et les délégations dont il dispose pour mettre en œuvre la gestion de la réserve.

Le personnel de la réserve recruté par le gestionnaire doit posséder un niveau de connaissances scientifiques et techniques approprié, et une aptitude relationnelle reconnue.

Le gestionnaire veille à la formation continue des agents de la réserve afin qu'ils puissent accomplir au mieux leurs missions, notamment dans le cadre des formations dispensées par l'Institut de Formation de l'Environnement (IFORE) et l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN). Il s'assure en particulier de la formation et du commissionnement du personnel nécessaire à l'exercice des missions de police et de surveillance du territoire de la réserve.

Les agents des réserves naturelles nationales portent la tenue vestimentaire agréée par le ministère chargé de la protection de la nature, permettant de les identifier dans le cadre de leurs missions. Les agents commissionnés portent obligatoirement une plaque de commissionnement dès lors que sont mises en œuvre des actions de police ou de surveillance.

Article 5 - Durée de la convention

Les dispositions de la présente convention sont applicables à compter de sa date de signature pour une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse, après présentation, six mois avant l'échéance du terme, d'un bilan de ces années de gestion approuvé par le comité consultatif et le conseil scientifique de la réserve. Elle peut être modifiée et complétée par avenant. En cas de bilan jugé insuffisant par le préfet, celui-ci peut décider du non renouvellement de la présente convention.

Article 6 - Évaluation et renouvellement du plan de gestion

Le gestionnaire établit chaque année un état d'avancement des opérations prévues au plan de gestion et dans la mesure du possible un bilan patrimonial. Ces documents sont soumis au préfet, à la DREAL et au comité consultatif de la réserve.

A l'issue de la période de mise en œuvre du plan de gestion, une évaluation globale est effectuée par le gestionnaire. Cette évaluation oriente également le programme d'actions du nouveau plan de gestion (partie C du plan de gestion). Les parties A et B du plan se rapportant à l'approche descriptive et à la définition et la hiérarchisation des objectifs de gestion peuvent être complétées et actualisées s'il y a lieu.

Article 7 - Obligations des contractants

L'Etat représenté par le préfet s'engage, dans les limites des disponibilités budgétaires, à maintenir la dotation courante optimale de la réserve, en prenant en considération les priorités énoncées dans l'article 1 et le contexte spécifique à la réserve.

Le gestionnaire s'engage à :

- élaborer le premier plan de gestion dans un délai de trois ans à compter de la signature de la convention de gestion ;
- transmettre au préfet avant le 30 juin de l'année n+1, en vue d'une restitution auprès du comité consultatif, un rapport d'activités annuel comprenant un bilan des actions réalisées par domaine d'activités et une évaluation de la réalisation du programme d'actions du plan de gestion de l'année n ;
- élaborer le programme d'actions pour l'année n et à les présenter au préfet avant le 31 décembre de l'année n-1 en vue de l'examen par le comité consultatif ;
- fournir au préfet les bilans comptables de l'année n avant le 30 juin de l'année n+1 ainsi que le bilan financier correspondant ;
- fournir, au plus tard le 31 janvier de chaque année, les données et rapports demandés directement par l'administration et par l'intermédiaire de l'association « Réserves Naturelles de France » dans le cadre des bases de données ARENA et SERENA ;
- tenir à jour l'inventaire des biens meubles et immeubles, la liste des études et données acquises dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle. L'inventaire précisera la nature des biens, leur date d'acquisition, leur coût, leur durée d'amortissement et leur localisation. L'origine des financements sera mise à jour au fur et à mesure de l'acquisition ou du renouvellement de tout matériel et tenue à disposition du service technique de contrôle du préfet appuyé par la DREAL ;

- appliquer la charte graphique et faire figurer le logo du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie sur tout document produit ;
- tout mettre en œuvre pour optimiser l'utilisation de la subvention de l'Etat et, dans la mesure du possible, rechercher la mutualisation avec les autres gestionnaires de réserves naturelles présents dans la même région (pour SIG, expériences et échanges d'expertises, etc.).

Les données scientifiques acquises sont propriétés de l'Etat et sont saisies dans la base de données SERENA.

Pour tous changements administratifs, le gestionnaire doit produire au 31 décembre de chaque année au plus tard, les documents suivants :

- coordonnées de personnes chargées de l'administration ou de la direction ;
- nouveaux établissements fondés ;
- changement d'adresse du siège social ;
- modifications apportées aux statuts.

Tout document ou support de communication de la réserve fait apparaître le nom du gestionnaire et de ses partenaires financiers dans le respect de la charte graphique des réserves naturelles.

Article 8 - Résiliation de la convention

La convention peut être résiliée à tout moment à la demande de l'une des parties, présentée au moins six mois à l'avance. En cas de manquement grave du gestionnaire aux obligations de la présente convention, le préfet peut la résilier sans délai.

En cas de changement de gestionnaire, la question de la reprise éventuelle du personnel est réglée conformément aux dispositions du code du travail applicables à la date de ce changement.

L'ensemble des biens meubles et immeubles, les études et données, acquis par le gestionnaire pour l'exécution de la convention, ainsi que les crédits non utilisés (notamment les provisions aux amortissements) sont mis à disposition du nouvel organisme gestionnaire désigné par le préfet sans qu'il puisse en modifier l'affectation. A cet effet, un état de l'actif sera établi de façon contradictoire entre le gestionnaire et l'Etat, le cas échéant.

Article 9 - Relations avec l'administration.

La DREAL est l'interlocuteur privilégié du gestionnaire pour toute question liée à la gestion de la réserve naturelle ; elle peut lui apporter conseil et assistance.

Article 10 - Règlement des conflits

Les litiges éventuels entre les deux parties signataires de la présente convention, qui ne pourraient faire l'objet d'un règlement amiable, relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Article 11 - Disposition finale

La présente convention est dispensée de timbre d'enregistrement ; elle comprend 11 articles et est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Date : 28 MARS 2014

Le Préfet

P. le Préfet
Le Secrétaire Général



Christian RIGUET

Le gestionnaire



Françoise BUFFET
Adjointe au Maire

Annexe 1 : Tableau des domaines d'activité des réserves naturelles

DOMAINES D'ACTIVITE	Equivalence Avec guide de RNF	COMMENTAIRES	CONTENUS DES DOMAINES D'ACTIVITE, EXEMPLES D'ACTIONS
Surveillance du territoire et police de l'environnement	Police de la nature et surveillance (PO)	Renvoie à une exigence de conservation du patrimoine et au respect des réglementations en vigueur	Recherche d'infractions, tournées de surveillance, prévention, sensibilisation, contrôle des autorisations, relation avec les parquets, travail rédactionnel, etc.
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	Suivi écologique (SE)	Renvoie à une exigence de monitoring continu sur le territoire en référence au plan de gestion Liée à une commande interne du gestionnaire (recueil de données nécessaires à la gestion des territoires des réserves). Etudes pouvant présenter un caractère scientifique et relever d'un laboratoire du moment qu'un gestionnaire de réserve naturelle est le commanditaire et qu'il se trouve à l'origine de la commande (sous-traitance); études pouvant s'intéresser également aux activités humaines et à leurs impacts.	Inventaires faunistiques et floristiques, mise en œuvre de protocoles de suivi ; saisie des données, collectes et saisie de données géologiques, socio-économiques, historiques, etc.
Prestations de Conseil, étude et ingénierie	<u>Domaine d'activité non individualisée</u>	Travail intellectuel donnant lieu à des productions écrites, émanant directement des personnels d'une réserve naturelle ou sous-traitées, réalisé pour la réserve elle-même (ex : élaboration ou révision du plan de gestion, ou de rapports d'évaluation) ou pour les collectivités, propriétaires fonciers et partenaires socioprofessionnels portant des projets pouvant avoir un impact direct ou induit sur le bon état écologique de la réserve	Elaboration de documents de gestion et d'évaluation, de stratégies territoriales de surveillance, de conventions d'usage, de chartes, préconisations de gestion (diagnostics pastoraux par exemple), etc.
Interventions sur le patrimoine naturel	Gestion des habitats des espèces et des paysages (GH)	Travaux visant à soutenir un bon état écologique des milieux ou des modes de gestion patrimoniaux exemplaires. Exclut les préconisations liées aux interventions sur le patrimoine qui relèvent du domaine d'activité précédent	Travaux conduits en régie ou sous-traités, visant à entretenir ou restaurer le patrimoine naturel ; etc.
Création et maintenance d'infrastructures d'accueil	Maintenance des infrastructures et des outils (IO)	Intègre la création ou l'entretien de panneaux d'information (réglementation, sensibilisation), de sentiers, de la signalétique, du balisage, d'aires de stationnement, de petites structures (postes d'observation, passerelle d'accès, vitrine géologique, etc.). Intègre la contribution à la sécurité des visiteurs et les infrastructures de maîtrise des flux (barrière, grillage, etc.) pour la sauvegarde des milieux.	Construction d'un escalier ; entretien et restauration des sentiers, renouvellement de la signalétique des panneaux réglementaires d'entrée, etc.
Management et Soutien	Suivi administratif (AD)	<u>Management interne</u> : comprend le pilotage de l'équipe, la communication interne <u>Management externe</u> : intègre l'animation des instances réglementaires, la vie des réseaux, le transfert et l'échange d'expérience, la représentation de la réserve à des instances extérieures, la participation à des réunions et des groupes de travail à côté d'autres acteurs, la communication externe nécessaire à l'ancrage local (site internet, lettre de la RN), etc. <u>Soutien</u> : lié à l'organisation interne des organismes gestionnaires (gestion administrative et budgétaire, gestion informatique, gestion de l'équipe, etc.)	Fonctionnement général de l'équipe de la réserve ; pilotage à l'aide des documents de planification et d'évaluation ; animation du comité consultatif et du conseil scientifique, fête de la RN ; échange d'informations avec les partenaires, etc.
Participation à la recherche	Recherche (RE)	Liée à une demande externe (et non une demande interne nécessaire à la mise en œuvre du plan de gestion), émanant de laboratoires, universités, centres de recherches, auxquels les gestionnaires s'associent dans le cadre de contributions et de protocoles limités dans le temps	Appui logistique aux chercheurs ; fournitures de données, etc.
Prestations d'accueil et d'animation	Pédagogie, information, animations, éditions (PI)	Interventions réalisées par les agents de la réserve, y compris les relations avec les médias, l'organisation de manifestations et les partenariats développés avec les rectorats et d'autres structures d'accueil	Animation auprès des scolaires, participation à des stands ; accueil de groupes, etc.
Création de supports de communication et de pédagogie	(non individualisée)	Comprend la conception d'outils et de documents pédagogiques, les publications diverses des gestionnaires, le montage d'expositions et ponctuellement les relations avec les journaux quand il s'agit d'aider à la réalisation d'un article important et détaillé sur une réserve naturelle (NB : la « communication » ne constitue pas un domaine d'activité mais une fonction support)	Magazines, ouvrages, supports audiovisuels et autres objets commerciaux, etc.

Annexe 4

Arrêté préfectoral de désignation des
membres du comité consultatif



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU BAS-RHIN

Préfecture
Direction des collectivités locales
Bureau de l'Environnement
et des Procédures Publiques

RESERVE NATURELLE NATIONALE DU MASSIF FORESTIER DE STRASBOURG-NEUHOF/ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (BAS-RHIN)

Composition du Comité Consultatif

Le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin

VU Le Code de l'Environnement et notamment les articles L.332-1 et suivants et R.332-1 et suivants ;

VU le décret n°2012-1039 du 10 septembre 2012 portant création de la réserve naturelle nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2012 portant délégation de signature à M. Christian RIGUET, Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin ;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin;

ARRETE:

ARTICLE 1:

Le Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale du Massif forestier de Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden, placé sous la présidence de Monsieur le Préfet ou de son représentant, est composé des membres désignés ainsi qu'il suit :

A - REPRÉSENTANTS DES ADMINISTRATIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT INTERESSES :

- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant ;
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- Le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant;
- Le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts ou son représentant ;
- Le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant ;
- Le Général de corps d'armée commandant la région terre Nord-Est Etat - major de soutien de défense de Metz ou son représentant ;

B - REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU LEURS GROUPEMENTS :

- Le Maire de STRASBOURG ou son représentant ;
- L'adjointe au Maire de Strasbourg, en charge du développement durable, ou son représentant ;
- Le Maire de ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN ou son représentant ;
- Le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg ou son représentant ;
- Le Président du Conseil Régional d'Alsace ou son représentant ;
- Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin ou son représentant ;

C) - REPRÉSENTANTS DES PROPRIÉTAIRES ET USAGERS :

- Le Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant ;
- Le gérant du restaurant de l'Oberjaegerhof, ou son représentant
- Le représentant du Conseil de Quartier du Neuhof;
- Le Président de la Société de Tourisme d'Illkirch-Graffenstaden (STIG) ou son représentant
- Le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens ou son représentant ;
- Le gérant de la SARL WW ou son représentant.

D) - PERSONNALITÉS SCIENTIFIQUES QUALIFIÉES ET REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

- Le Président de l'Association BUFO ou son représentant ;
- Le Président de l'Association Alsace Nature ou son représentant ;
- Le Président du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) ou son représentant ;
- Le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Alsace ou son représentant
- Monsieur Richard BŒUF, expert en flore et milieux forestiers ;
- Le Président de la Société Alsacienne d'Entomologie (SAE) ou son représentant.

Le Comité Consultatif pourra entendre à titre consultatif, toute personnalité ou tout représentant d'organisme qualifié susceptible de lui fournir des informations sur des questions relevant de sa compétence.

ARTICLE 2 :

Le mandat des membres du comité consultatif de la réserve est de trois ans. Il peut être renouvelé. Il prend fin lorsque son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné. Celui-ci est alors remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 3 :

Afin d'assister le gestionnaire et le comité consultatif, le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) est désigné comme conseil scientifique de la réserve. Le CSRPN donne son avis sur le plan de gestion et peut être sollicité sur toute question à caractère scientifique touchant la Réserve.

ARTICLE 4 :

Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président. Il donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement. Il est consulté sur le projet de plan de gestion. Il peut demander au gestionnaire de la réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Strasbourg, le 23 AVR. 2013

LE PREFET
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Christian RIGUET

Annexe 5

Arrêté préfectoral de désignation des
membres du Conseil Scientifique
Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE PREFECTORAL N° 2010/ 117

FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL

LE PREFET DE LA REGION ALSACE

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-5 et R.411-22 à 30 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 108 du 6 juin 2005 modifié ;

Vu l'avis du président du conseil régional ;

Vu l'avis du muséum national d'histoire naturelle ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace,

ARRETE :

Article 1 :

Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) comprend les membres suivants :

Christian BOCKSTALLER, directeur de recherche en agronomie agricole

Richard BOEUF expert en phytoécologie

Mathieu BOOS, docteur en écologie et physiologie animale

Christophe BRUA, expert en entomologie

Sylvie MASSEMIN CHALLET, docteur en écologie animale

Bernard DYSSLI, diplômé d'études supérieures en droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Olivier GILG, docteur en écologie

Michel HOFF, maître de conférence

Gérard HOMMAY, ingénieur d'études à l'institut national de la recherche agronomique, chercheur

Sylvain HUGEL, docteur en neurosciences, chercheur au CNRS

Sébastien MANNÉ, ingénieur agro-halieuthe

Jean de MONTGOLFIER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, enseignant-chercheur

Yves MULLER, docteur en écologie animale

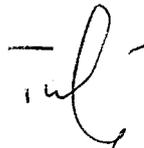
Anne ROZAN, maître de conférence en sciences économiques
Dominique SCHWARTZ, professeur à l'université Louis Pasteur, docteur es sciences
en pédologie
Bernard STOEHR expert en bryologie
Michèle TRÉMOLIÈRES, professeur des universités
Jean-Pierre VACHER, expert en herpétologie

Article 2 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et européennes et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace.

Strasbourg, le 18 OCT. 2010

LE PREFET,

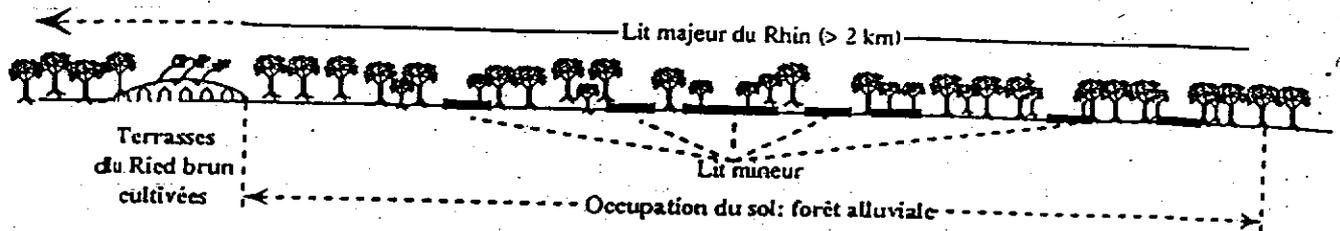


Pierre-Etienne BISCH

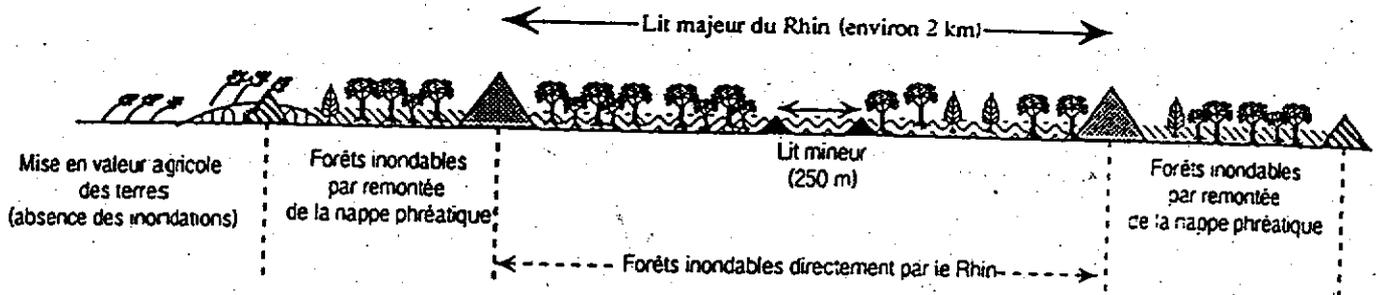
Annexe 6

Coupes du lit du Rhin au cours des
différents aménagements

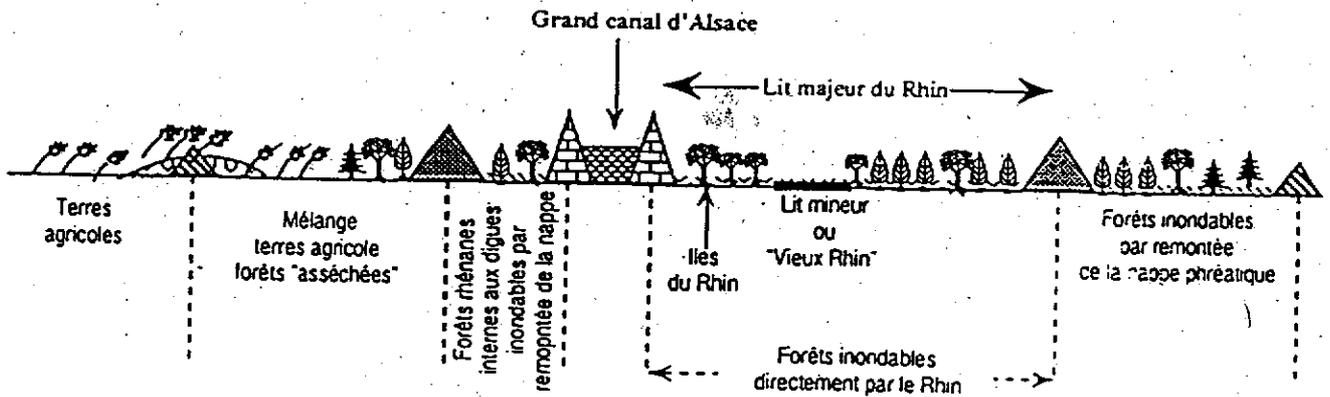
AVANT LES TRAVAUX DE TULLA (1834) - Le Rhin sauvage



APRES LES TRAVAUX DE TULLA (1906)



APRES LES TRAVAUX DE CANALISATION (1928-1970)



- Digue des hautes eaux
- Digue basse de surverse
- Digue externe
- Digue du grand canal d'Alsace

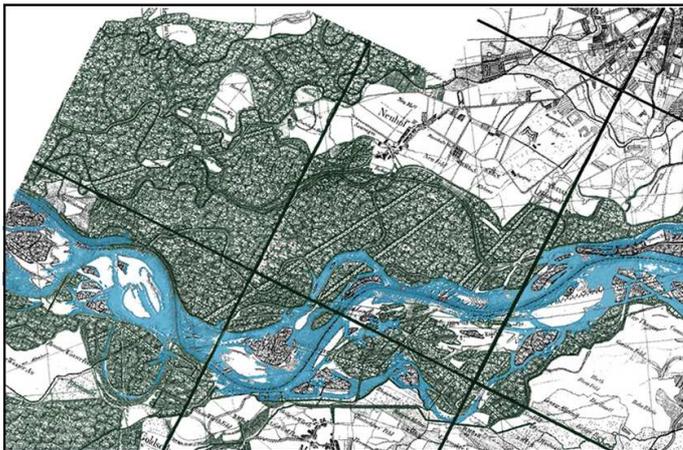
- Inondations par le Rhin
- Inondations par remontée de la nappe phréatique

Annexe 7

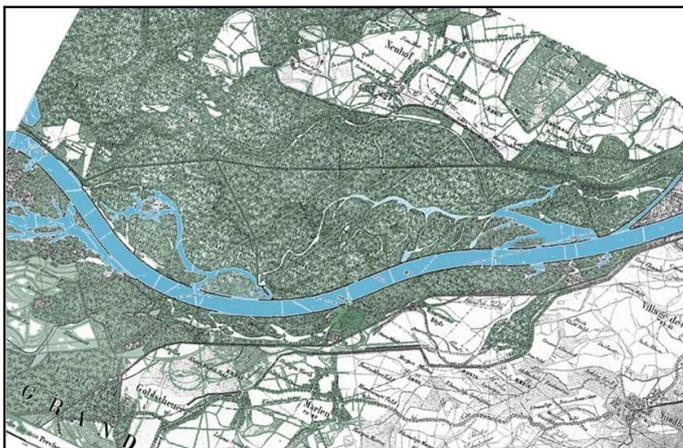
Cartes d'évolution du cours du Rhin
entre 1827 et 1993

Cartes d'évolution du cours du Rhin

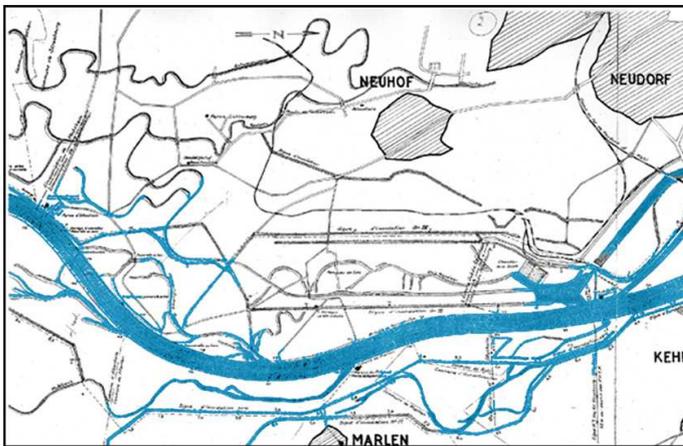
Carte de 1827



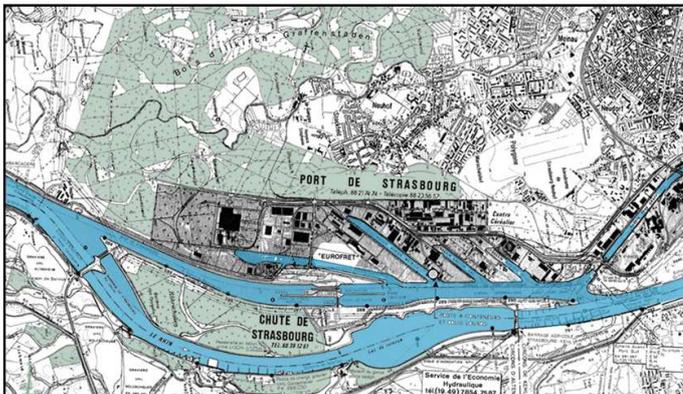
Carte de 1969



Carte de 1948



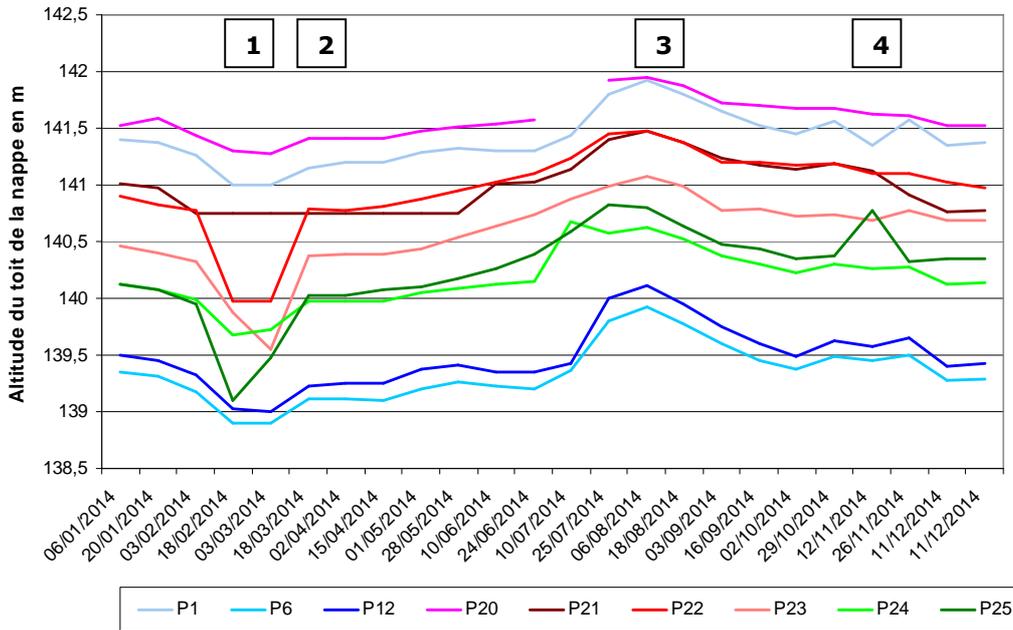
Carte de 1993



Annexe 8

Battement de la nappe phréatique

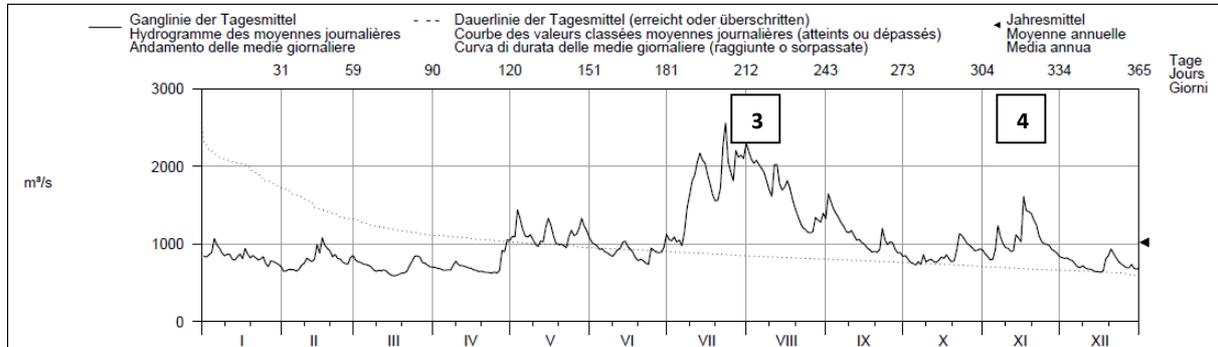
Corrélation positive existante entre la hauteur de la nappe en forêt du Neuhof et le débit du Rhin



1 : asec du vieux Rhin au niveau du Rohrschollen du 6 au 24 février se traduisant par une baisse du toit de la nappe en forêt du Neuhof
2 : remise en eau du vieux Rhin se traduisant par une élévation du toit de la nappe
3 et **4** : crue du Rhin (cf. graphique ci-dessous) se traduisant par une élévation du toit de la nappe dans le massif du Neuhof

Débit du Rhin relevé à Bâle en 2014

source : Office fédéral pour l'environnement de Suisse



Battement de la nappe entre le 1 janvier et le 31 décembre 2014 en forêt du Neuhof

source : Ville de Strasbourg

	P1	P6	P12	P20	P21	P22	P23	P24	P25	Moyenne
Profondeur min. (m)	1,07	3,08	2,89	1,53	2,34	1,42	1,56	2,50	2,17	2,06
Profondeur max. (m)	2,00	4,10	4,00	2,21	3,06	2,92	3,09	3,50	3,90	3,20
Profondeur moyen (m)	1,59	3,66	3,52	1,90	2,79	1,93	2,07	2,99	2,75	2,58
Battement maximum (m) 2014	0,93	1,02	1,11	0,68	0,72	1,50	1,53	1,00	1,73	1,14

Annexe 9

Ouvrages du réseau hydrographique

(Sogreah, 2008)

Ouvrage d'alimentation du Thumenrhein



- Ouvrage de prise sur le canal d'alimentation de l'III
- Alimente le Thumenrhein par l'intermédiaire d'une buse vannée
- Fiche B4
- L'ouvrage en tant que tel n'a pas été modélisé (modélisation de l'injection de débit)

Ouvrage d'alimentation de l'Altrhein



- Ouvrage de prise sur le plan d'eau de Plobsheim
- Alimente l'Altrhein par l'intermédiaire d'une buse vannée Ø1.50 m
- Présence d'un passe-nacelle, non utilisable
- Fiche B5
- L'ouvrage en tant que tel n'a pas été modélisé (modélisation de l'injection de débit)

Ouvrage d'alimentation du Petergiessen



- Ouvrage de prise sur le contre-canal de drainage
- Alimente le Petergiessen par deux buses vannées de diamètre 2.00 m; les vannes sont automatisées
- Fiche B8
- L'ouvrage en tant que tel n'a pas été modélisé (modélisation de l'injection de débit)

Ouvrage d'alimentation du Muhlgiesen



- Ouvrage de prise sur le plan d'eau de Plobsheim
- Alimente le Muhlgiesen par une buse vannée Ø0.50 m
- Fiche B6
- L'ouvrage n'a pas été modélisé (Muhlgiesen non modélisé)

Seuil du Banaugiesen



- Seuil de largeur L = 3.9 m à la sortie de Plobsheim, dont le rôle est le maintien de la ligne d'eau pour l'alimentation des étangs de pêche (Hanfroste) via une buse placée en amont du seuil
- Ouvrage en mauvais état
- Fiche B9
- Ouvrage modélisé

Seuil d'alimentation du Schwarzwasser



- Seuil du Schwarzwasser (L = 2,75 m), constitué d'un radier béton ; hauteur de chute ≈ 30 cm
- Ne permet pas une bonne régulation du débit entrant
- Fiche B10
- Ouvrage modélisé

Seuil de l'ancien routoir d'Illkirch-Graffenstaden sur le Schwarzwasser



- Seuil en béton (L = 9,30 m), servant actuellement à alimenter les étangs de pêche (prise d'eau en amont du seuil) ; hauteur de chute ≈ 80 cm
- Ouvrage restauré fin 2007
- Fiche B17
- Ouvrage modélisé

Moulin de la Ganzau (sur le Forstrhein)



- Seuil (L = 6 m) et passe-nacelle permettant le franchissement du seuil
- Le seuil garantit l'alimentation en eau du moulin des minoteries toujours en activité.
- Le passe-nacelle n'est aujourd'hui plus utilisé
- Fiches B15 et B16
- Ouvrage modélisé: seuil

Ouvrage des entreprises Suchard (sur le Rhin Tortu)

- Seuil (L = 7,50 m) et passe-nacelle
- Ouvrage en mauvais état
- Fiche B19
- Ouvrage modélisé

Ouvrage de prise du Ziegelwasser



- Seuil d'alimentation de largeur L = 3.8 m constitué de 2 piles béton batardables
- Fiche B18
- Ouvrage modélisé

Ouvrage de restitution du Ziegelwasser



- Seuil de restitution aval (L = 5,20 m), servant à maintenir la ligne d'eau du Ziegelwasser
- Ouvrage modélisé
- Gestion de l'ouvrage et du tronçon aval (jusqu'au bassin Dusuzeau) par le Port Autonome de Strasbourg

Annexe 10

Qualité de l'eau du Rhin Tortu et du
Schwarzwasser

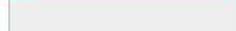
Qualité de l'eau du Schwarzwasser. Source: SIERM, 2005-2014

Paramètres	Année(s)		Etat écologique 2008-2010	
	2010	2008-2010	Classes d'état	
Invertébrés (IBGN ou IBGN équivalent)	15	15	Biologie	Etat écologique
Diatomées (IBD 2007)				
Poissons (IPR)				
Macrophytes (IBMR)				
Température (P90, °C)	21	21	Température	
pH (min)	7.9	7.9	Acidification	
pH (max)	8.2	8.2		
Conductivité (P90, µS/cm)	501	501	salinité	
Chlorures P90 (mg Cl/l)	39	39		
Sulfates P90 (mg SO4/l)	33.5	33.5		
O ₂ dissous (P10, mg O ₂ /l)	8	8	Bilan de l'oxygène	
Tx Sat, O ₂ (P10, %)	87	87		
DBO5 (P90, mg O ₂ /l)	2.5	2.5		
Carb. Org. (P90, mg C/l)	2.19	2.19		
Phosphates (P90, mg PO ₄ ³⁻ /l)	<0.1	<0.1	Nutriments	
Phosphore total (P90, mg P/l)	0.042	0.042		
Ammonium (P90, mg NH ₄ ⁺ /l)	0.05	0.05		
Nitrites (P90, mg NO ₂ ⁻ /l)	0.06	0.06		
Nitrates (P90, mg NO ₃ ⁻ /l)	11.1	11.1		
Chlortoluron (moy, µg/L)				
Oxadiazon (moy, µg/L)				
Linuron (moy, µg/L)				
2,4 D (moy, µg/L)				
2,4 MCPA (moy, µg/L)				
Arsenic dissous (moy, µg/L)				
Chrome dissous (moy, µg/L)				
Cuivre dissous (moy, µg/L)				
Zinc dissous (moy, µg/L)				

L'état écologique est calculé selon les critères de l'arrêté du 27 juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique (selon les modalités de calcul applicables jusqu'au 22 décembre 2015)

Légende :

Etat/Potentiel écologique

	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais
	Non déterminé / Inconnu

Qualité de l'eau du Rhin Tortu. Source: SIERM, 2005-2014

Etat écologique	Etat chimique	Autres substances chimiques		Sédiments							Etat écologique 2012-2014		
Paramètres	Année(s)										Etat écologique 2012-2014		Classes d'état
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2012	2014	
Invertébrés (IBGN ou IBCN équivalent)	15	8			14								
Diatomées (IED 2007)					15.2								
Poissons (IPR)													
Macrophytes (IBMR)													
Température (P90, °C)	19.9	21.8	21.8	20.9	19.9	19.4	20.3	22	20	20.5	20.5	Température	paramètres généraux
pH (min)	7.8	7.7	7.8	8	7.8	7.95	7.7	7.95	7.85	7.8	7.85	Acidification	
pH (max)	8.2	8.3	8.1	8.3	8.05	8.25	8.15	8.2	8.25	8.2	8.2		
Conductivité (P90, µS/cm)	575	611	500		500	495	485	481	470	488	481	salinité	
Chlorures P90 (mg Cl/l)	54	42			37								
Sulfates P90 (mg SO4/l)	33	34			31.8								
O ₂ dissous (P10, mg O ₂ /l)	7	7	7.6	7	7.5	8.5	7.9	7.2	8.2	7.6	7.3	Bilan de l'oxygène	
Tx Sat. O ₂ (P10, %)	70	66	76	78	90	87	80	73	84	82	79		
DBO5 (P90, mg O ₂ /l)	2	2			3	<3	<3	3	1.3	1.1	1.3		
Carb. Org. (P90, mg C/l)	2.2	2.4			1.9	2.5	1.5	2.1	2.6	2	2.1		
Phosphates (P90, mg PO ₄ ³⁻ /l)	0.104	0.141			0.13	<0.1	0.13	0.12	0.18	1.7	0.18	Nutriments	
Phosphore total (P90, mg P/l)	0.057	0.089			0.077	0.09	0.07	0.05	0.06	0.68	0.06		
Ammonium (P90, mg NH ₄ ⁺ /l)	0.25	0.23			0.09	0.05	0.07	0.07	0.16	0.03	0.12		
Nitrites (P90, mg NO ₂ ⁻ /l)	0.06	0.07			0.06	0.06	0.07	0.07	0.11	0.11	0.11		
Nitrates (P90, mg NO ₃ ⁻ /l)	10	3			11	11	9	8.2	10	8.8	8.9		
Chlortoluron (moy, µg/L)		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	Polluants spécifiques	
Oxadiazon (moy, µg/L)			<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.02	<0.02	<0.02	<0.005	<0.02		
linuron (moy, µg/l)		0.0233	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02		
2,4 D (moy, µg/l)			0.00114	0.00105	0.00173	0.0016	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02		
2,4 MCPA (moy, µg/L)			<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02		
Arsenic dissous (moy, µg/L)													
Chrome dissous (moy, µg/L)													
Cuivre dissous (moy, µg/L)													
Zinc dissous (moy, µg/L)													

L'état écologique est calculé selon les critères de l'arrêté du 27 juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique (selon les modalités de calcul applicables jusqu'au 22 décembre 2015)

Légende :

Etat/Potentiel écologique

	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais
	Non déterminé / Inconnu

Annexe 11

La restauration de l'Altenheimerkopf

La restauration de l'Altenheimkopf

En respect de la loi sur l'eau de 1992, la restauration de l'Altenheimkopf a été beaucoup plus documentée que celle du Brunnenwasser. Plusieurs études préalables ont été réalisées entre 2003 et 2005. Durant cette période, Odonates, Oiseaux d'eau et forestiers, Amphibiens, macro-invertébrés benthiques, Habitats aquatiques et rivulaires, milieux physiques (profils en travers, capacité des ouvrages), Habitats Natura 2000, Poissons et Ecrevisses ont été expertisés.

Aspect de l'Altenheimkopf avant sa restauration

Source : SNS 1997



Plusieurs travaux ont ensuite été réalisés :

- aménagement du Weisswasser (lui-même reprofilé en 1969 par la DDAF 67, ex génie rural) ;
- création d'un nouveau lit sur 150 m pour relier le Weisswasser et l'Altenheimkopf à restaurer ;
- creusement de mares de compensation
- modification du tracé original du cours d'eau sur 120 m pour l'éloigner de la rocade Est (lieu-dit Kuhnensand)
- comblement de l'ancien tracé pour éviter les terrains de Général Motors
- creusement d'un nouveau lit à l'Ouest de la route de la Rochelle,
- création d'un bras de décharge dans le contre-canal ;
- création de diverticules pouvant servir de frayère au brochet ;
- plantations de saules, de peupliers grisards, etc. dans la ripisylve ;
- dévasement du lit mineur (de l'ordre de 10m³/ml) ;
- reprofilage de certaines berges et élargissement local du cours d'eau ;
- rénovation des ouvrages de franchissement des routes, etc.

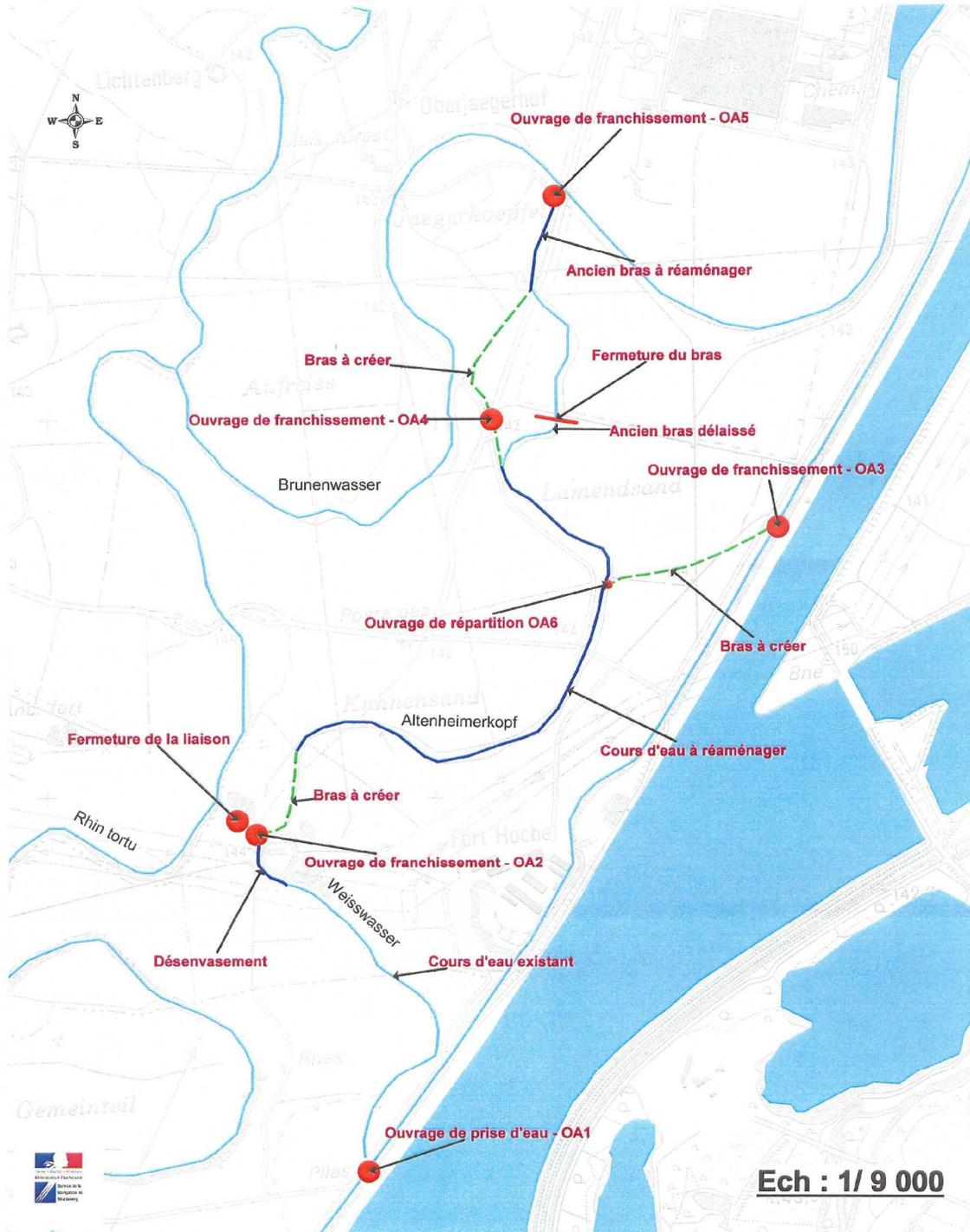
Ainsi, l'Altenheimkopf fut remis en eau en 2005, sur 2,5 km de linéaire intégrés à la réserve naturelle, pour un montant total de travaux d'environ 650 000 euros.

Le débit du cours d'eau fut alors fixé à 0,5m³/s en période de basses eaux (vitesse écoulement <1m/s voir <0,5m/s) ; 1,5m³/s en période de moyennes eaux et jusqu'à 3 m³/s (vitesse d'écoulement ≈ 2m/s) en cas de vidange du polder d'Erstein (une à deux semaines /an en fin de printemps, quand le Rhin affiche un débit supérieur à 1550 m³/s).

Le bilan de l'opération de restauration est très positif, bien que les mares de compensations ne semblent pas abriter une population aussi dense qu'elles avaient pu l'être dans les dépressions de l'Altenheimkopf à restaurer. Des habitats et des espèces Natura 2000 (Odonates, Poissons notamment) sont apparus seulement trois ans après sa mise en eau.

RESTAURATION DE L'ALTENHEIMERKOPF

PLAN GENERAL DES TRAVAUX



Annexe 12

La restauration du Brunnenwasser

La restauration du Brunnenwasser

En 1994, les rives du Brunnenwasser ont dans un premier temps été élaguées afin de limiter l'ombrage et permettre le retour d'une végétation aquatique. A l'aide d'une pelle araignée, le fond du lit a été curé sur 50 cm et les dépôts ont été positionnés sur les berges.

Près d'une cinquantaine d'espèces végétales aquatiques immergées, émergées, des rives et de la ripisylve, issues du conservatoire botanique de la Ville de Strasbourg ont été plantées. Un ouvrage de franchissement constitué de trois buses a été remplacé par une passerelle afin de ne pas perturber les flux sédimentaires

Le cours d'eau a ensuite été placé en réserve de pêche pendant 3 ans. Avant cela, le Brunnenwasser ressemblait à un petit filet d'eau.

D'après les mesures physico-chimiques (pH, Conductivité, température) et l'interprétation faites par la fédération de pêche en 1998, le cours d'eau serait marqué par l'influence de la nappe (conductivité et pH élevés).

La pêche d'évaluation de 1998, réalisée par la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, soulignait toutefois :

- le manque de caches pour les poissons à l'exception de la section située directement à l'aval de la prise d'eau ;
- un dépôt de vases épais (jusqu'à 70 cm) dans les sections à écoulement lent ;
- la rareté des carnassiers et surtout l'absence de zones de fraie.

A travers une note IBGN de 7/20, la fédération indiquait de façon plus générale un manque de diversité d'habitats et proposait même d'y installer des frayères artificielles.

Annexe 13

Test de restauration des flux
sédimentaires du Schwarzwasser

Test de restauration des flux sédimentaires du Schwarzwasser

En présence de représentants de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, de la Direction Départementale des Territoires (DDT), de la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL), de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique, de l'association pour l'étude et la protection des amphibiens et des Reptiles d'Alsace (BUFO), la Ville de Strasbourg a cherché à vérifier l'impact de l'effacement du seuil du Schwarzwasser sur le milieu naturel et sur les étangs de pêche riverains, ces derniers étant alimentés directement par la retenue sur le cours d'eau via une prise d'eau.

Suite à l'enlèvement du seuil, le niveau du Schwarzwasser avait baissé d'environ 70 cm. Le lit s'était très fortement rétréci, avec une concentration des écoulements et l'apparition d'une banquette plus ou moins large. Dans les zones basses de l'ancien lit mineur, des mares se sont formées naturellement, pouvant là aussi être favorables à la reproduction des amphibiens. La concentration des écoulements avait favorisé l'auto-curage du lit de la rivière.

Les 3 étangs de pêche des Hospices civils de Strasbourg ont été fortement impactés par l'abaissement du niveau d'eau, tout comme l'étang privé situé plus en amont. Le niveau d'eau de ces étangs s'est abaissé de 50 cm. En période hivernale, ce rabattement fut considéré acceptable, mais en été, cet abaissement peut contribuer au réchauffement de l'eau ce qui peut poser des problèmes de mortalité piscicole. Cette baisse peut aussi perturber les concours de pêche ou l'alevinage réalisé habituellement à la fin du mois de décembre.

Après ce test, l'association BUFO indiquait que l'effacement du seuil ne devrait pas poser de problèmes pour les amphibiens étant donné que des mares apparaissent spontanément dans le lit mineur du cours d'eau et en bordure de celui-ci. En revanche, un repositionnement du batardeau à mi-hauteur serait nuisible aux amphibiens étant donné que les mares seraient effacées.

La fédération de pêche et l'ONEMA étaient pleinement satisfaits de la configuration sans le seuil.

L'association de pêche d'Illkirch-Graffenstaden (Hospices civils de Strasbourg) souhaitait par contre que le batardeau soit remis en place afin de ne pas perturber leur concours de pêche ni l'alevinage hivernal.

L'objectif à long terme était d'effacer (au moins temporairement) le seuil afin de favoriser l'auto curage du cours d'eau. La Ville de Strasbourg proposait d'ailleurs d'effacer le seuil chaque année, entre novembre et décembre en concertation avec les associations de pêche.

Aspect du Schwarzwasser avant et après l'effacement du seuil en novembre 2011



Test de recharge artificiel de la nappe phréatique

A l'aide d'un dispositif expérimental testé sur le Brunnenwasser, au niveau de l'intersection entre la route de la Rochelle et la route de l'Oberjaegerhof, Bruno LANDRU a pu mettre en évidence qu'une recharge artificielle de la nappe est possible en créant des champs d'inondation et/ou en augmentant le volume d'eau dans le lit des rivières.

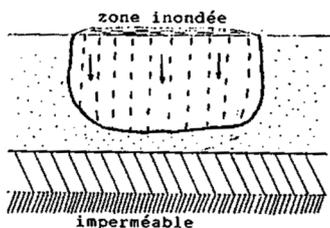
En rehaussant le niveau du cours d'eau de 20 cm sur une durée de 2 semaines à l'aide du batardeau en place, B.LANDRU a mesuré une élévation du toit de la nappe de 78 cm sous le champ d'inondation et de 37 cm, 385 m à l'aval, dans le sens de l'écoulement de la nappe. Perpendiculairement au sens de l'écoulement phréatique, l'élévation du toit de la nappe a été de 33 cm, 412 m à l'aval de du champ d'inondation.

En comparant le niveau limnimétrique de la rivière à celui du toit de la nappe, B.LANDRU a également montré que pour un cours d'eau peu colmaté comme le Brunnenwasser (curé en 1994), une élévation du niveau de la rivière entraîne le même jour une élévation du toit de la nappe.

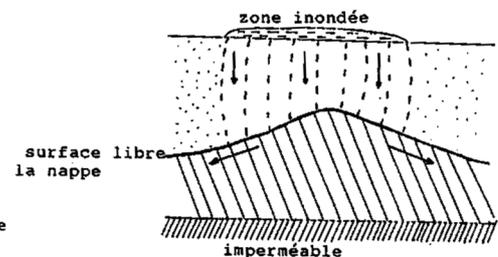
B.LANDRU précise aussi dans sa thèse, que la création d'un champ d'inondation peut être défavorable à la végétation (asphyxie racinaire), et que l'élévation du niveau de la rivière permet un rendement de recharge moindre, mais restant intéressant.

Les différentes phases de recharge de la nappe

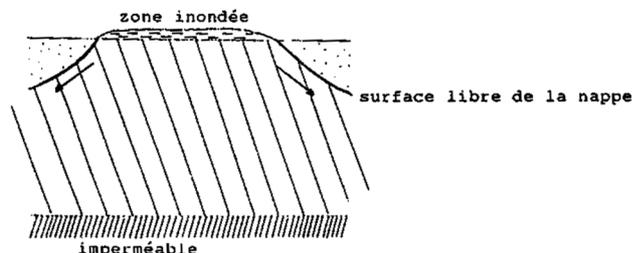
(source : LANDRU 1990)



- figure II-10 -



- figure II-11 -



Phase 1 : avancée du front humide (figure II.10)

Suite à une inondation ou à une augmentation du volume contenu dans la rivière, la progression du front humide, depuis la surface jusqu'à la nappe, est freinée par l'air contenu au-dessus de la surface phréatique.

Phase 2 : écoulement mixte (figure II.11)

La surface libre de la nappe délimite deux domaines d'écoulements distincts : au-dessus de la surface libre, l'écoulement est vertical s'effectue en milieu non saturé. Au-dessous, l'écoulement est plus ou moins horizontal selon le dôme piézométrique et s'effectue en milieu saturé.

Phase 3 : écoulement entièrement en milieu saturé (figure II.12.)

Le schéma de la phase 2 peut correspondre à l'état final ou alors peut évoluer jusqu'à la phase 3 où le dôme piézométrique se confond avec la zone d'épandage.

Annexe 14

Programmes de restauration de cours
d'eau

Restaurer l'Aufreissergiesse (remise en eau de 450 m d'ancien bras du Rhin)

Cette dépression est située entre le Rhin tortu et le Brunnenwasser, entre la cote 142 et 140,3 (cote NGF ortho métrique), soit un dénivelé de 1,7m. Sa longueur est de 450 m.

La remise en eau de ce bras nécessiterait :

- la réalisation d'un ouvrage régulateur pour limiter le débit introduit ;
- un désenvasement car le plafond actuel de cette dépression est au-dessus du plan d'eau du Brunnenwasser.

Afin ne pas réduire le débit turbinable au moulin de la Ganzau, il serait nécessaire de réduire le débit admis dans le Brunnenwasser (et donc de remettre en état l'ouvrage de dérivation) à concurrence du débit admis dans l'Aufreissergiesse. Dans ce cas, un débit de 0,2 m³/s serait prélevé sur le débit moyen de 0,7 m³/s du Brunnenwasser (valeur moyenne d'après le SAMU de l'environnement en 2014). La largeur du plan d'eau serait de 2 m, et la profondeur de 0,3 m. Un seuil pourrait être mis en place pour augmenter cette profondeur sur une partie du tronçon, tant qu'il ne nuit pas à la continuité piscicole.

Une autre solution consisterait à alimenter le Rhin tortu d'un débit et de restituer ce débit dans l'Aufreissergiesse.

En prenant une valeur de débit de 1 m³/s dans l'Aufreissergiesse, la largeur du plan d'eau serait de 3,5m, et la profondeur de 0,55 m.

En 1997, ce projet avait été chiffré à 180 000 Francs, dont 72 000 de terrassement, reprofilage et désenvasement.

En 1997, compte tenu du faible débit injectable dans le bras à restaurer (0,2 m³/s), ce projet a été classé en seconde priorité.

Aujourd'hui, il semble que le débit du Brunnenwasser soit supérieur à ce qu'il avait pu être en 1997. En somme, le débit de l'Aufreissergiesse pourrait être revu à la hausse et l'intérêt de la restauration en serait augmenté.

Restaurer l'Aufreissergiesse permettrait de créer une île plus ou moins inaccessible au public.



Aufreissergiesse à restaurer

(SNS 1997)

Restaurer le Krittermattepfad (remise en eau de 1 050 m d'ancien bras du Rhin)

Ce bras prendrait naissance sur le Schwarzwasser à une côte voisine de 140,6 m et retournerait dans le même cours d'eau à la cote 140,3, selon un faible dénivelé de 0,3 m. La longueur de dérivation serait de 1050 m.

Compte tenu du faible débit moyen du Schwarzwasser (de 0,4 à 0,5 m³/s en 2014) seul un débit de l'ordre de 0,1 m³/s pourrait transiter par le Krittermattepfad. Dans ce cas, la largeur du plan d'eau serait de 3,3 m pour une profondeur de 0,25 m.

Compte tenu du faible débit transitant dans le bras à remettre en eau, cette solution présente peu d'intérêt, mais reste possible et envisageable.

Toutefois, augmenter le débit du Schwarzwasser permettrait d'augmenter le débit qui pourrait transiter par le Krittermattepfad.

En 1997, ce projet avait été chiffré à 1 million de Francs, dont 720 000 francs de terrassement, reprofilage, désenvasement.

Il permet d'isoler une partie des rives du Schwarzwasser.

Restaurer le Lichtenbergerhof (remise en eau d'une dérivation du Rhin tortu de 2100 m)

Ce bras d'une longueur de 2100 m permettrait de réaliser une dérivation du Rhin tortu autour de la zone ouverte du Lichtenberg, entre la cote 141,92 à 142,05 et la cote 141,83 à 141,85.

La dépression est relativement bien marquée et ne nécessiterait que des curages limités (de l'ordre de 2m³/ml).

Il semble toutefois difficile de prévoir la remise en eau car sur la fin de ce bras, les terrains situés en rive gauche sont plus bas que le plan d'eau (on arrive à proximité du moulin) et il serait nécessaire d'endiguer le secteur pour éviter des inondations.

Ce projet semblait en 1992 moins prioritaire compte tenu des travaux d'endiguement requis. Il a d'ailleurs été abandonné en 1997. Le projet se heurtait à un problème d'inondation, alors que la création de champs d'inondation est cependant favorable à la recharge de la nappe. Ce projet n'a pas été chiffré.

On notera que d'après la carte de l'état-major de 1850, le Lichtenbergerhof semblait plutôt être un bras stagnant, rétro-alimenté par le Rhin tortu et se terminant en cul de sac, plutôt qu'un bras courant. (cf. carte état-major)

Restaurer les bras S1 et S2 du Schwarzwasser

Ces dépressions faiblement marquées permettraient de réaliser des îles plus ou moins accessibles aux promeneurs autour du lieu dit « Soldate Insel ». La réalisation d'un tel aménagement nécessiterait une régulation fine de l'alimentation du bras pour éviter de détourner l'ensemble du débit du Schwarzwasser.

Le bras S2 d'une longueur de 130 m serait intéressant si l'on maintenait un écoulement d'eau dans le méandre. 1/3 du débit serait conservés dans le Schwarzwasser et 1/3 (soit environ 0,12 m³/s)

transiterait par le bras. Le dénivelé entre le début et la restitution du bras est de 29 cm. Le calcul d'une section type aboutit à un plan d'eau d'une largeur de 2m et d'une profondeur de 0,25 m.

Compte tenu de la faible longueur du bras et du faible débit qu'il transiterait, cette solution n'a pas été classée en première priorité mais reste néanmoins envisageable.

En 1997, la restauration de la boucle S2 du Schwarzwasser avait été estimée à 250 000 Francs.

Restaurer le bras aval J5 sur le Schwarzwasser

Ce bras ne débouchant pas dans un cours d'eau, la remise en eau avait donc été considérée de seconde priorité.

Restaurer un méandre du Schwarzwasser en amont de la réserve

L'étude préalable au projet d'augmentation des capacités de vidange du Polder d'Erstein (Denny consultant 2013) a soulevé l'éventualité de remettre en eau un ancien méandre du Schwarzwasser situé en amont de la réserve.

Figure 1: Bras du Schwarzwasser à remettre en eau en amont de la réserve. Source : Denny consultant, 2013.



Restaurer le cours du Brunnenwasser au niveau de la Breitlach

Un seul projet de restauration concerne le secteur Nord-Est de la réserve : la Breitlach. Il consisterait à prélever de l'eau sur le Brunnenwasser et de prolonger celui-ci dans la partie Nord Est de la réserve, puis de restituer l'eau au grand canal d'Alsace, certainement via un parcours busé.

Ce projet peu détaillé n'a pas été chiffré. Il permettrait de remettre en eau un ancien bras comblé du Rhin.

Annexe 15

Les habitats naturels

Corine Biotopes		Directive Habitats		Liste rouge (2003)	Année - Source
Code CB	Intitulé	Code DH	Intitulé		
Milieux aquatiques et humides					
22	Eaux douces stagnantes				
22.1	Mares	-	-	-	ACVP - 2013
22.13	Eaux eutrophes	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	LR	PG Heyssel
22.32	Gazons amphibies annuels septentrionaux (<i>Cyperetalia fuscii</i>)	3130	Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas niveau topographique, planitiaires d'affinités continentales, des Isoeto-Juncetea	LR	ONF - 2003
22.4311	Tapis de Nénuphars (<i>Nuphar lutea</i>)	-	-	LR	DOCOB - 2007
22.44	Tapis immergés de Characées	3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	LR	DOCOB - 2007
22.5	Masses d'eau temporaires	-	-	-	SEVN - 2015
24	Eaux courantes				
24.1	Lits des rivières	-	-	-	PG Heyssel
24.22	Bancs de graviers végétalisés	-	-	LR	PG Heyssel
24.4	Végétation immergée des rivières	3260	Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	LR	ACVP - 2013
24.4A	Végétation aquatique du <i>Potametum pectinati</i>			LR	ACVP - 2013
24.4B	Végétation aquatique du <i>Ceratophyllum demersi</i>			LR	ACVP - 2013
24.4C	Végétation aquatique du <i>Callitrichetum obtusangulae</i>			LR	ACVP - 2013
24.52	Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviaux	3270	Rivières avec berges vaseuses du Bidention	LR	ONF - 2003
1	Végétation de ceinture des bords des eaux				PG Heyssel
53.111	Phragmitaies inondées	-	-	LR	PG Heyssel
53.112	Phragmitaies sèches	-	-	LR	PG Heyssel
53.2122	Cariçaies à laïches des marais	-	-	LR	ONF - 2003

Corine Biotopes		Directive Habitats		Liste rouge (2003)	Année - Source
Code CB	Intitulé	Code DH	Intitulé		
Milieux forestiers					
31	Landes et fruticées				
31.8D	Recolonisation, régénération de feuillus	-	-	-	ACVP - 2013
31.8E	Taillis	-	-	-	ACVP - 2013
41	Forêts caducifoliées				
41.1	Hêtraie	9130	Hêtraies de l'Asperulo fagetum	LR	ACVP - 2013
41.1a	Hêtraie-tillaie	-	-	-	ACVP - 2013
41A	Chênaie-hêtraie à érable	-	-	-	ACVP - 2013
41B	Hêtraie-chênaie à orme	-	-	-	ACVP - 2013
41.2	Chênaie-charmaie	9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	LR	ACVP - 2013
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides				PG Heysse
44.13	Forêts galeries de Saules blancs	91E0*	Forêt alluviale à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior - faciès à bois tendre de milieux hygrophiles	LR	ACVP - 2013
44.3	Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens			LR	DOCOB - 2007
44.33	Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes			LR	ACVP - 2013
44.4	Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Umus laevis, Umus minor, Fraxinus excelsior, des grands fleuves - variante typique	LR	PG Heysse
44.41	Frênaie-ormeaie			LR	ACVP - 2013
44.4 x 41.26	Chênaie pédonculée - Tillaie à laïche blanche	91F0 (9170)	Forêts mixtes à Quercus robur, Umus laevis, Umus minor, Fraxinus excelsior, des grands fleuves - variante sèche	LR	DOCOB - 2007

Corine Biotopes		Directive Habitats		Liste rouge (2003)	Année - Source
Code CB	Intitulé	Code DH	Intitulé		
Milieux ouverts et semi-ouverts					
31	Landes et fruticées				
31.811	Fruticées à Prunus spinosa et Rubus fruticosus	-	-	-	PG Heyssel
31.831	Ronciers	-	-	-	VdS - 2014
34	Steppes et prairies calcaires sèches				PG Heyssel
34.324	Pelouses Mesobromion alluviales et humides	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	LR	PG Heyssel
37	Prairies humides et mégaphorbiaies				PG Heyssel
37.311	Prairies calcaires à Molinie	6410	Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	LR	PG Heyssel
37.71	Mégaphorbiaies riveraines	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaire et des étages montagnards à alpins	LR	ONF - 2003
37.72	Franges des bords boisés ombragés			LR	VdS - 2014
38	Prairies mésophiles				
38.22	Prairies des plaines méditerranéennes à fourrage	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	LR	VdS - 2014 / DOCOB 2007
Milieux artificiels					
82	Cultures				
82.11	Grandes cultures	-	-	-	ACVP - 2013
83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres				
83.32	Plantation de feuillus, bosquets	-	-	-	ACVP - 2013
86	Bâti, chemins				ACVP - 2013
87	Terrains en friche et terrain vagues				
87.2	Zones rudérales	-	-	-	ACVP - 2013
89	Lagunes et réservoirs industriels, canaux				
89.23	Etangs, bassins	-	-	-	ACVP - 2013

Annexe 16

Carte des habitats naturels selon la
codification Natura 2000

Habitats aquatiques

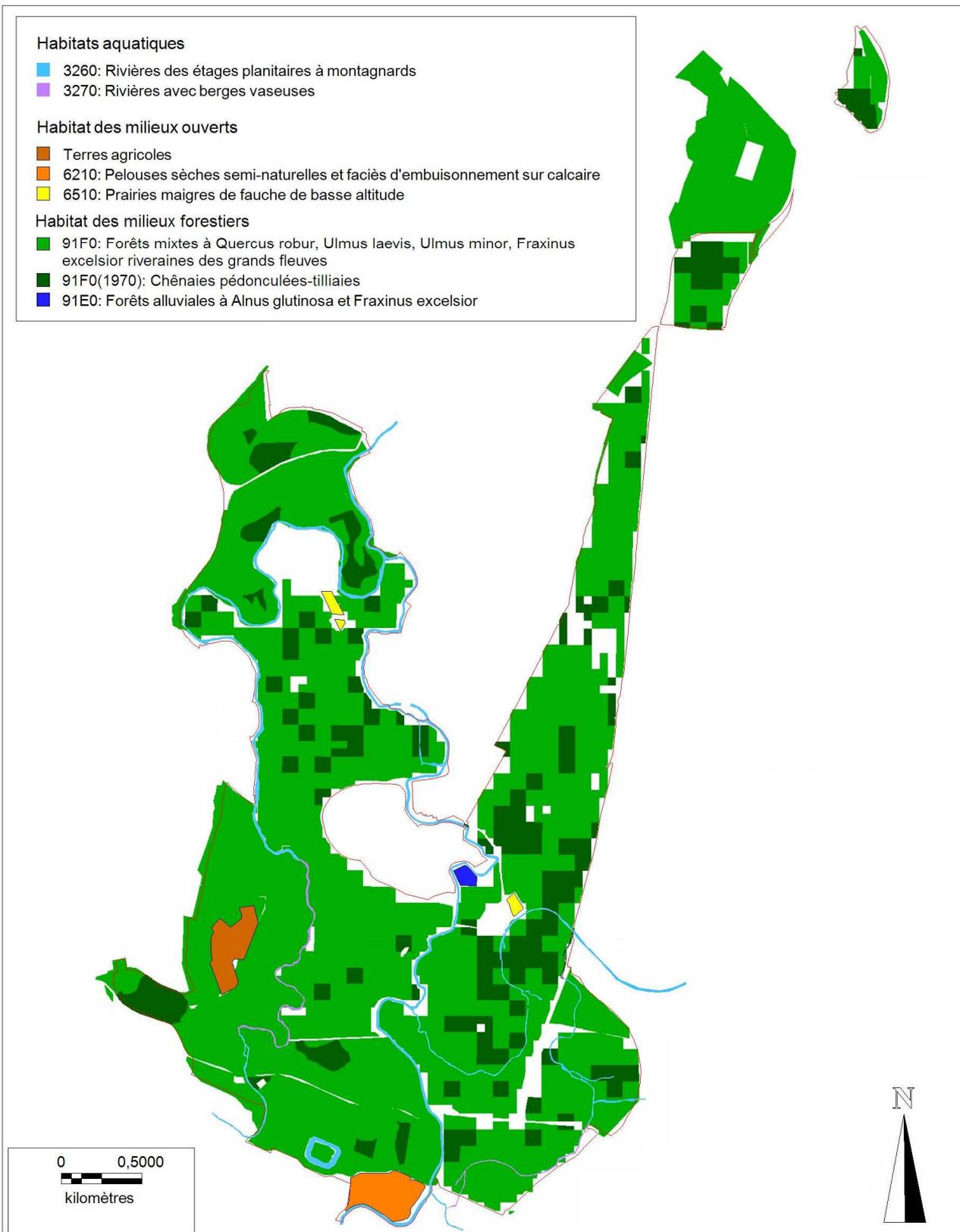
- 3260: Rivières des étages planitaires à montagnards
- 3270: Rivières avec berges vaseuses

Habitat des milieux ouverts

- Terres agricoles
- 6210: Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboussonnement sur calcaire
- 6510: Prairies maigres de fauche de basse altitude

Habitat des milieux forestiers

- 91F0: Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* riveraines des grands fleuves
- 91F0(1970): Chênaies pédonculées-tilliaies
- 91E0: Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*



Annexe 17

Carte des stations forestières



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
SAT BAS - RHIN

Forêt communale
de
STRASBOURG NEUHOF
Massifs du Neuhof
(605 ha 28 a)

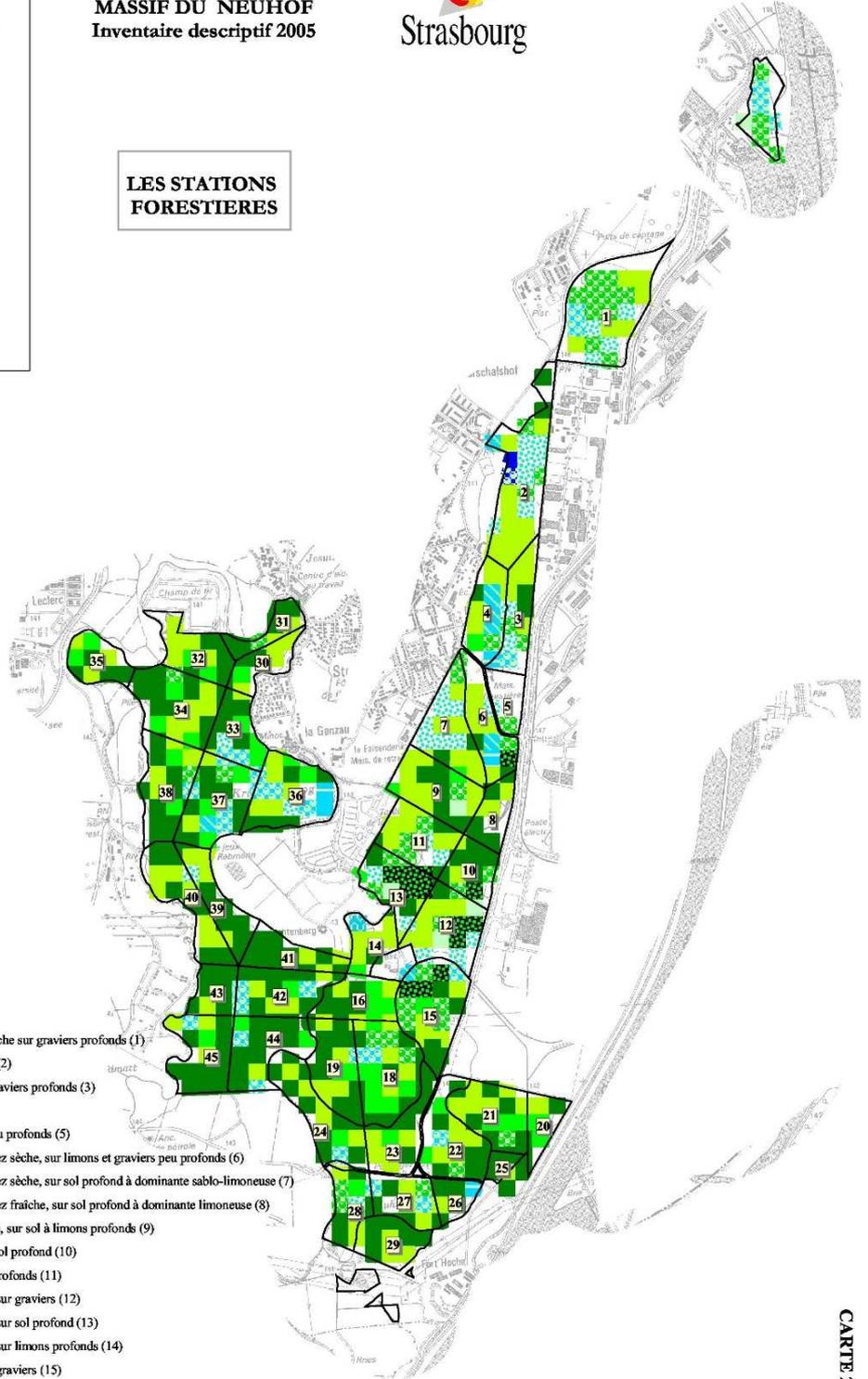


Site SIG de Strasbourg - MW - 3 juillet 2006

**FORETS RHENANES
DE LA VILLE DE STRASBOURG
MASSIF DU NEUHOF**
Inventaire descriptif 2005



**LES STATIONS
FORESTIERES**



□ Parcelle forestier

Les stations forestières

- Chênaie pédonculée-tillaie à peuplier noir très sèche sur graviers profonds (1)
- Chênaie pédonculée-tillaie très sèche, sur sables (2)
- Chênaie pédonculée-tillaie sèche, sur sables et graviers profonds (3)
- Chênaie pédonculée-tillaie sèche, sur sables (4)
- Chênaie pédonculée-tillaie sèche, sur graviers peu profonds (5)
- Chênaie pédonculée-ormaie à frêne et tilleul, assez sèche, sur limons et graviers peu profonds (6)
- Chênaie pédonculée-ormaie à frêne et tilleul, assez sèche, sur sol profond à dominante sablo-limoneuse (7)
- Chênaie pédonculée-ormaie à frêne et tilleul, assez fraîche, sur sol profond à dominante limoneuse (8)
- Chênaie pédonculée-ormaie à frêne, assez fraîche, sur sol à limons profonds (9)
- Frênaie-chênaie pédonculée-ormaie fraîche, sur sol profond (10)
- Frênaie-chênaie pédonculée fraîche, sur limons profonds (11)
- Frênaie-chênaie pédonculée-ormaie très fraîche, sur graviers (12)
- Frênaie-chênaie pédonculée-ormaie très fraîche, sur sol profond (13)
- Frênaie-chênaie pédonculée-ormaie très fraîche, sur limons profonds (14)
- Frênaie-chênaie pédonculée-ormaie humide, sur graviers (15)
- Frênaie-chênaie pédonculée-ormaie humide, sur sol profond (16)
- Saulaie blanche très humide, sur sol engorgé (17)

Les stations (1) et (2) n'ont pas été trouvées ici

Source des données :
- Base Régionale des Unités de Gestion ONF
- UT de Strasbourg

Annexe 18

Carte des habitats forestiers et états de
conservation



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
SAT BAS - RHIN

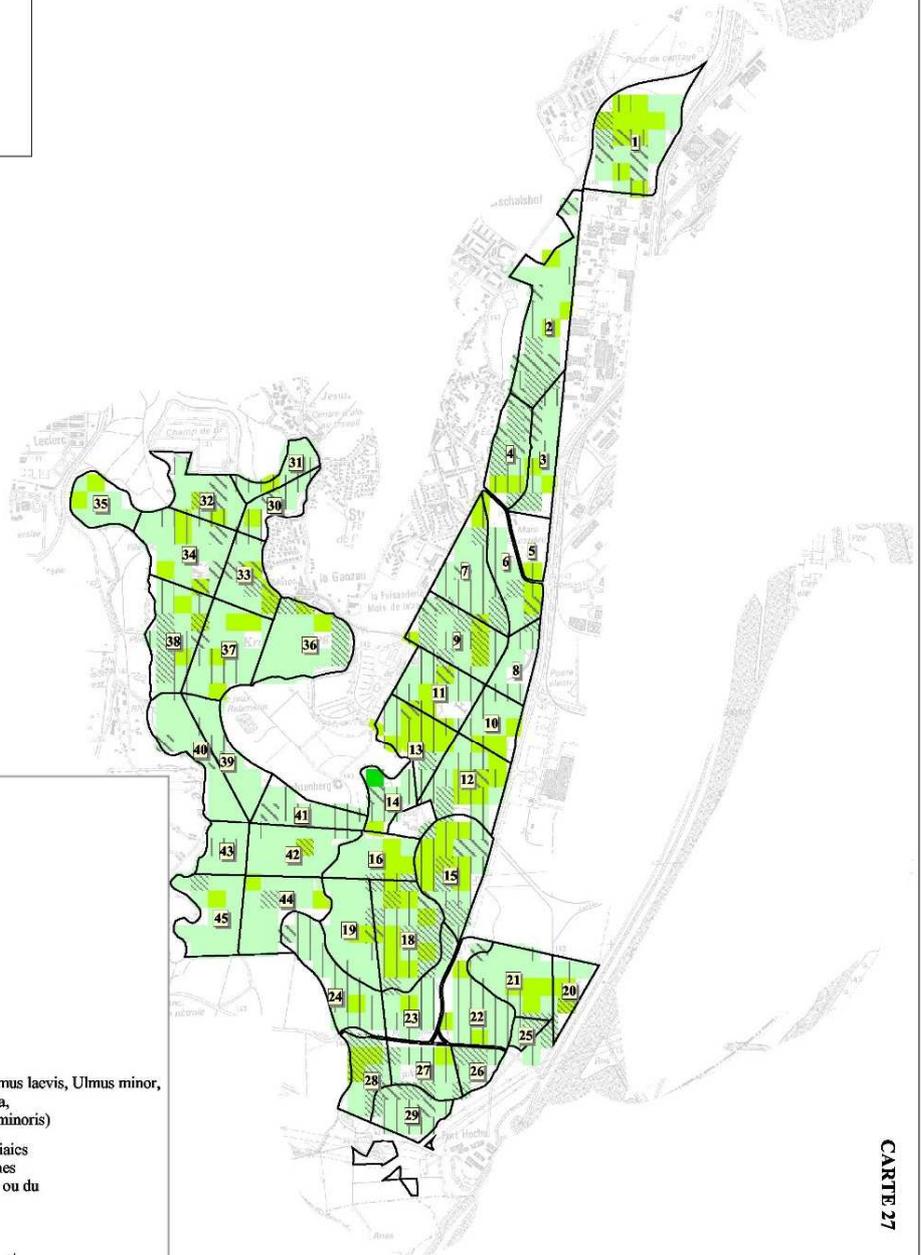
Forêt communale
de
STRASBOURG NEUHOF
Massifs du Neuhof
(605 ha 28 a)



Site SIG de Strasbourg - MW - 4 juillet 2006

**FORETS RHENANES
DE LA VILLE DE STRASBOURG
MASSIF DU NEUHOF
Inventaire descriptif 2005**

**HABITATS
ET
ETATS DE CONSERVATION**



▭ Parcellaire forestier

Etat de conservation des milieux

▭ Habitat représentatif

||| Habitat non représentatif

/// Habitat transformé

//// Habitat très transformé

Habitats des milieux forestiers

91F0 : Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*,
Fraxinus excelsior ou *Fraxinus angustifolia*,
riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)

91F0 (9170) : Chênaies pédonculées - tilliaies
(tilliaies à *Carex alba* des terrasses rhénanes
consolidées du *Quercus - ulmion* d'Issler ou du
Carici - Tilletum de Muller et Gôrs)

91E0 : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et
Fraxinus excelsior (*Alno-padion*, *Alno incanae*, *Salicion albae*).
Facès à bois tendre des milieux hygrophile.

CARTE 27

Source des données :
- Base Régionale des Unités de Gestion ONF
- UT de Strasbourg

Annexe 19

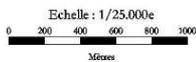
Carte de compositions des différentes
strates du peuplement forestier



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
SAT BAS - RHIN

Forêt communale
de
STRASBOURG
(Neuhof)

(605 ha 28 a)



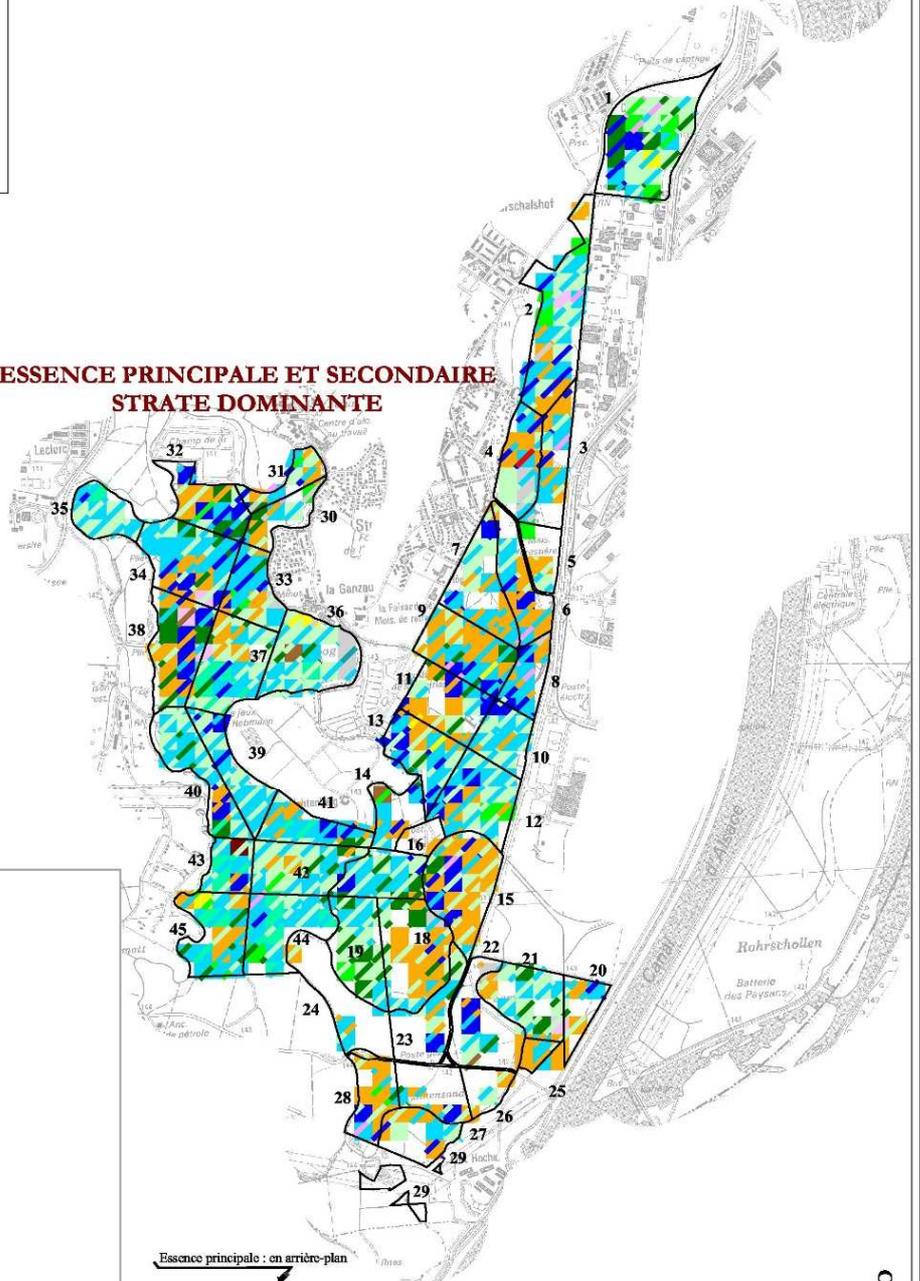
Site SIG de Strasbourg - MW - 24 avril 2006

**FORETS RHENANES
DE LA VILLE DE STRASBOURG
MASSIF DU NEUHOF
Inventaire descriptif 2004**

**ESSENCE PRINCIPALE
ET
PREMIERE ESSENCE SECONDAIRE**



**ESSENCE PRINCIPALE ET SECONDAIRE
STRATE DOMINANTE**



▭ Parcelle forestière

Les essences :

- Frêne commun
- Chêne pédonculé
- Hêtre
- Erable plane ou sycomore
- Noisetier
- Tilleul à grandes ou petites feuilles
- Peupliers sauvages, tremble, saules, aulnes, bouleaux
- Peupliers de culture
- Ormes champêtres ou diffus
- Aubépine monogyne
- Cornouiller à grappes
- Ailante
- Autres feuillus : charme, érable champêtre, merisier, noyer commun ou noir, robinier, pommier sauvage, marronnier d'Inde
- Résineux : épicéa, pin sylvestre

Essence principale : en arrière-plan

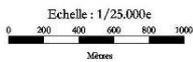
Première essence secondaire : hachure, en avant-plan
Représentée si recouvrement $\geq 3/10e$

Sources des données :
- Base Régionale des Unités de Gestion ONF
- UT de Strasbourg



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
SAT BAS - RHIN

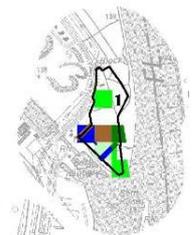
Forêt communale
de
STRASBOURG
(Neuhof)
(605 ha 28 a)



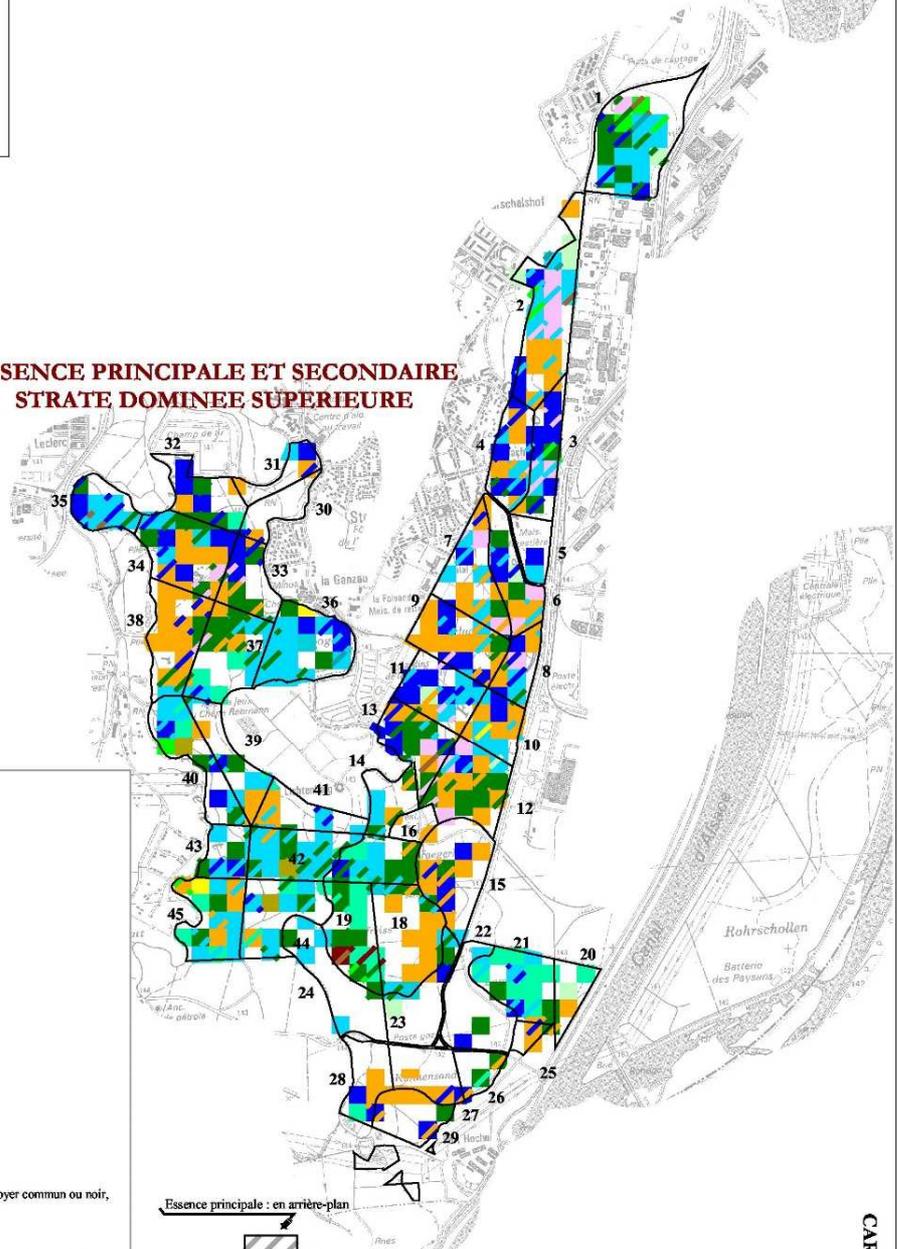
Site SIG de Strasbourg - MW - 24 avril 2006

**FORETS RHENANES
DE LA VILLE DE STRASBOURG
MASSIF DU NEUHOF**
Inventaire descriptif 2004

**ESSENCE PRINCIPALE
ET
PREMIERE ESSENCE SECONDAIRE**



**ESSENCE PRINCIPALE ET SECONDAIRE
STRATE DOMINEE SUPERIEURE**



□ Parcellaire forestier

Les essences :

- Frêne commun
- Chêne pédonculé
- Hêtre
- Erable plane ou sycomore
- Noisetier
- Tilleul à grandes ou petites feuilles
- Peupliers sauvages, tremble, saules, aulnes, bouleaux
- Peupliers de culture
- Ormes champêtres ou diffus
- Aubépine monogyne
- Cressier à grappes
- Ailante
- Autres feuillus : charme, érable champêtre, merisier, noyer commun ou noir, robinier, pommier sauvage, marronnier d'Inde
- Résineux : épicéa, pin sylvestre
- Autres espèces subarboricoles, arbustives ou lianescentes : cornouiller (sanguin ou mâle), sureau noir, épine noire, viorne laniane, vigne vierge

Essence principale : en arrière-plan

Première essence secondaire : hachure, en avant-plan
Représentée si recouvrement $\geq 3/10^6$

Source des données :
- Base Régionale des Unités de Gestion ONF
- UT de Strasbourg

CARTE 15



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
SAT BAS - RHIN

Forêt communale
de
STRASBOURG
(Neuhof)
(605 ha 28 a)



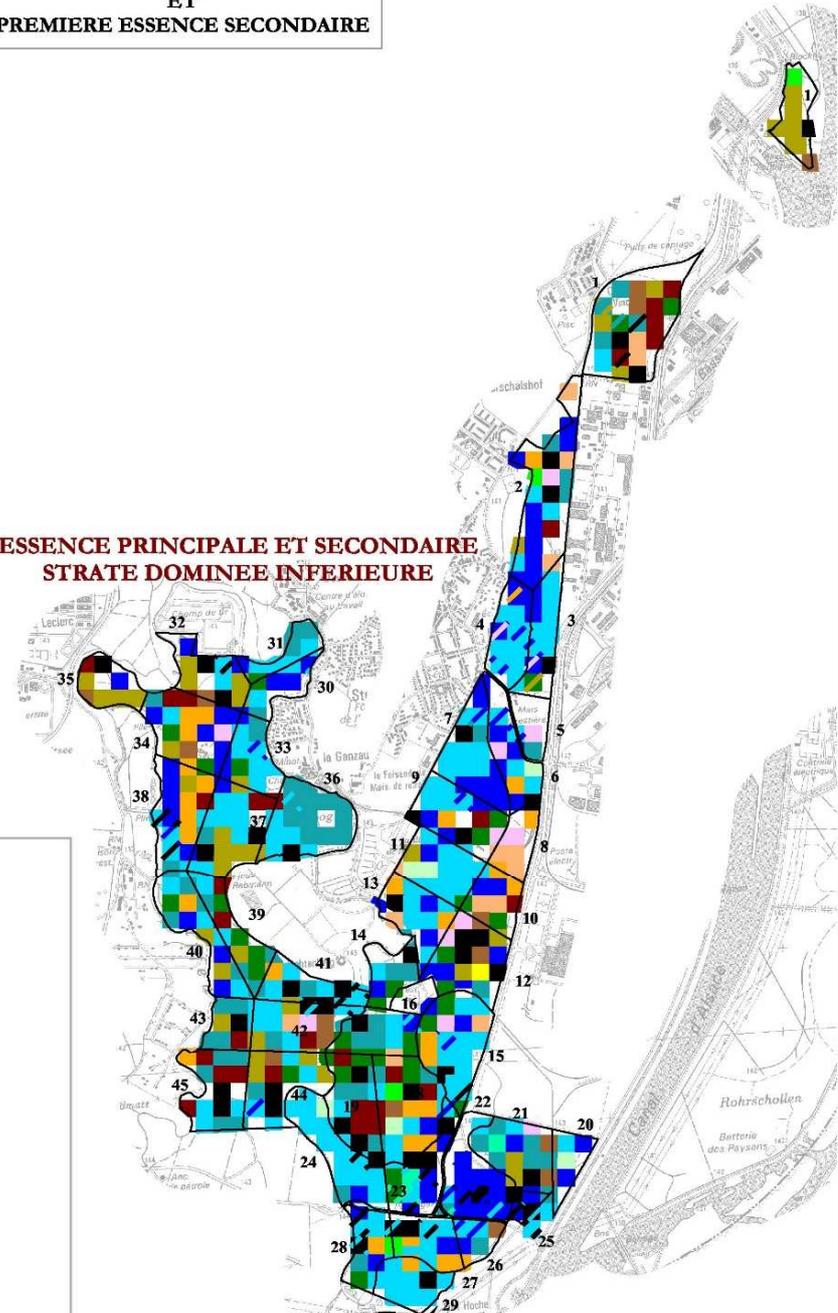
Site SIG de Strasbourg - MW - 24 avril 2006

**FORETS RHENANES
DE LA VILLE DE STRASBOURG
MASSIF DU NEUHOF
Inventaire descriptif 2004**

**ESSENCE PRINCIPALE
ET
PREMIERE ESSENCE SECONDAIRE**



**ESSENCE PRINCIPALE ET SECONDAIRE
STRATE DOMINEE INFERIEURE**



□ Parcellaire forestier

Les essences :

- Frêne commun
- Chêne pédonculé
- Hêtre
- Erable plane ou sycomore
- Noisetier
- Tilleul à grandes ou petites feuilles
- Peupliers sauvages, trembles, saules, aulnes, bouleaux
- Peupliers de culture
- Ormes champêtres ou diffus
- Aubépine monogyne
- Cerisier à grappes
- Ailante
- Clématite
- Lierre
- Autres feuillus : charme, érable champêtre, merisier, noyer commun ou noir, robinier, pommier sauvage, marronnier d'Inde
- Résineux : épicéa, pin sylvestre
- Autres espèces subarborescentes, arbustives ou lianescentes : cornouiller (sanguin ou mâle), sureau noir, épine noire, viome lané, vigne vierge

Esence principale : en arrière-plan

Première essence secondaire : hachure, en avant-plan
Représentée si classe d'abondance-dominance au minimum de 3
(Recouvrement de 25 à 50%)

Sources des données :
- Base Régionale des Unités de Gestion ONF
- UT de Strasbourg

CARTE 16



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
SAT BAS - RHIN

Forêt communale
de
STRASBOURG
(Neuhof)
(605 ha 28 a)



Site SIG de Strasbourg - MW - 24 avril 2006

**FORETS RHENANES
DE LA VILLE DE STRASBOURG
MASSIF DU NEUHOF
Inventaire descriptif 2004**

**ESSENCE PRINCIPALE
ET
PREMIERE ESSENCE SECONDAIRE**



**ESSENCE PRINCIPALE ET SECONDAIRE
STRATE ARBUSTIVE BASSE**

- Parcellaire forestier
- Essences arbustives
- Autres feuillus (sub)arborescents
 - Lierre
 - Clématite
 - Cornouiller sanguin
 - Troène
 - Noisetier
 - Cerisier à grappes
 - Camerisier à balais
 - Cornouiller mâle
 - Aubépine monogyne
 - Ronce des bois
 - Viome lantane
 - Epine noire
 - Saule blanc
 - Fusain d'Europe
 - Bourdaïne
 - Sureau

Essence principale : en arrière-plan



Première essence secondaire : haubure, en avant-plan
Représentée si classe d'abondance-dominance au minimum de 3
(Recouvrement de 25 à 50%)

Source des données :
- Base Régionale des Unités de Gestion ONF
- UT de Strasbourg

CARTE 17



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
SAT BAS - RHIN

Forêt communale
de
STRASBOURG
(Neuhof)
(605 ha 28 a)



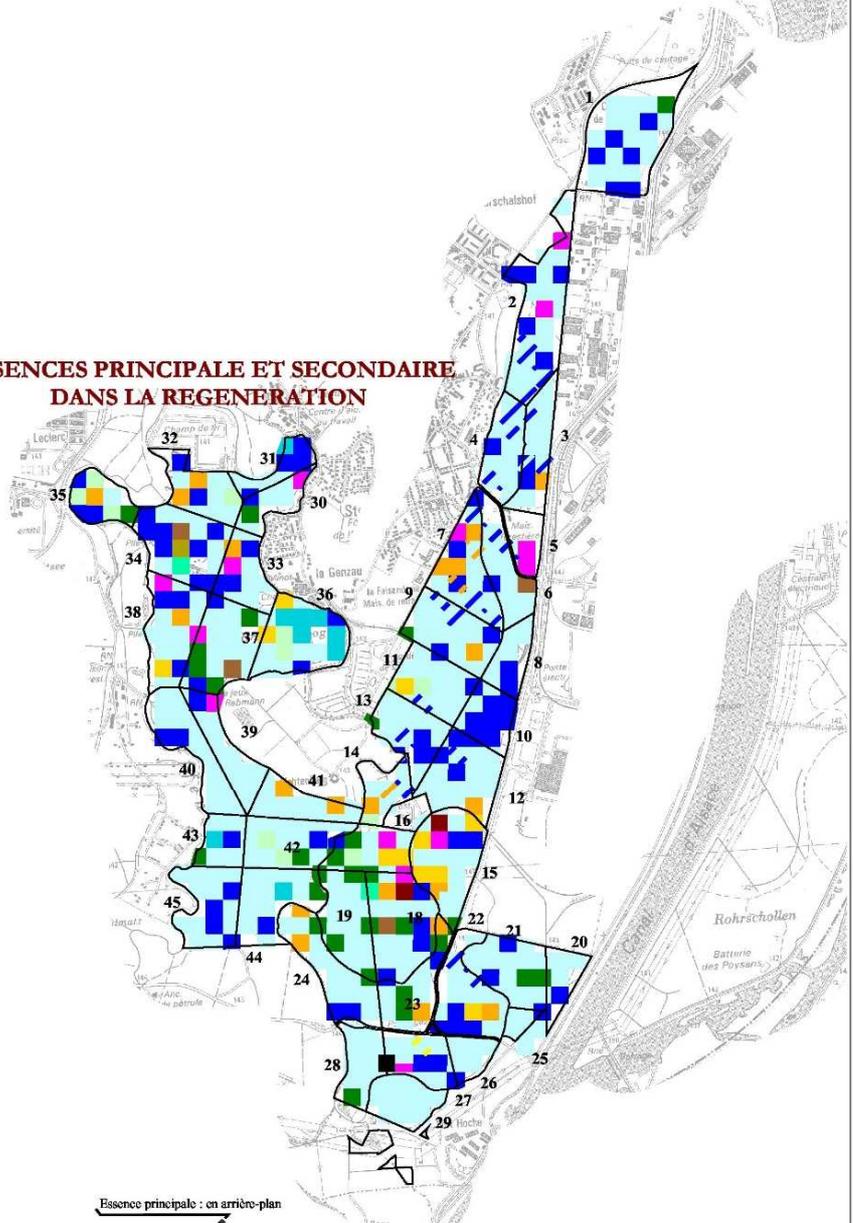
Site SIG de Strasbourg - MW - 24 avril 2006

**FORETS RHENANES
DE LA VILLE DE STRASBOURG
MASSIF DU NEUHOF
Inventaire descriptif 2004**

**ESSENCE PRINCIPALE
ET
PREMIERE ESSENCE SECONDAIRE**



**ESSENCES PRINCIPALES ET SECONDAIRES
DANS LA REGENERATION**



□ Parcellaire forestier

Régénération : essences

- Frêne commun
- Erable plane ou sycomore
- Hêtre
- Erable champêtre
- Tilleul à grandes ou petites feuilles
- Charme
- Robinier
- Cerisier à grappes
- Noyer commun
- Chêne pédonculé
- Orme champêtre
- Merisier
- Peuplier noir

Essence principale : en arrière-plan



Première essence secondaire : hachure, en avant-plan
Représentée si classe d'abondance-dominance au minimum de 3
(Recouvrement de 25 à 50%)

Source des données :
- Base Régionale des Unités de Gestion ONF
- UT de Strasbourg

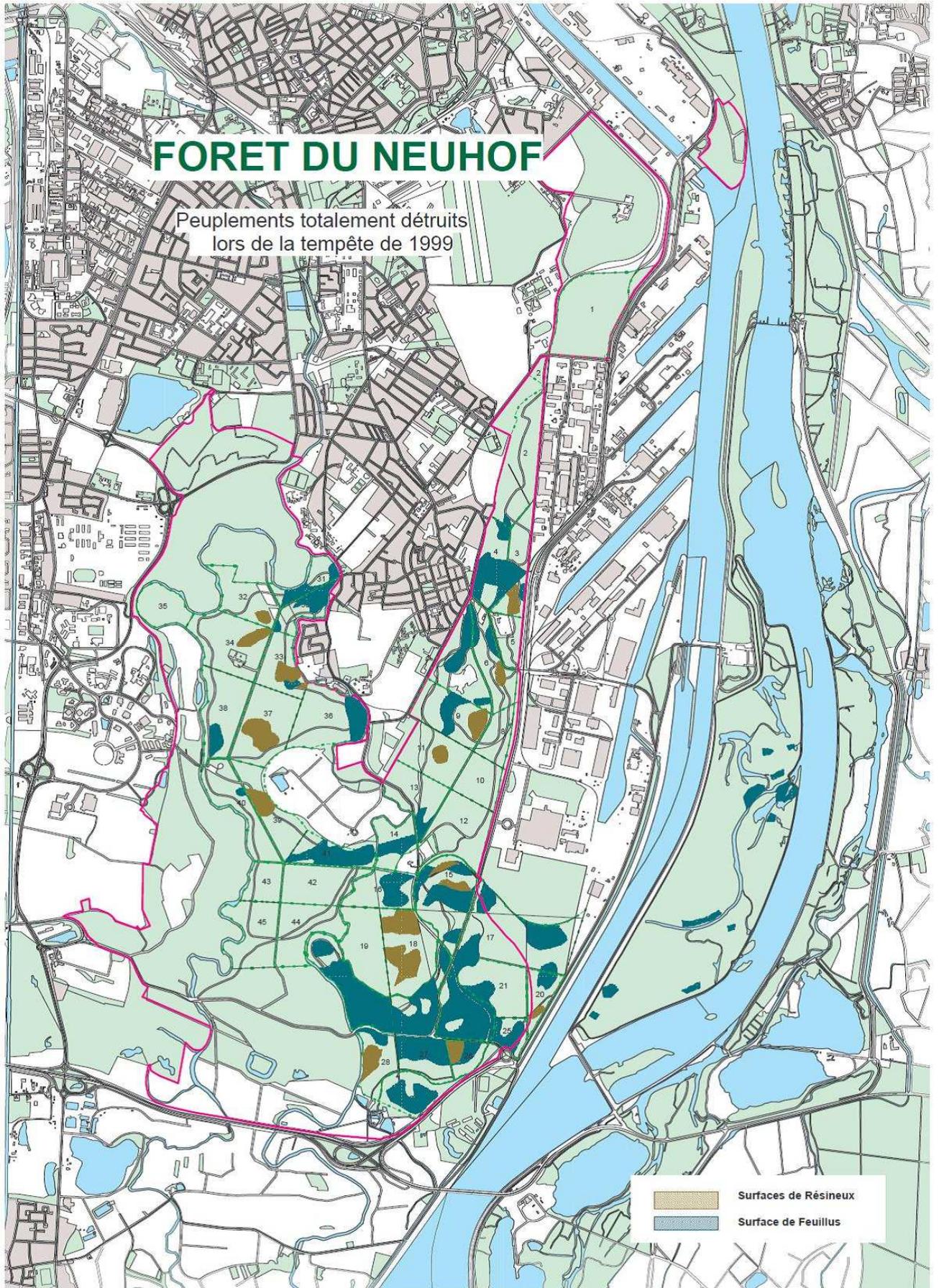
CARTE 18

Annexe 20

Carte des dégâts de la tempête de 1999

FORET DU NEUHOF

Peuplements totalement détruits
lors de la tempête de 1999



Annexe 21

Extraits de l'aménagement forestier
2013-2020 de la forêt communale
d'Illkirch-Graffenstaden

(source : ONF)

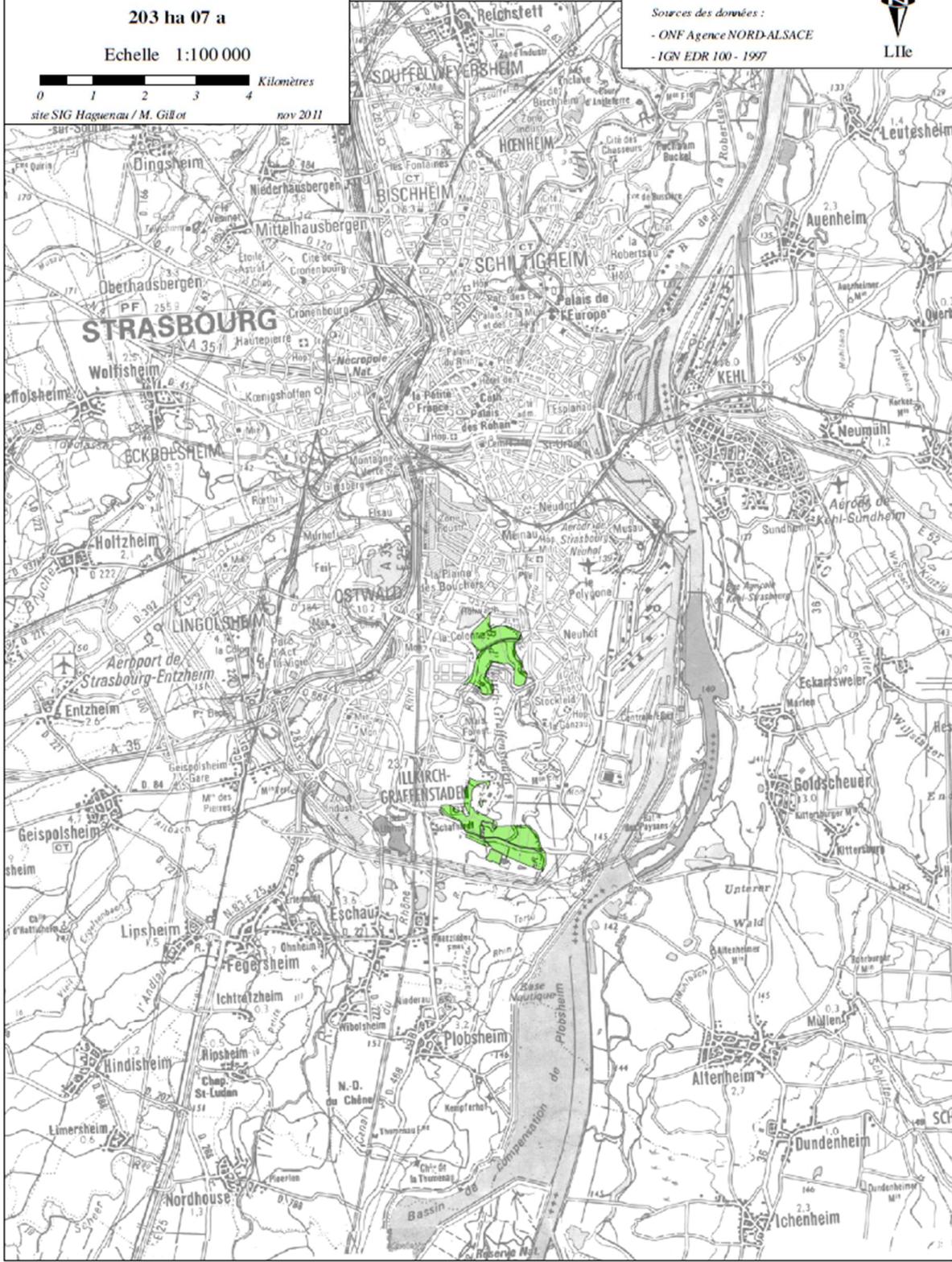

Office National des Forêts
Agence Nord-Alsace
Forêt Commune de
ILLKIRCH
 203 ha 07 a
 Echelle 1:100 000

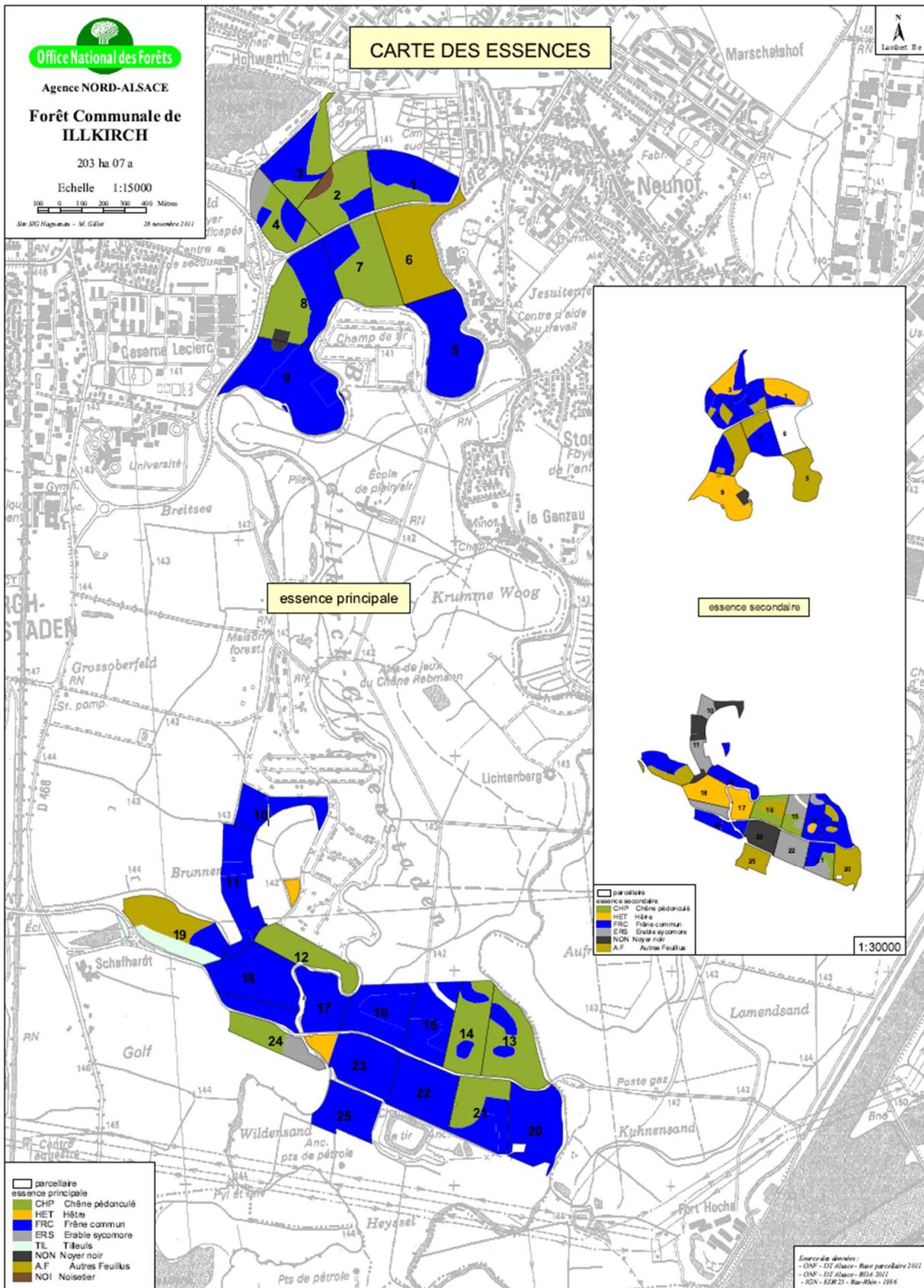
 site SIG Haguenau / M. Gillot nov 2011

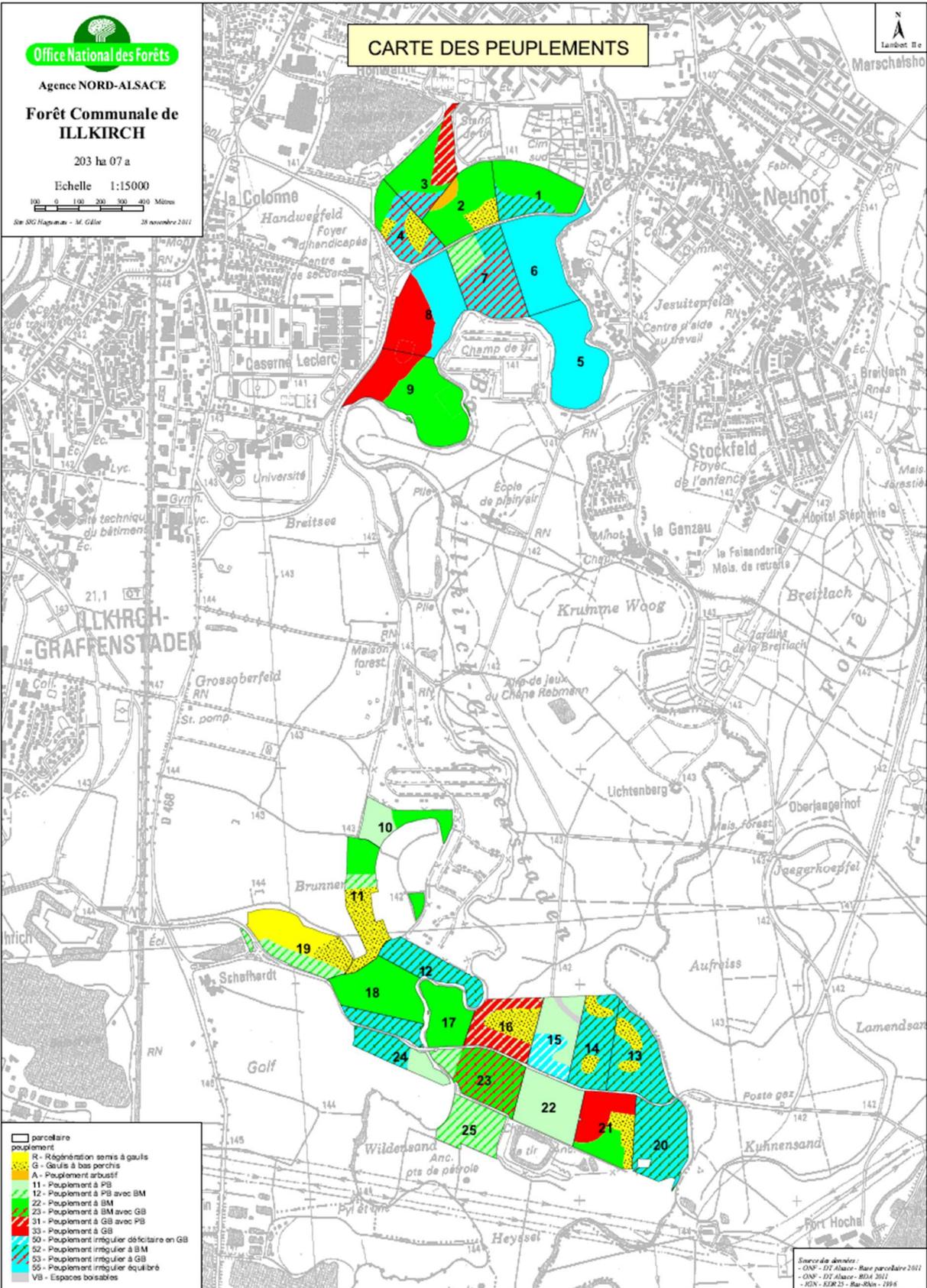
Plan de situation

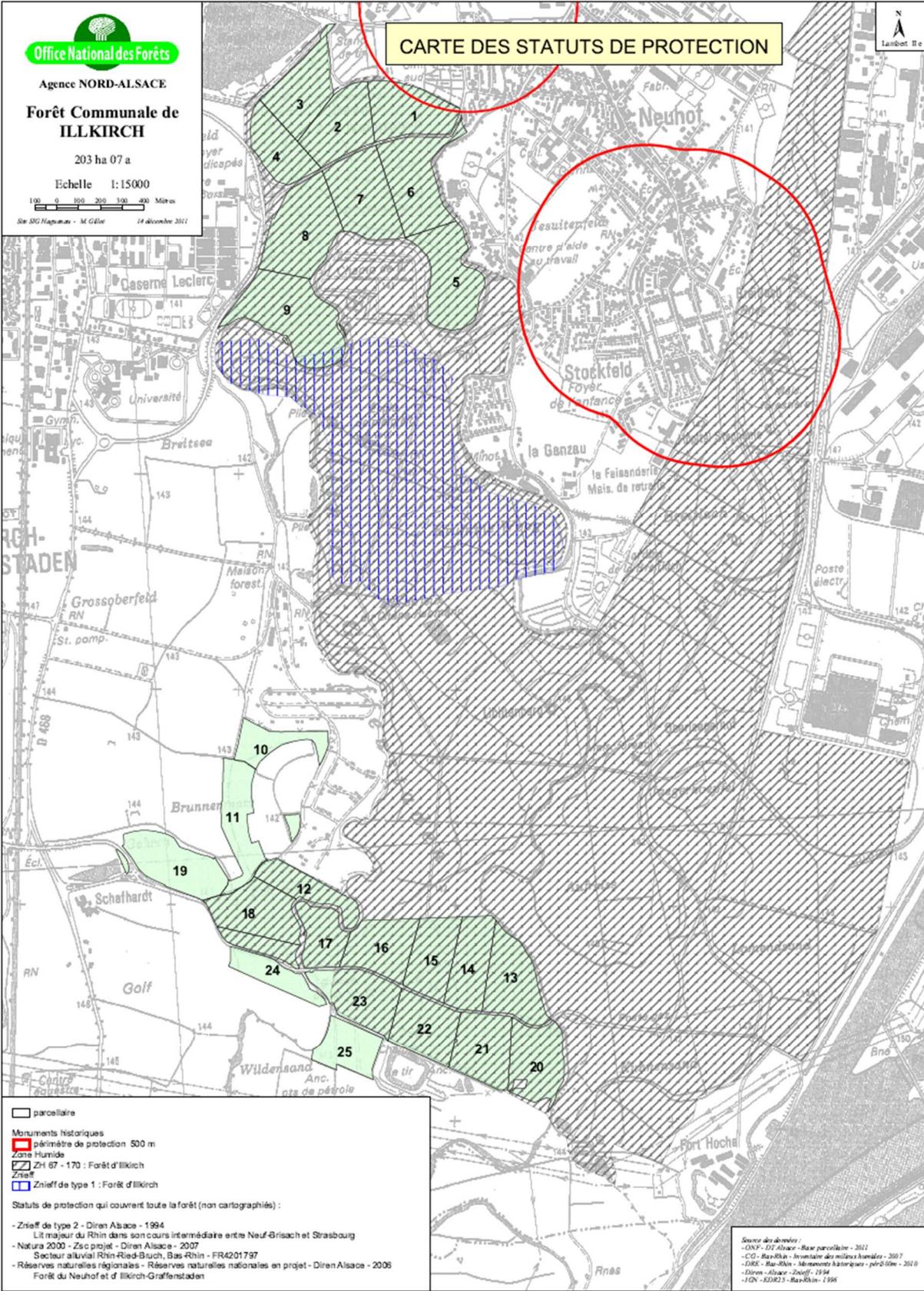
Sources des données :
 - ONF Agence NORD-ALSACE
 - IGN EDR 100 - 1997

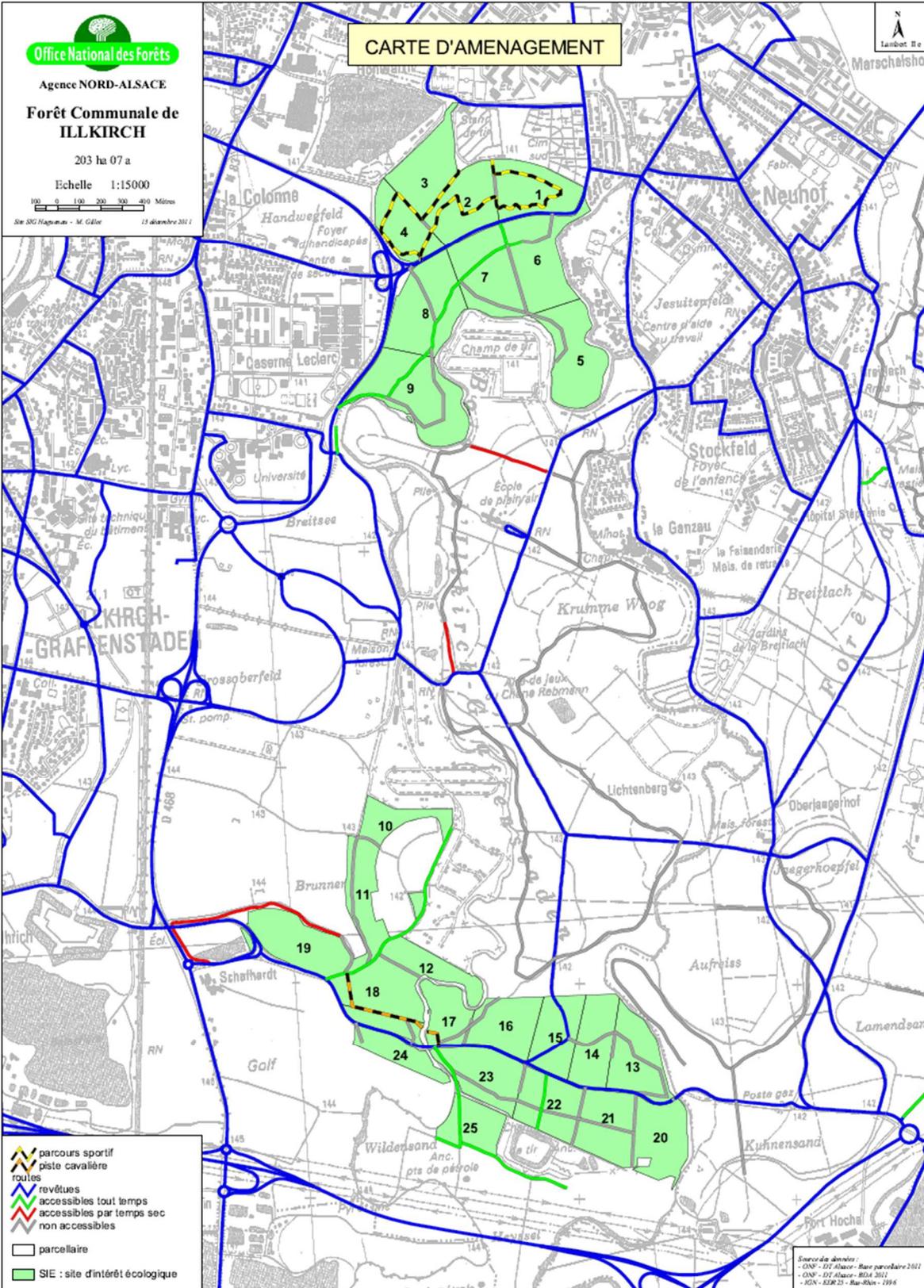

 Lille











Principales essences en forêt communale d'Illkirch-Graffenstaden

(Annexe 3 de l'aménagement 2013-2032 ; source : Jean-Claude ISENMANN – ONF)

Le chêne pédonculé : essence emblématique de la forêt rhénane de par ses dimensions et formes principalement issues du traitement en taillis sous futaie qui a favorisé sa régénération, qui est souvent abondante mais disparaît au bout de 3 ans à défaut de mise en lumière énergétique comme lors de coupes du taillis autrefois. La plupart sont âgés de 130 à 160 ans. Dans l'aménagement de 1987, il représentait 48% du couvert. Aujourd'hui il ne représente plus que 20 à 25% du couvert suite aux coupes en début d'aménagement, et principalement au dépérissement et à la mortalité importante dont il est l'objet en raison de la concurrence, du frêne et accessoirement du hêtre et de l'érable sycomore. La concurrence de ces essences font dépérir les grosses charpentières, caractéristiques du traitement en taillis sous futaie, avec pour conséquences un affaiblissement important des chênes, dépérissement et mort. Il est intéressant de constater que la phase de dépérissement s'accompagne assez souvent de présence assez régulière du grand capricorne.

En contradiction avec cet important dépérissement, on peut constater que les chênes qui se trouvent en croissance libre sont très vigoureux.

Un effort particulier a toujours été fait pour la régénération du chêne et l'on peut constater que lorsqu'il est favorisé de manière constante il est bien présent. Lorsque le suivi n'est pas assuré, il disparaît rapidement au profit d'autres essences plus dynamiques.

En raison de la haute valeur patrimoniale du chêne pédonculé, de sa capacité à favoriser les autres essences, il est nécessaire de prévoir une gestion adaptée à sa survie et son hôte, le grand capricorne.

Le frêne : après la quasi-disparition des ormes, c'est l'essence qui a « explosé », avec une dynamique adaptée aux bons sols de la forêt d'Illkirch. C'est l'essence qui avec le hêtre atteint les plus grandes hauteurs, plus de 40 m, ce qui lui permet de dominer toutes les autres essences. De 19% en 1987, il est passé à plus de 50%, et est présent dans toutes les classes d'âges de la régénération au très gros bois, quelques-uns ont 150ans.

En raison des attaques ces 2 dernières années de chalarra fraxinus il est hasardeux de se prononcer sur l'avenir de cette dynamique.

Le hêtre : il représentait 12% en 1987 et est en légère augmentation. Planté assez abondamment, il est surtout présent au stade de perchis à jeune futaie, avec quelques très gros bois dans les parcelles 9, 18 et 23. Il s'est très bien adapté à cette forêt qui n'est plus sous influence rhénane et c'est lui qui profite le plus de la non intervention dans les peuplements. Son caractère dryade lui permet d'être présent dans toutes les régénérations. Il est capable même sous couvert important de rester de longues années en attente de lumière, puis occuper l'espace au détriment principalement de la strate arbustive. L'humidité estivale de la vallée du Rhin lui permet certainement de compenser une pluviométrie un peu juste. De manière assez paradoxale, tout laisse à penser que c'est, dans le cadre d'une évolution « naturelle », l'essence d'avenir sur tous les terrains assez profond et mésophile de la forêt d'Illkirch, et ils sont majoritaires.

Le noyer noir : probablement, la 4^{ème} essence de la forêt d'Illkirch. 2 parquets dans les parcelles 8 et 9 de noyers noirs gros bois, adultes de très belles formes témoignent de la bonne adaptation de cette essence introduite. Il est présent dans de nombreuses parcelles et occupe une place importante dans les parcelles 9, 10, 11, 21 et 23 sous forme de perchis et jeune futaie et est présent dans la plupart des

régénérations naturelles. Essence assez dynamique qui concurrence et domine souvent le frêne, alors que le hêtre moins dynamique, mais en occupant son houppier est capable de faire dépérir.

Le noyer commun : présent sur toute la forêt, se régénère bien par endroit. Plutôt dominant dans son jeune âge, il est dominé dans le perchis en raison de sa taille maximum limitée. Le traitement en taillis sous futaie de la forêt et le souci de préservation des gestionnaires ont certainement favorisé cette essence qui produit des grumes de belles formes et des noix ramassées par les usagers de la forêt et les sangliers.

L'érable sycomore : introduit assez abondamment dans les plantations, il pâtit de la concurrence avec le frêne et le hêtre. Quelques individus atteignent des tailles exceptionnelles, 91 cm de diamètre parcelle 5, de beau sujet dans la parcelle 7 et une jeune futaie plantée en 1972 dans la parcelle 4, de belle venue. L'érable sycomore est impressionnant et des fois envahissant en régénération naturelle sous couvert, mais a tendance à disparaître lors de la mise en lumière au profit d'autres essences. En forêt d'Illkirch il n'a pas la même dynamique qu'on peut rencontrer dans d'autres forêts « rhénanes ».

L'érable plane : également largement introduit est certainement plus adapté que l'érable sycomore et plus vigoureux, et peut atteindre des tailles importantes, 1 de diamètre 98 parcelle 21. Comportement conforme à son statut de post pionnier nomade.

L'érable champêtre : présent à abondant sur l'ensemble de la forêt, principalement dans l'étage dominé. Il est particulièrement à l'aise avec le chêne pédonculé en occupant des strates différentes. Fait partie intégrante de « l'image », forêt rhénanes, taillis sous futaies. Le compagnon du chêne pédonculé.

Charmes : comportement un peu semblable à l'érable champêtre, introduit dans pas mal de plantation.

Tilleul : présent sur l'ensemble de la forêt, mais se développe bien, sur les terrains secs et superficiels ou il ne subit pas la concurrence des espèces plus exigeantes.

Merisier : il est présent sur presque l'ensemble de la forêt, favorisé lors des éclaircies pour la qualité reconnue du « cru » Illkirch, sa belle floraison et les fruits pour les oiseaux.

Bouleau : pionnier abondant dans les régénérations où il a souvent été préservé, malgré sa mauvaise réputation autrefois, et mis en valeur jusqu'au stade de perchis pour sa valeur esthétique et sa participation à la structuration des peuplements. Sa survie à cours termes dépendra une gestion conservatoire en sa faveur.

Pommier et poirier (rare) : il est naturellement présent de manière disséminé et a été favorisé par le traitement en taillis sous futaie. Dans les années 1990 de nombreux sujets ont été introduit dans toutes les plantations et régénérations et ont bien réussi avec des dégagements réguliers. L'origine des plantations est locale, récolte des graines en forêt d'Illkirch et Neuhof exclusivement et élevage dans la pépinière d'Illkirch par Jan Maj. Le pommier adulte supporte bien un certain ombrage. De jeunes semis de pommiers sont souvent présent, mais de manière diffuse et disparaissent par manque de lumière. Comme pour le chêne pédonculé des coupes de taillis assez sévères et régulier favorisaient sa conservation.

Robinier : il a surtout été introduit en plantation sur les anciens dépôts d'ordures ou terrains militaires, assez dynamique sur les terrains médiocres, rarement de bonne forme, mais intéressant pour les abeilles et autres insectes butineurs.

Tremble et peuplier grisard : quelques beaux arbres, pionniers qui mériteraient d'être mis en valeur et préservés.

Peuplier de culture : ils ont pratiquement tous disparu suite à la tempête de 1999, il en reste le long du Schwarzwasser et quelques isolés. Morts ils constituent de beaux arbres à cavités et à champignons. Clones peu adaptés culturellement aux forêts rhénanes, mais intéressants pour leur caractère pionnier qui favorise la régénération naturelle du chêne pédonculé.

Aulne glutineux et saules : se rencontrent le long des cours d'eau et certaines dépressions.

Ormes : les ormes qui occupaient une place importante 45% en forêt d'Illkirch à pratiquement complètement disparu suite à l'attaque de la graphiose entre 1970 et 80. L'orme champêtre se régénère abondamment et meurt lorsqu'il a entre 10 et 20 cm de diamètre, généralement. 1 sujet parcelle 24 et quelques-uns en parcelle 20 ont plus de 30 cm de diamètre. L'orme diffus beaucoup plus rare se maintient beaucoup mieux, quelques beaux spécimens parcelle 4. Quelques ormes de montagnes dans le massif Nord qui sont également sensibles à la graphiose.

L'épicéa : planté régulièrement depuis le 19^{ème} siècle pour des besoins locaux en arbres de Noël, poteaux, perches et petites grumes, il n'est pas adapté aux conditions écologiques et sensible aux attaques des scolytes. La tempête de 1999 a renversé la majorité des peuplements encore restant. Quelques bouquets subsistent encore comme témoin d'une gestion passée.

Thuyas : essai anecdotique dans les plantations d'épicéas, bois de bonne qualité.

Ailante : abondant dans le massif sud, essence d'origine chinoise très dynamique en présence de lumière et tendance à l'envahissement par son mode de régénération par drageon. Un gros spécimen parcelle 23 de 60 cm de diamètre. A surveiller !

Marronnier : probablement planté, rare

Platane : plantation parcelle 24 de platanes remarquables, 1 de 106 de diamètre, bien vigoureux.

Pins sylvestres : planté sur les sols médiocres et secs, les formes sont également médiocres. Sur bon sol parcelle 24 quelques beaux spécimens mis en valeur.

Arbustifs : tous les arbustes des forêts rhénanes sont présents sur la forêt d'Illkirch, avec en particulier, le noisetier en régression à la suite de la fermeture du couvert, l'abondance et la dimension des cornouillers mâles sur une partie importante de la forêt. Ils ont été mis en lumière et préservés lors des opérations sylvicoles.

Dans les parcelles 13,14 et 15, présence remarquable de *Daphne mezereum*.

Les exotiques : sans zones transitoires, entre la forêt et l'urbanisation ou l'agriculture, de nombreux exotiques se trouvent en forêt, ifs, lauriers, ailante, catalpa, butléa, vigne vierge, lierre bicolore et autres herbacées et fleurs...

Arbres et peuplements remarquables

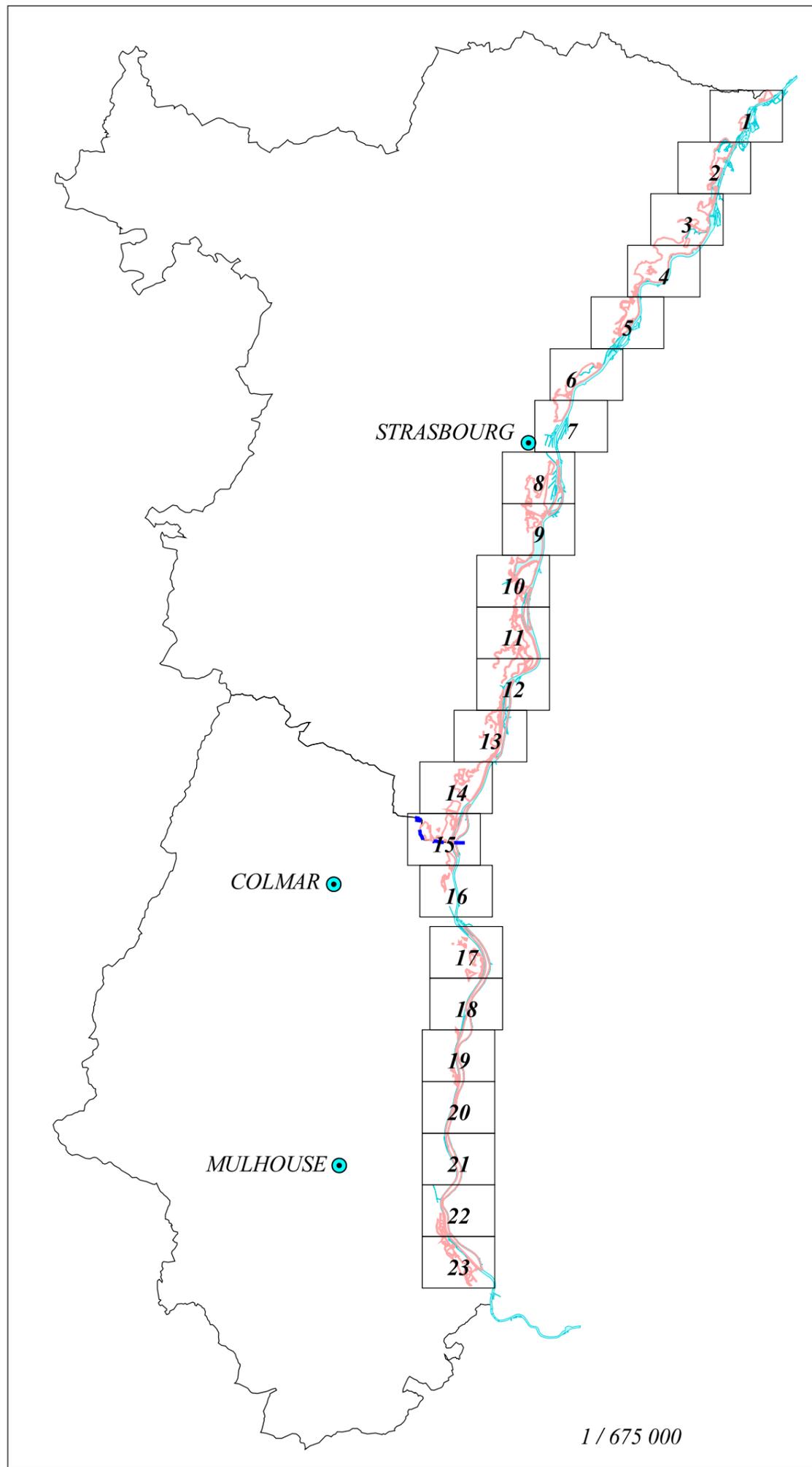
(Annexe 3 de l'aménagement 2013-2032 ; source : Jean-Claude ISENMANN – ONF)

Parcelle	Essence	Diamètre	Particularité
1	Merisier	55 cm	diamètre
1	Chêne pédonculé	145 cm	diamètre
2	Chêne pédonculé	120 cm	diamètre
2	Chêne pédonculé	129 cm	diamètre
2	Pommier	N/D	fruitier assez rare en forêt de production
3	Merisier	55 cm	diamètre
3	Marronnier	83 cm	essence / diamètre
4	Orme diffus	81 cm	essence / diamètre
5	Érable sycomore	91 cm	diamètre
5	Pommier	42 cm	fruitier assez rare en forêt de production
5	Chêne pédonculé	147 cm	diamètre
6	Orme champêtre	33 cm	essence / diamètre
6	Pommier	20 cm	fruitier assez rare en forêt de production
7	Buddleia "arbre à papillons"	N/D	"exotique" en taillis
7	Pommier	N/D	fruitier assez rare en forêt de production
8	Chêne pédonculé	128 cm	diamètre
8	Frêne commun	82 cm	diamètre
8	Pommier	35 cm	fruitier assez rare en forêt de production
8	Noyer noir	67 cm	essence / diamètre
9	Hêtre	100 cm	diamètre
9	Hêtre	103 cm	diamètre
11	Chêne pédonculé	110 cm	diamètre
11	Chêne pédonculé	116 cm	diamètre
11	Chêne pédonculé	117 cm	diamètre
11	Chêne pédonculé	105 cm	diamètre
12	Chêne pédonculé	106 cm	diamètre
12	Orme diffus	50 cm	essence / diamètre
13	Chêne pédonculé	115 cm	diamètre
14	Pommier	26 cm	fruitier assez rare en forêt de production
14	Chêne pédonculé	122 cm	diamètre
14	Peuplier grisard	112 cm	diamètre
14	Hêtre	123 cm	bel arbre bio (partiellement écimé, couvert de champignons)
15	Charme	75 cm	diamètre
15	Érable plane pourpre	35 cm	esthétique
15	Tilleul	95 cm	diamètre
16	Pommier	38 cm	fruitier assez rare en forêt de production
16	Chêne pédonculé	105 cm	diamètre
16	Érable sycomore	60 cm	diamètre
19	Chêne pédonculé	116 cm	diamètre
19	Frêne commun	83 cm	diamètre
19	Prunellier	N/D	fruits jaunes
21	Érable plane	98 cm	diamètre

23	Ailante	60 cm	"exotique" de gros diamètre
24	Frêne commun	87 cm	diamètre
24	Platane	106 cm	diamètre
24	Pin sylvestre	81 cm	diamètre
24	Orme champêtre	35 cm	essence / diamètre
24	Chêne pédonculé	105 cm	diamètre
24	Chêne pédonculé	115 cm	diamètre

Annexe 22

Cartographie des habitats issue du
DOCOB



Habitats des milieux ouverts

- 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*Festuco brometalia*)
- 6410 : Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 7210 : Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*
- 7230 : Bas marais calcaires résiduels du *Caricion davallianae*

Habitats des milieux forestiers

- 3240 : Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix eleagnos*
- 91E0 : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- faciès à Peuplier noir sur terrasses graveleuses
- faciès à bois tendres des milieux hygrophiles
- 91E0 x 6430 : Complexe ripicole d'habitats en mosaïques de bois tendres à *Salix alba* et de mégaphorbiaies hygrophiles
- 91F0 : Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus Angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)
- 91F0 (9170) : Chênaies pédonculées-tilliaies (tilliaies à *Carex alba* des terrasses rhénanes consolidées du *Querco-ulmetum* d'Issler ou du *Carici-Tilietum* de Muller et Görs)
- 9170 : Chênaies du *Galio-Carpinetum*

Etat de conservation des milieux ouverts

(sur les points de relevés - La couleur indique l'habitat)

- ☆ Bon - habitat représentatif riche en orchidées
- Bon - habitat représentatif
- △ Moyen - habitat non représentatif
- Mauvais - habitat appauvri
- ◇ Non déterminé
- ✚ Habitat et état non déterminé

Etat de conservation des milieux forestiers

- Habitat représentatif
- Habitat non représentatif
- ▨ Habitat transformé
- ▩ Habitat très transformé
- Points de relevés en milieu forestier

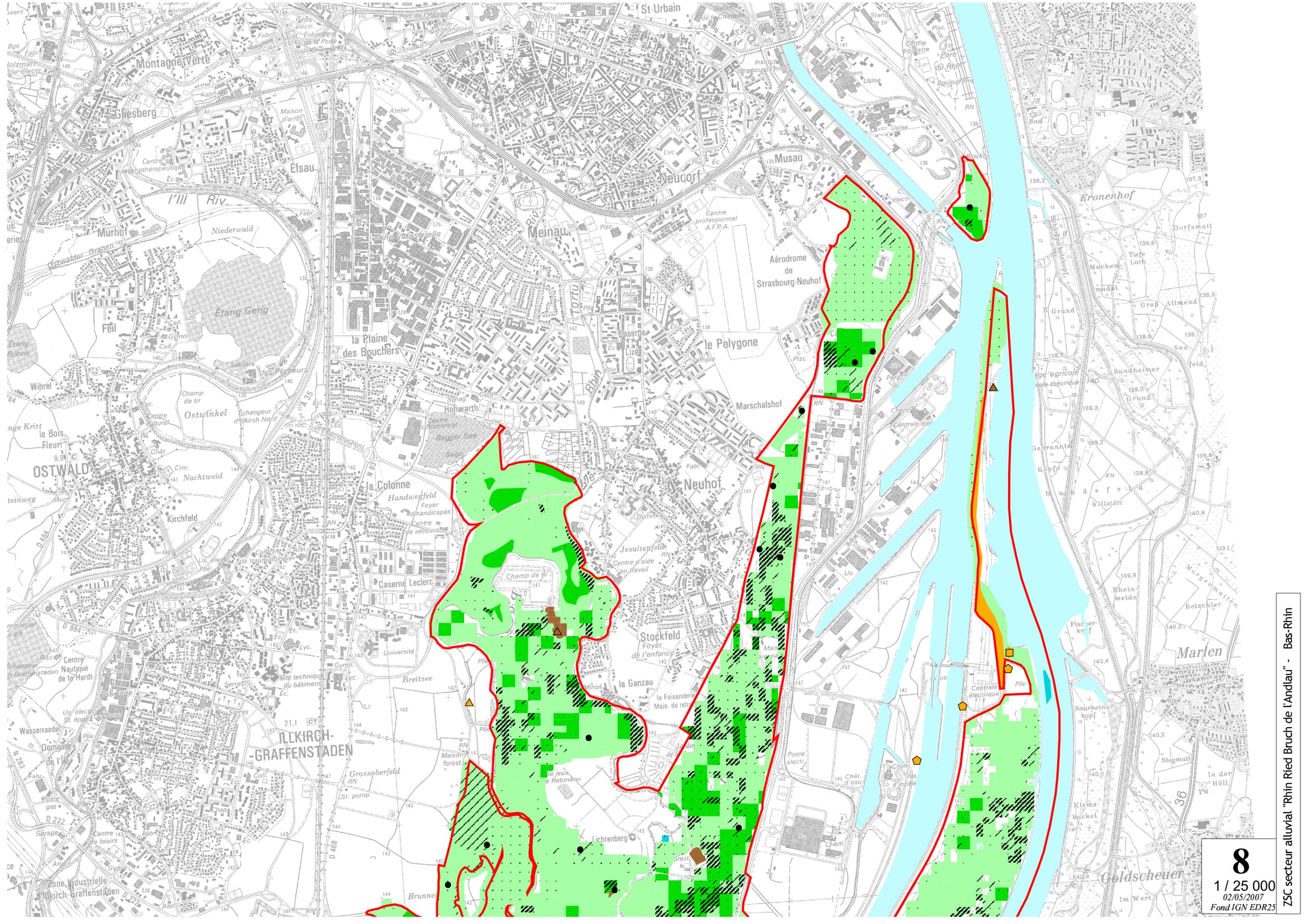
▭ Limites de la ZSC (Zone Spéciale de Conservation - Habitats)

▭ Limite entre Bas-Rhin et Haut-Rhin

▭ zones aquatiques (Rhin, étangs et mares)

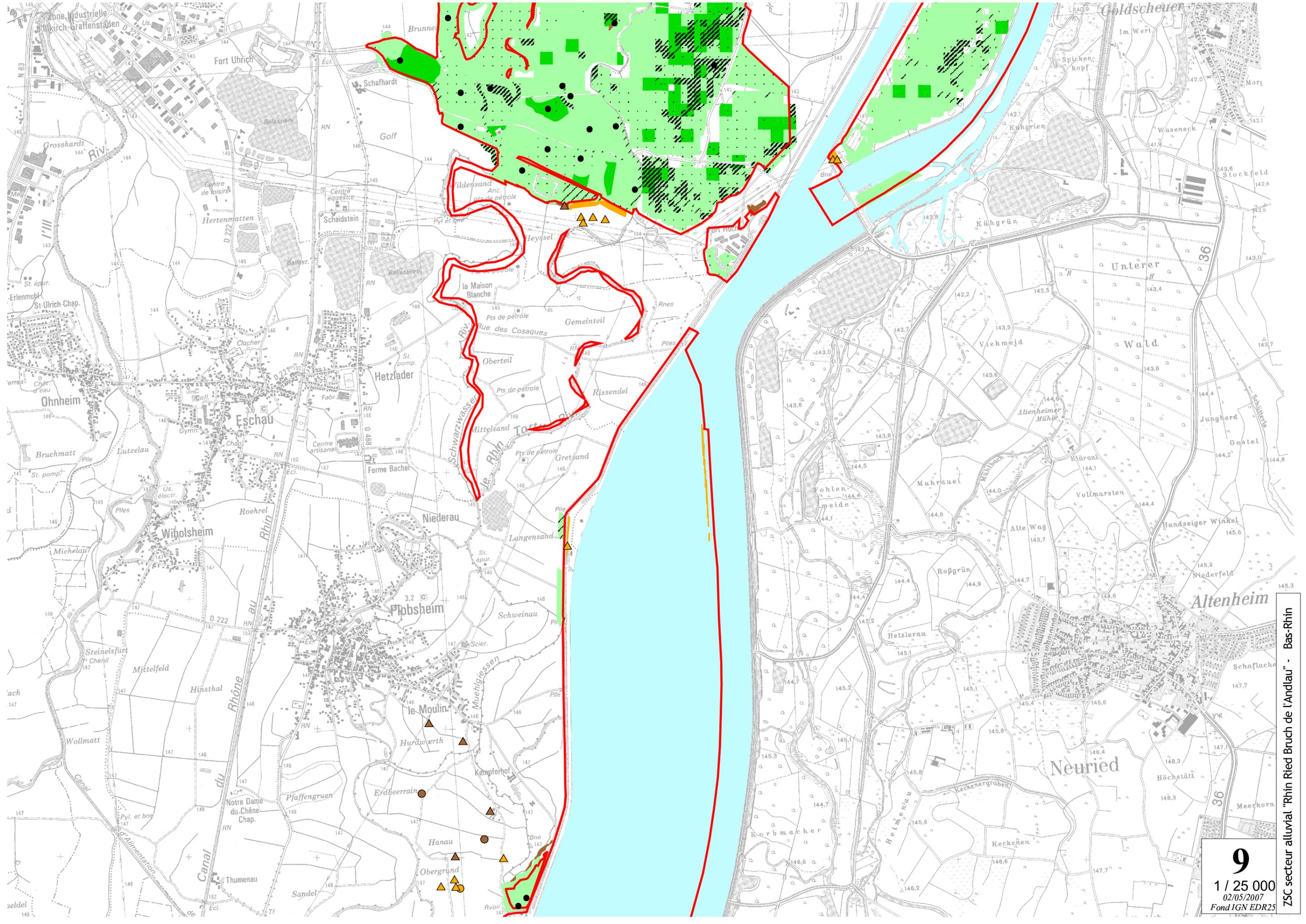
Fond IGN EDR25 1998
ONF DT Alsace - mai 2007

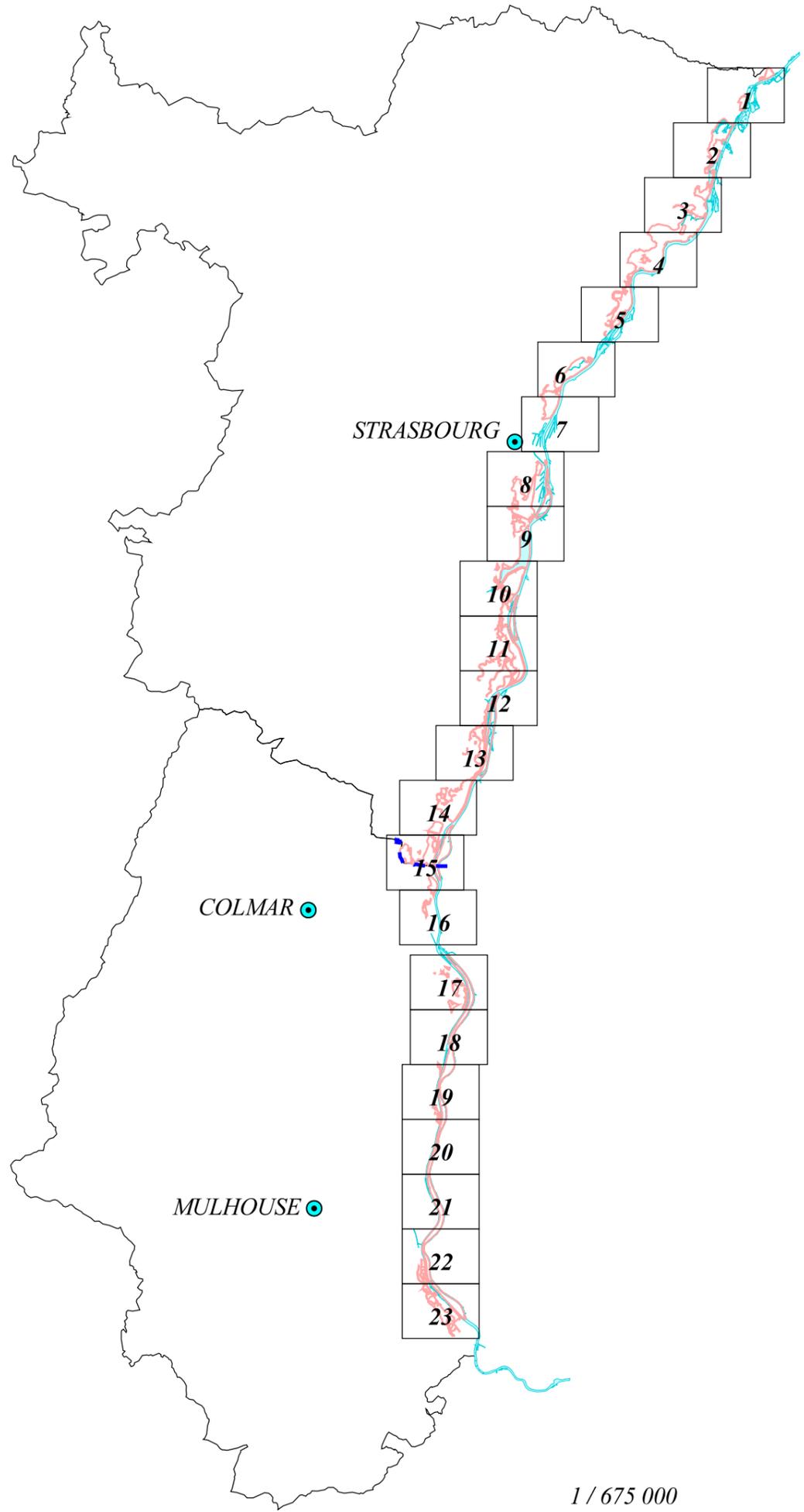




8
1 / 25 000
02/05/2007
Fond IGN EDR25

ZSC secteur alluvial "Rhin Ried Bruch de l'Andlau" - Bas-Rhin





1 / 675 000

Limites de la ZSC
(Zone Spéciale de Conservation - Habitats)

Habitats des eaux stagnantes, plans d'eau ou faiblement courantes :

- 3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharation

Habitats des eaux courantes :

- 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranonculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

Habitats sur les berges :

- 3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoeto-Nanojuncetea
- 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.

Habitats aquatiques

- 3140
- 3260
- 3270
- non déterminé

Etat de conservation des habitats aquatiques

(les couleurs s'appliquent aux lignes et aux symboles des habitats)

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

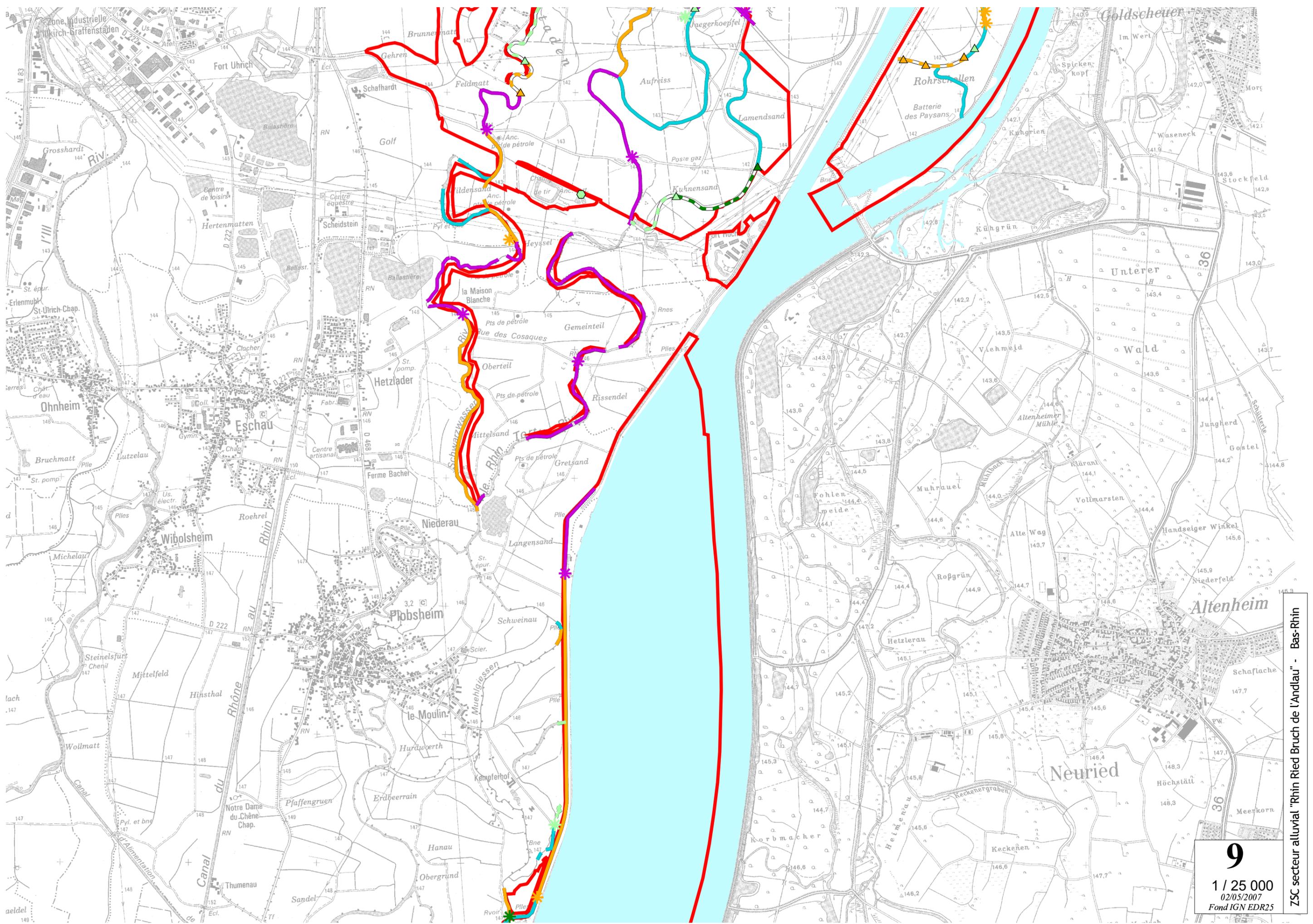
Points de relevés "habitats aquatiques"

- 3130
- 3140
- 3150
- 3260
- 3270
- inconnu

- Le Rhin
- Plans d'eau
- Limite entre Bas-Rhin et Haut-Rhin

Fond IGN EDR25 1998
ONF DT Alsace - mai 2006





9
1 / 25 000
02/05/2007
Fond IGN EDR25

ZSC secteur alluvial "Rhin Ried Bruch de l'Andlau" - Bas-Rhin

Annexe 23

Habitats à valeur patrimoniale :
caractéristiques, enjeux, menaces

Corine Biotopes		Code N2000	Localisation	Espèces caractéristiques et conditions du milieu	Menaces potentielles et conditions de maintien	Enjeux de conservation à l'échelle de la bande rhénane	Etat de conservation
Code CB	Intitulé						
Milieux aquatiques et humides							
22 Eaux douces stagnantes							
22.13	Eaux eutrophes	3150	mares et zones de ralentissement du courant dans l'ensemble des cours d'eau	Végétation composée de tapis de <i>Nuphar lutea</i> ou mares bordées de franges de roselières	Eutrophisation par reconnexion avec des eaux de surfaces eutrophisées (Rhin canalisé) Atterrissement des zones à très faible courant, envahissement par <i>Phragmites australis</i>		Bon à médiocre
22.32	Gazons amphibies annuels septentrionaux (<i>Cyperetalia fuscii</i>)	3130	Altenheimerkopf	Groupement de vases exondées structuré par <i>Cyperus fuscus</i>	Action de baigneurs ou pêcheurs par piétinement, Erosion et/ou artificialisation des berges, Perte de fonctionnalité du milieu alluvial	Habitat très ponctuel de faible surface, rare à l'échelle de la bande rhénane et très rare à l'échelle de la région. Habitat pouvant potentiellement héberger des espèces végétales inscrites sur la liste rouge comme <i>Butomus umbellatus</i> , <i>Inula britannica</i> , <i>Blacksonia perfoliata</i> , etc.	ND
22.44	Tapis immergés de Characées	3140	Station unique dans une ancienne gravière en forêt, en limite du site du Heyssel	Végétation pionnière, héliophile des eaux calmes se développant dans des milieux renouvelés par les crues. Habitats dominés par les characées Alimentation en eau phréatique, eaux calcaires, bien minéralisées oligo-mésotrophes à eutrophes. Des prospections plus approfondies permettraient de déterminer la liste des espèces de characées présentes.	Absence de crues entraînant une disparition de cette végétation transitoire par remplacement par des hydrophytes comme les myriophylles, potamots ou les nénuphars Pollution ou eutrophisation ponctuelle entraînant une dégradation de la végétation Crues trop fréquentes ou trop longues mettant en péril le maintien des characées Maintien de l'habitat conditionné par un rajeunissement de certains secteurs colonisés par les hydrophytes	Habitat pionnier et temporaire à conserver à l'échelle de la bande rhénane	Moyen
24 Eaux courantes							
24.4	Végétation immergée des rivières	3260	ensemble des cours d'eau	Succession de faciès lotiques à lentiques sur un substrat graveleux peu colmaté. Végétation aquatique peu présente toutefois quelques herbiers s'observent. Végétation dominées par des Renoncules, Potamots et Callitriches ainsi que diverses hydrophytes submergées.	cf. ci-dessous habitats déclinés	cf. ci-dessous habitats déclinés	
24.4A	Végétation aquatique du <i>Potamogeton pectinatus</i>	3260	Rhin Tortu	Faciès lotiques des cours d'eau Espèces eutrophes voire polluo-tolérantes très fréquentes : <i>Potamogeton pectinatus</i> , <i>P. nodosus</i> , <i>P. lucens</i> , <i>P. perfoliatus</i> , <i>Ranunculus fluitans</i> , <i>Sparganium emersum</i> et <i>Myriophyllum spicatum</i> . <i>Elodea nuttallii</i> , espèce invasive, peu présente sur le secteur étudié.	Augmentation du niveau trophique entraînant une baisse de la diversité floristique du groupement au profit de <i>Potamogeton pectinatus</i>	Groupement le plus fréquent dans les bras du Rhin	Moyen à mauvais
24.4B	Végétation aquatique du <i>Ceratophyllum demersum</i>	3260	Rhin Tortu diffluence avec le Brunnenwasser	Eaux calmes et faciès lentiques des cours d'eau, niveau trophique élevé Végétation dominée par <i>Ceratophyllum demersum</i> , espèce à tendance envahissante.	Augmentation du niveau trophique entraînant une dominance de <i>Ceratophyllum demersum</i> ou un développement d'espèces exotiques à fort recouvrement comme <i>Elodea nuttallii</i>	Habitat très fréquemment rencontré dans les zones calmes des cours d'eau de la bande rhénane	
24.4C	Végétation aquatique du <i>Callitriche obtusangulae</i>	3260	Altenheimerkopf, Weisswasser	Eaux à courant faible à modéré, alcalines bien minéralisées, riches en nutriments Végétation dominée par <i>Callitriche obtusangula</i> et <i>Berula erecta</i> .	Apports d'eaux plus eutrophes risquant d'entraîner la régression voire l'élimination de <i>Callitriche obtusangulae</i> au profit d'espèces polluo-tolérantes.	Habitat bien représenté sur la bande rhénane	
24.52	Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviatiles	3270	abords de cours d'eau	Formation d'espèces végétales pionnières annuelles sur grèves vaseuses ou graveleuses. Zones d'exondation ou d'atterrissement. Habitat caractérisé par des espèces comme : <i>Bidens frondosa</i> , <i>B. tripartita</i> , <i>Leeria oryzoides</i> , <i>Polygonum hydropiper</i> , <i>P. mite</i> , <i>P. minus</i> , etc.	Piétinement par les pêcheurs ou les baigneurs, Erosion et/ou artificialisation des berges Perte de fonctionnalité alluviale	Végétation considérée comme rare à l'échelle de la frange rhénane Habitat ponctuel et instable, de faible surface, dépendant des pulsations de l'aquifère Habitat pouvant potentiellement héberger des espèces végétales inscrites sur la liste rouge comme <i>Butomus umbellatus</i> , <i>Leeria oryzoides</i>	Très bon à médiocre

Milieux ouverts et semi-ouverts							
34 Steppes et prairies calcaires sèches							
34.324	Pelouses Mesobromion alluviales et humides	6210	Heyssel	<p>Milieu riche en espèces du <i>Mesobromion</i> et en particulier en <i>Bromus erectus</i>.</p> <p>Nombreuses espèces d'orchidées : <i>Ophrys apifera</i>, <i>Ophrys aranifera</i>, <i>Ophrys fuciflora</i>, <i>Orchis militaris</i>, etc.</p> <p>Sol constitué d'alluvions rhénanes caractéristiques des rieds alsaciens.</p>	<p>Colonisation par des espèces exotiques envahissantes comme <i>Solidago gigantea</i>, <i>Robinia pseudoacacia</i> ou <i>Ailanthus altissima</i></p> <p>Utilisation pour les loisirs: pique-nique avec feux, moto, véhicules tout terrain</p>	<p>Habitat considéré comme prioritaire sur la bande rhénane</p> <p>Habitat à forte valeur écologique du fait d'une importante diversité entomologique et floristique</p>	Moyen
37 Prairies humides et mégaphorbiaies							
37.311	Prairies calcaires à Molinie	6410	Heyssel	<p><i>Molinia caerulea</i> non présente au Heyssel, mais bonne représentation des espèces caractéristiques de l'alliance du <i>Molinion</i> : <i>Dianthus superbus</i>, <i>Cirsium tuberosum</i>, <i>Carex tomentosa</i>, etc.</p> <p>Milieu caractérisé par des conditions d'humidité variable et un toit de la nappe assez proche de la surface.</p> <p>Substrat calcaire riche en limons.</p> <p>Habitat hôtegeant de belles stations à orchidées et d'<i>Ophioglossum vulgatum</i></p>	<p>Altération du régime hydrologique, Modifications d'usage des prairies (intensification) Abandon des pratiques de fauche.</p> <p>Maintien de cet habitat conditionné par : fauche annuelle tardive avec exportation du produit de la fauche, limitation de toute modification des substrats en surface.</p>	<p>Habitat très rare, disséminé et fragmenté sur la bande rhénane.</p> <p>Habitat à haute valeur écologique du fait de sa position en limite d'aire occidentale et par la présence d'espèces végétales d'intérêt patrimonial comme <i>Dianthus superbus</i>, <i>Ophioglossum vulgatum</i>, <i>Dactylorhiza incarnata</i>, <i>Epipactis palustris</i>, etc</p>	ND
37.71	Mégaphorbiaies riveraines	6430	berges de cours d'eau	<p>Habitat caractérisé par une végétation vivace haute et dense à tendance hygrophile</p> <p>Groupement du <i>Calystegion sepium</i> avec des espèces caractéristiques comme : <i>Calystegia sepium</i>, <i>Carex acutiformis</i>, <i>Epilobium hirsutum</i>, <i>Eupatorium cannabinum</i>, etc.</p>	<p>Colonisation par les espèces exotiques envahissantes comme <i>Solidago gigantea</i>, <i>Fallopia japonica</i> ou <i>Impatiens glandulifera</i></p> <p>Envahissement par les saules ou les aulnes</p>	<p>Habitat fragile car souvent de dimensions restreintes.</p> <p>Habitat présentant un intérêt floristique régional avec la présence d'espèces protégées en Alsace comme <i>Chaerophyllum bulbosum</i>, <i>Euphorbia palustris</i>, etc...</p>	ND
37.72	Franges des bords boisés ombragés	6430	lisières forestières	<p>Habitat caractérisé par une végétation vivace haute et dense à tendance sciaphile souvent eutrophe comme <i>Alliaria petiolata</i>, <i>Anthriscus sylvestris</i>, <i>Geum urbanum</i>, <i>Brachypodium sylvaticum</i></p>	<p>Colonisation par les espèces exotiques envahissantes comme <i>Solidago gigantea</i>, <i>Fallopia japonica</i> ou <i>Impatiens glandulifera</i></p> <p>Piétinement par les promeneurs, Dépôts de déchets.</p>	<p>Habitat très répandu.</p> <p>Intérêt floristique peu marqué mais la situation d'écotone en fait des zones refuges pour la petite faune.</p>	ND
38 Prairies mésophiles							
38.22	Prairies des plaines méditerranéennes à fourrage	6510	Faisanderie / Oberjaegerhof	<p>Prairie naturelle sur sol profond et légèrement frais.</p> <p>En milieu rhénan, habitat pouvant résulter d'une intensification et d'une eutrophisation des prairies sèches du <i>Mesobromion</i> ou des prairies humides du <i>Molinion</i>.</p> <p>Prairies dominées par les graminées (<i>Arrhenatherum elatius</i>, <i>Poa pratensis</i>, <i>Anthoxanthum odoratum</i>), mais très diversifiées avec de nombreuses légumineuses et des composées.</p>	<p>Colonisation par les ligneux, qui pourrait conduire à une fermeture de ces espaces entourés de forêts</p> <p>Formation de peuplements monospécifiques de <i>Solidago gigantea</i> qui entraînerait localement une baisse de la richesse floristique de ces prairies.</p> <p>Utilisation pour les loisirs: pique-nique avec feux, moto, véhicules tout terrain</p>	<p>Intérêt floristique régional, pouvant potentiellement abriter plusieurs espèces protégées en Alsace et/ou inscrites sur la liste rouge comme <i>Ophioglossum vulgatum</i>, <i>Campanula patula</i>.</p> <p>La prairie de la Faisanderie héberge une station d'<i>Ophrys apifera</i>.</p>	Moyen

Milieux forestiers							
41 Forêts caducifoliées							
41.1	Hêtraie	9130	petites parcelles le long de l'Altenheimerkopf	Substrat non influencé par la nappe Peuplement dominé par le hêtre. Végétation caractéristique du Galio-Fagetum accompagnée d'autres espèces forestières. Il s'agit souvent de restes de plantations anciennes.	Hormis des submersions prolongées, peu de facteurs risqueraient d'impacter négativement les hêtres	Pas d'enjeux de conservation particulier Peuplements pouvant toutefois présenter des arbres de gros diamètre et donc abriter une faune d'intérêt patrimonial (chiroptères, pics, etc..)	ND
41.2	Chênaie-charmaie	9160		Stations déconnectées du toit de la nappe Anciens taillis sous-futaie composés essentiellement de chênes (<i>Quercus robur</i>) et de charmes (<i>Carpinus betulus</i>)	Peu de menaces	Pas d'enjeux de conservation particulier Peuplements pouvant toutefois présenter des arbres de gros diamètre et donc abriter une faune d'intérêt patrimonial (chiroptères, pics, etc..)	ND
44 Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides							
44.13	Forêts galeries de Saules blancs	91E0*	long du Brunnenwasser	Secteurs occupés par des formations à <i>Salix alba</i> Anciens peuplements à bois tendre dont la physionomie s'est modifiée du fait de la suppression des inondations.	Habitats fortement influencés par la présence de l'eau Des débordements localisés pourraient être favorables au maintien de l'habitat. L'absence de fonctionnalité alluviale conduit ces formations pionnières vers des stades terminaux à bois dur	Habitats à forte valeur écologique du fait de leur grande diversité floristique Peuplements pouvant présenter des arbres de gros diamètre et donc abriter une faune d'intérêt patrimonial (chiroptères, pics, etc..)	Représentatif
44.3	Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	91E0*	Heyssel / Lichtenbergerhof	Habitat anecdotique très localisé correspondant à une zone inondée d'1 ha au niveau d'une fuite dans la digue du Rhin Tortu			
44.33	Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes	91E0*	abords des cours d'eau	Ripisylvies à diversité floristique élevée Fort gradient d'humidité entre les berges directement en contact avec l'eau et les niveaux surélevés Strate arborescente représentée entre autres par <i>Quercus robur</i> , <i>Alnus glutinosa</i> , <i>Populus</i> sp., <i>Salix</i> sp. Strate arbustive représentée entre autres par <i>Corylus avellana</i> , <i>Ligustrum vulgare</i> , <i>Viburnum opulus</i> , <i>Sambucus nigra</i> , Strate herbacée composée de <i>Lythrum salicaria</i> , <i>Phragmites australis</i> , <i>Ranunculus sceleratus</i> , <i>Scilla bifolia</i> , <i>Anemone nemorosa</i> , etc. Présence de lianes et plantes grimpantes comme <i>Clematis vitalba</i> , <i>Humulus lupulus</i> , <i>Solanum dulcamara</i>			
44.4	Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	91F0	massif forestier	Habitat dominant au sein de la RNN Peuplement dominé par <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Quercus robur</i> , <i>Acer pseudoplatanus</i> . Strate arbustive composée de <i>Corylus avellana</i> , <i>Crateagus monogyna</i> , <i>Prunus padus</i> , <i>Cornus mas</i> Strate herbacée dominée par <i>Allium ursinum</i> et <i>Brachypodium sylvaticum</i> Les peuplements transformés à très transformés correspondent à des peuplements dominés par le Hêtre	Absence de régénération du chêne, mise en place de dynamiques secondaires avec des peuplements dominés par <i>Fraxinus excelsior</i> et <i>Acer pseudoplatanus</i>	Forte valeur patrimoniale de l'habitat (importance écosystémique, biologique, biogéographique et paysagère des forêts rhénanes) malgré un manque de typicité dans certains secteurs Présence d'arbres d'arbustes et de lianes aux dimensions remarquables Peuplements présentant des arbres, arbustes et lianes aux dimensions remarquables et susceptibles d'abriter une faune d'intérêt patrimonial (chiroptères, pics, etc..)	Représentatif à très transformé
44.41	Frênaie-ormaie	91F0	massif forestier	Communauté rattachée aux peuplements à bois durs dominés par <i>Fraxinus excelsior</i> et <i>Quercus robur</i> . Formations dans lesquelles <i>Acer pseudoplatanus</i> et <i>Acer platanoides</i> s'affirment progressivement. Perte de typicité effective liée à la déconnexion du régime des eaux du fleuve. Altérations anciennes liées à l'exploitation forestière ancienne et à l'introduction d'autres essences comme les Peupliers hybrides et <i>Robinia pseudocacia</i>	Peu de menaces	Peuplements ne correspondant plus aux critères de la forêt à bois du définis par Natura 2000. Faciès non représentatifs à très transformés Peuplements pouvant toutefois présenter des arbres de gros diamètre et donc abriter une faune d'intérêt patrimonial (chiroptères, pics, etc..)	
44.4 x 41.26	Chênaie pédonculée - Tillaie à laïche blanche	91F0 (9170)	terrasses rhénanes	Pôle plus sec que l'habitat 44.4 Formations se développant sur les terrasses rhénanes Peuplement caractérisé par la présence de <i>Tilia cordata</i> , <i>Quercus robur</i> et <i>Carex alba</i> pour la strate herbacée	Formation terminale en zone à influence continentale marquée, mais une évolution vers une formation structurée par le hêtre n'est pas exclue du fait des précipitations plus importantes à Strasbourg.	Forte valeur patrimoniale de l'habitat (importance écosystémique, biologique, biogéographique et paysagère des forêts rhénanes) malgré un manque de typicité dans certains secteurs	Représentatif à très transformé

Annexe 24

La flore de la réserve naturelle

Source des données floristiques

Légendes des tableaux de données

Sources des données Flore

Arrêté du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Alsace complétant la liste nationale
Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire
CARBIENER D., <i>Chroniques naturelles des forêts de Strasbourg</i> , 248p. Editions du Rhin, CSA, 2000
CSA 1999-2014, Base de données naturalistes, site du Heysse
CSA 2012, Plan de gestion 2012-2018 du Heysse ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67)
Deny Consultant 2013, Etude d'impact de l'augmentation des capacités de vidange du Polder d'Erstein (ACVP) 2013
ECOSCOP, Dossier de prise en considération, Classement en réserve naturelle, Dossier de vulgarisation scientifique, Bois d'Illkirch-Graffenstaden et forêt du Neuhof, 22/04/2003
GENTNER 2007 (VdS), Docob du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch de l'Andlau, Secteur n° 2 : de Plobsheim à Gambenheim
SBA, 2010, Liste des espèces déterminantes ZNIEFF - Région Alsace
ONF, 2003, Life Rhin Vivant, Action C4 Restauration de l'Altenheimerkopf - Cartographie des habitats
ONF, Inventaire descriptif des peuplements forestiers (1993-1995)
ONF, Deuxième inventaire descriptif des peuplements forestiers (2004-2005)
SAFEGE 2011, Création d'un champ captant au sud de l'agglomération strasbourgeoise Dossier de Déclaration d'Utilité Publique au titre du code de l'expropriation – Pièce n°A6-2
SERENA (VdS), 2008-2014 Base de données naturaliste
SCHNITZLER A., CARBIENER R., EGLIN I., ROBACH F., TREMOLIERES M., 1992, Etude phytoécologique des forêts de Strasbourg, rapport à la Ville de Strasbourg, 21p. Et annexes
VdS, Inventaire de la flore des berges du Rhin Tortu au niveau de la zone de fuite d'eau près du Lichtenbergerhof, juillet 2010
UICN France, MNHN, FCBN & SFO 2010, La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Orchidées de France métropolitaine
UICN, 2013, Liste rouge européenne des espèces menacées
VANGENDT J. et al. 2014, La liste rouge de la flore vasculaire menacée en Alsace. CBA, SBA, ODONAT, 96 p. Document numérique
ZELLER, HUSSON, Relevé floristique du 23 septembre 1993 parcelle 5 en forêt communale d'Illkirch Graffenstaden, Jardin Botanique de Strasbourg, ONF

Légende

VdS : Service des Espaces Verts et de Nature de la Ville de Strasbourg
CSA : Conservatoire des Sites Alsaciens
ONF : Office National des Forêts
SERENA : Base de données naturalistes
SAFEGE : Bureau d'ingénieurs conseils ayant participé et ayant sous traité des missions dans l'étude d'impact sur l'Augmentation des Capacités de Vidange du Polder d'Erstein (ACVP)

Légende flore (protection régionale - arrêté ministériel 28 juin 1993)

Article 1 : espèce protégée

Légende flore (protection nationale - arrêté 20 janvier 1982)

Article 1 : protection intégrale

Article 2 et 3 : destruction interdite

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communau- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Gymnospermes	<i>Abies alba</i> Mill., 1768	Sapin pectiné	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Acer campestre</i> L., 1753	Erable champêtre	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Erable plane	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Erable sycomore	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Acer saccharinum</i> L., 1753	Erable à sucre	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Acorus calamus</i> L., 1753	Acore calame	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	NA	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753	Herbe aux goutteux, Podagraire	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Aethusa cynapium</i> L., 1753	Petite cigüe	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2010	VdS	berges du Rhin tortu
Dicotylédones	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Agrimonia procera</i> Wallr., 1840	Aigremoine élevée	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	NT	0	1999	CSA - PG Heysse	Heyssel
Monocotylédones	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante, Faux vernis du Japon	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	Bugle petit pin	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	EN	10	2014	CSA - PG Heysse	Heyssel
Dicotylédones	<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Plantain d'eau commun	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Dicotylédones	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Monocotylédones	<i>Allium scorodoprasum</i> L., 1753	Ail rocambole	Friches vivaces	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Monocotylédones	<i>Allium ursinum</i> L., 1753	Ail des ours	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes	Friches vivaces	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	Heyssel
Dicotylédones	<i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Desf., 1815	Aulne de Corse, Aulne cordé	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Alnus incana</i> (L.) Moench, 1794	Aulne blanc	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Monocotylédones	<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis bouffon	Prairies et pelouses	-	-	-	NT	LC	LC	5	2013	CSA - PG Heysse	Heyssel

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Monocotylédones	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	5	2014	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>foemina</i> (Mill.) Schinz & Thell., 1907	Mouron bleu	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois, Anémone sylvie	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Anemone pulsatilla</i> L., 1753	Anémone pulsatille	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	EN	10	2013	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Angelica archangelica</i> L., 1753	Angélique officinale	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	NA	10	2011	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique des bois	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv., 1812	Agrostis jouet du vent	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	Ancolie vulgaire	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop., 1772	Arabette hérissée	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Arctium nemorosum</i> Lej., 1833	Bardane des bois	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	DD	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentille ansérine	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental, Avoine élevée	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	Friches vivaces	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Monocotylédones	<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Ptéridophytes	<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre officinal	Parois et arbres	-	-	-	-	-	LC	20	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	Astragale à feuilles de réglisse	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Ptéridophytes	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Atropa belladonna</i> L., 1753	Belladone	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	Avoine pubescente	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Ptéridophytes	<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolla fausse fougère	Végétations aquatiques	-	-	-	-	-	NA	0	2015	VdS	Oberjaegerhof
Dicotylédones	<i>Barbarea intermedia</i> Boreau, 1840	Barbarée intermédiaire	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	VU	5	1999	CSA - PG Heysse	Heysse

Liste floristique complète

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué	
			Communau- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace					
			Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF				
Dicotylédones	<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br., 1812	Barbarée commune	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	1998	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux houx	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Berberis thunbergii</i> DC., 1821	Épine-vinette de Thunberg	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Berberis vulgaris</i> L., 1753	Épine vinette	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Berle dressée	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Epiaire officinale	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau pubescent	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident à fruits noirs	Friches annuelles	-	-	-	-	-	NA	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	Bident trifolié	Friches annuelles	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Monocotylédones	<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla, 1905	Scirpe maritime	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	VU	0	2012	ACVP	Heyssel
Monocotylédones	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2011	CSA - PG Heyssel	
Monocotylédones	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	
Monocotylédones	<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	
Monocotylédones	<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Bromopsis ramosa</i> (Huds.) Holub, 1973	Brome rude	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Monocotylédones	<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Monocotylédones	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Monocotylédones	<i>Bromus racemosus</i> L., 1762	Brome à grappes	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	Bryone dioïque	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Arbre à papillons	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Bunias erucago</i> L., 1753	Bunias fausse roquette	Friches annuelles	-	-	-	-	-	NA	0	2011	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	Bunias d'Orient	Friches vivaces	-	-	-	-	-	NA	0	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Monocotylédones	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Roseau des bois	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Dicotylédones	<i>Callitriche obtusangula</i> Le Gall, 1852	Callitriche à angles obtus	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	Projet de classement Notice de vulgarisation	
Dicotylédones	<i>Callitriche</i> sp.	Callitriche	Végétations aquatiques	-	-	-	-	-	-	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Campanula glomerata</i> L., 1753	Campanule agglomérée	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	10	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Campanula patula</i> L., 1753	Campanule étoilée	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	VU	10	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Campanula trachelium</i> L., 1753	Campanule gantelée	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Carduus acanthoides</i> L., 1753	Chardon faux-acanthe	Friches vivaces	-	-	-	-	-	-	0	2004-2005	ONF	
Monocotylédones	<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laïche des marais	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Carex alba</i> Scop., 1772	Laïche blanche	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1992	Inventaire phytoécologique	
Monocotylédones	<i>Carex caryophylla</i> Latourr., 1785	Laïche printannière	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Carex demissa</i> Vahl ex Hartm., 1808	Laïche vert jaunâtre	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC		2003	ONF - Rhin Vivant	
Monocotylédones	<i>Carex elata</i> All., 1785	Laïche élevée	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Carex flacca</i> Schreb. subsp. <i>flacca</i>	Laïche glauque	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778	Laïche noire	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Carex ornithopoda</i> Willd., 1805	Laïche pied d'oiseau	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Monocotylédones	<i>Carex panicea</i> L., 1753	Laïche bleuâtre	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laïche paniculée	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF- Rhin Vivant	
Monocotylédones	<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Monocotylédones	<i>Carex remota</i> L., 1755	Laïche à épis espacés	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laïche des rives	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	1998	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laïche en épis	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Carex tomentosa</i> L., 1767	Laïche à utricules tomenteux	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communau- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Monocotylédones	<i>Carex viridula</i> Michx., 1803	Laïche tardive	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Carlina commune	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Carya ovata</i> (Mill.) K.Koch, 1869	Carya, Noyer blanc	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Catalpa bignonioides</i> Walter, 1788	Catalpa commun	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	Centaurée scabieuse	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Centaureum pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Petite centaurée délicate	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	10	2014	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Cerastium brachypetalum</i> Desp. ex Pers., 1805	Céraiste à pétales courts	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commun	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Ceratophyllum demersum</i> L., 1753	Cornifle immergé	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Dicotylédones	<i>Chaenorhinum minus</i> (L.) Lange, 1870	Petite linaire	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Chenopodium</i> sp.	Chénopode	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Cirsium tuberosum</i> (L.) All., 1785	Cirse tubéreux	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	5	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite vigne blanche	Parois et arbres	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	Colchique d'automne	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	
Monocotylédones	<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Muguet	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Dicotylédones	<i>Cornus alba</i> L.	Cornouiller blanc, Cornouiller de Tartarie	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Cornus mas</i> L., 1753	Cornouiller mâle	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	5	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Corylus colurna</i> L.	Noisetier de Byzance	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Cotoneaster integerrimus</i> Medik., 1793	Cotonéaster commun, Néflier cotonneux	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	10	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine monogyne	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753	Souchet brun	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Monocotylédones	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle pelotonné	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>lobata</i> (Drejer) H.Lindb., 1906	Dactyle polygame	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	-	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Monocotylédones	<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962	Orchis incarnat	Prairies et pelouses	-	-	Article 1	LC	VU	EN	20	2011	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Daphne mezereum</i> L., 1753	Bois-joli	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	Friches vivaces	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Œillet des chartreux	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Dianthus superbus</i> L., 1755	Œillet superbe	Prairies et pelouses	-	Article 2 et 3	Article 1	LC	-	EN	5	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Tamier commun	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	10	1999	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Dipsacus laciniatus</i> L., 1753	Cardère laciniée	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilue	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Ptéridophytes	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	Fougère spinuleuse	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Ptéridophytes	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	Fougère dilatée	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Ptéridophytes	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Eleocharis acicularis</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe épingle	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	NT	10	2011	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	Elodée du Canada	Végétations aquatiques	-	-	-	-	-	NA	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Monocotylédones	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	Elodée à feuilles étroites	Végétations aquatiques	-	-	-	-	-	NA	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Monocotylédones	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent officinal	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Epilobe hirsute	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Epilobe à petites fleurs	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Epipactis à large feuilles	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	LC	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	Epipactis des marais	Prairies et pelouses	-	-	Article 1	LC	NT	VU	10	2015	CSA - PG Heysse	Heysse
Ptéridophytes	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	Friches vivaces	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Ptéridophytes	<i>Equisetum palustre</i> L., 1753	Prêle des marais	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	Friches annuelles	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Erucastrum gallicum</i> (Willd.) O.E.Schulz, 1916	Fausse roquette de France	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	5	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe faux cyprès	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Euphorbia dulcis</i> L., 1753	Euphorbe douce	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveille-matin	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Euphorbia palustris</i> L., 1753	Euphorbe des marais	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	Article 1	LC	-	NT	10	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck., 1770	Euphorbe de Séguier	Prairies et pelouses	-	-	Article 1	-	-	NT	10	2012	ACVP	Heysse
Dicotylédones	<i>Euphorbia stricta</i> L., 1759	Euphorbe droite	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Euphrasia officinalis</i> L., 1753	Euphrase des prés	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Monocotylédones	<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794	Spirée filipendule	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	5	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier des bois	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Dicotylédones	<i>Fragaria viridis</i> Weston, 1771	Fraisier vert	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Ortie royale	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Caille lait blanc, Gaillet mou	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771	Aspérule odorante	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2011	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Galium pumilum</i> Murray, 1770	Gaillet en ombelles	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Galium sylvaticum</i> L., 1762	Gaillet des bois	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium à feuilles découpées	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe à Robert	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753	Géranium sanguin	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	5	2014	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	Globulaire commune	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	EN	0	2013	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Monocotylédones	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	Glycérie aquatique	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Monocotylédones	<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Orchis moucheron	Prairies et pelouses	-	-	-	-	LC	LC	10	2013	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Parois et arbres	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	LC	LC	5	2011	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrévide chevelu	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Hippophae rhamnoides</i> L., 1753	Argousier	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Hippuris vulgaris</i> L., 1753	Pesse d'eau	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	VU	10	2003	ONF - Rhin Vivant	
Monocotylédones	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Honckenya peploides</i> (L.) Ehrh. subsp. <i>peploides</i>	Honkénie faux pourpier	Rivages maritimes	-	-	-	-	-	-	0	-	CSA - PG Heyssel	Heyssel

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communau- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Dicotylédones	<i>Humulus lupulus L., 1753</i>	Houblon	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Hypericum hirsutum L., 1753</i>	Millepertuis velu	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Hypericum perforatum L., 1753</i>	Millepertuis perforé	Friches vivaces	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Hypochaeris radicata L., 1753</i>	Porcelle enracinée	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Ilex aquifolium L., 1753</i>	Houx	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Impatiens glandulifera Royle, 1833</i>	Balsamine de l'Himalaya	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	NA	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Impatiens noli-tangere L., 1753</i>	Impatiens ne-me-touchez-pas	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Impatiens parviflora DC., 1824</i>	Impatiens à petites fleurs	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	NA	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Ipomoea indica (Burm.) Merr., 1917</i>	Ipomée bleue, Volubilis bleu	Friches vivaces	-	-	-	-	-	-	0	2011	CSA - PG Heysse	Heyssel
Monocotylédones	<i>Iris pseudacorus L., 1753</i>	Iris faux acore	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791</i>	Sénéçon jacobée	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Juglans cinerea L., 1759</i>	Noyer cendré	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	-	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Juglans nigra L., 1753</i>	Noyer noir	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Juglans regia L., 1753</i>	Noyer commun	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2012	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Juncus articulatus L., 1753</i>	Jonc à fruits luisants	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF- Rhin Vivant	
Monocotylédones	<i>Juncus conglomeratus L., 1753</i>	Jonc aggloméré	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	Heyssel
Monocotylédones	<i>Juncus effusus L., 1753</i>	Jonc épars	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Kickxia spuria (L.) Dumort., 1829</i>	Fausse velvete	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heyssel
Dicotylédones	<i>Knautia arvensis (L.) Coult., 1828</i>	Knautie des champs	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Koeleria pyramidata (Lam.) P.Beauv., 1812</i>	Koelérie pyramidale	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heysse	Heyssel
Dicotylédones	<i>Laburnum anagyroides Medik., 1787</i>	Cytise faux ébénier	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Lactuca muralis (L.) Gaertn., 1791</i>	Laitue des murailles	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Lactuca saligna L., 1753</i>	Laitue à feuilles de saule	Friches vivaces	-	-	-	LC	-	CR*	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Lactuca serriola L., 1756</i>	Laitue scariote	Friches annuelles	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Lamium album L., 1753</i>	Lamier blanc	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Lamium amplexicaule L., 1753</i>	Lamier à feuilles embrassantes	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heyssel

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Dicotylédones	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Gymnospermes	<i>Larix decidua</i> Mill., 1768	Mélèze d'Europe	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	Gesse hérissée	Friches annuelles	-	-	-	LC	-	NT	10	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Lathyrus tuberosus</i> L., 1753	Gesse tubéreuse	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw., 1788	Léersie faux-riz	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	Article 1	LC	-	LC	10	2012	ACVP	proche Faisanderie
Monocotylédones	<i>Lemna gibba</i> L., 1753	Lentille d'eau bossue	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	Projet de classement Notice de vulgarisation	
Monocotylédones	<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	parcelle 5 Illkirch
Monocotylédones	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	Végétations aquatiques	-	-	-	-	-	NA	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Monocotylédones	<i>Lemna trisulca</i> L., 1753	Lentille d'eau à trois sillons	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Dicotylédones	<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Ligustrum lucidum</i> W.T.Aiton, 1810	Troène de Chine	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2011	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Linum catharticum</i> L., 1753	Lin cathartique	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Monocotylédones	<i>Loncomelos pyrenaicus</i> (L.) Hrouda, 1988	Ornithogale des Pyrénées	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	Article 1	-	-	VU	20	2011	VdS	Coucou des bois
Dicotylédones	<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Camerisier à balais	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Lychnis fleur de coucou	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Lysimachia arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i>	Mouron des champs	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	VdS	

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Dicotylédones	<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Grande lysimaque	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Malus domestica</i> Borkh., 1803	Pommier cultivé	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	Friches vivaces	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Melica ciliata</i> L., 1753	Mélique ciliée	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	ACVP	Heysse
Monocotylédones	<i>Melica nutans</i> L., 1753	Mélique penchée	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	5	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Mellilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	Mélicot officinal	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Dicotylédones	<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	Sabline à trois nervures	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Monocotylédones	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet	Friches vivaces	-	-	-	-	-	EN	10	2011	VdS	Coucou des Bois
Dicotylédones	<i>Myosotis arvensis</i> Hill, 1764	Myosotis des champs	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis rameux	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753	Myosotis des marais	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	1998	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Myriophyllum spicatum</i> L., 1753	Myriophylle à épis	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Dicotylédones	<i>Myriophyllum verticillatum</i> L., 1753	Myriophylle verticillé	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Cresson des fontaines	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2015	VdS	
Monocotylédones	<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis brûlé	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	VU	5	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande listère	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Dicotylédones	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Odontites vernus</i> subsp. <i>serotinus</i> (Coss. & Germ.) Corb., 1894	Odontites tardif	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2012	VdS	Faisanderie
Dicotylédones	<i>Oenanthe fluviatilis</i> (Bab.) Coleman, 1844	Oenanthe des rivières	Végétations aquatiques	-	-	Article 1	NT	-	EN	100	2012	ACVP	Heyssel
Dicotylédones	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	Onagre bisannuelle	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Onobrychis vicifolia</i> Scop., 1772	Sainfoin	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	NA	0	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	Bugrane épineuse	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2011	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Ononis spinosa</i> var. <i>maritima</i> (Dumort. ex Piré) Guin., 1984	Bugrane maritime	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Ptéridophytes	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun	Prairies et pelouses	-	-	Article 1	-	-	VU	10	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Monocotylédones	<i>Ophrys apifea</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	LC	LC	10	2011	VdS	Faisanderie
Monocotylédones	<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys araignée	Prairies et pelouses	-	-	Article 1	-	LC	EN	20	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel proximité Brunnenmatt
Monocotylédones	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench subsp. <i>fuciflora</i>	Ophrys bourdon	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	LC	LC	10	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Monocotylédones	<i>Orchis militaris</i> L., 1753	Orchis militaire	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	LC	LC	5	0	D. Schwab (Illkirch)	Heyssel
Dicotylédones	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Marjolaine sauvage, Origan commun	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Orobanche minor</i> Sm., 1797	Orobanche du trèfle	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	NT	0	2014	VdS	Faisanderie
Dicotylédones	<i>Oxalis acetosella</i> L., 1753	Oxalide petite oseille	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Oxalis fontana</i> Bunge, 1835	Oxalide des fontaines	Friches vivaces	-	-	-	-	-	NA	0	1998	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	Friches annuelles	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	VdS	
Monocotylédones	<i>Paris quadrifolia</i> L., 1753	Parisette à quatre feuilles	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Parthenocissus quinquefolia</i> auct.S.Eur.	Vigne vierge	Parois et arbres	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud.	Arbre impérial	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841	Renouée poivre d'eau	Friches annuelles	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Dicotylédones	<i>Persicaria minor</i> (Huds.) Opiz, 1852	Petite renouée	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Dicotylédones	<i>Persicaria mitis</i> (Schränk) Assenov, 1966	Renouée douce	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Petasites hybridus</i> (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Pétasite hybride	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Monocotylédones	<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communau- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Monocotylédones	<i>Phleum pratense L., 1753</i>	Flouve des prés	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Phragmites australis (Cav.) Steud. subsp. australis</i>	Roseau commun	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840</i>	Roseau commun	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Physalis alkekengi L., 1753</i>	Coqueret alkékéngé	Friches vivaces	-	-	-	LC	-	DD	5	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Phyteuma orbiculare L., 1753</i>	Raiponce orbiculaire	Prairies et pelouses	-	-	Article 1	-	-	NT	20	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Picris hieracioides L., 1753</i>	Picride fausse épervière	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862</i>	Piloselle	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Pimpinella major (L.) Huds., 1762</i>	Grand boucage	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Pimpinella saxifraga L., 1753</i>	Boucage saxifrage	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Gymnospermes	<i>Pinus abies L., 1753</i>	Épicea commun	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Gymnospermes	<i>Pinus strobus L., 1753</i>	Pin Weymouth	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Gymnospermes	<i>Pinus sylvestris L., 1753</i>	Pin sylvestre	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Plantain lancéolé	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Plantago major L., 1753</i>	Grand plantain	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Plantago major subsp. pleiosperma Pilg., 1937</i>	Plantain des fanges	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Plantago media L., 1753</i>	Plantain intermédiaire	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817</i>	Orchis à deux feuilles	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	LC	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Platanthera sp.</i>	Platanthère	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	-	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Platanus orientalis L., 1753</i>	Platane	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Monocotylédones	<i>Poa annua L., 1753</i>	Pâturin annuel	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Monocotylédones	<i>Poa palustris L., 1759</i>	Pâturin des marais	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Poa pratensis L., 1753</i>	Pâturin des prés	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Poa trivialis L., 1753</i>	Pâturin commun	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Polygala comosa Schkuhr, 1796</i>	Polygale à toupet	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Monocotylédones	<i>Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785</i>	Sceau de Salomon multiflore	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Polygonum aviculare L., 1753</i>	Renouée des oiseaux	Friches annuelles	-	-	-	LC	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse

Liste floristique complète

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué	
			Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace					
			Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF				
Dicotylédones	<i>Polygonum aviculare</i> subsp. <i>depressum</i> (Me)	Renouée littorale	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Populus italica</i> (Münchh.) Moench, 1785	Peuplier d'Italie	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	-	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Populus</i> sp.	Peuplier de culture	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	-	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Populus tremula</i> L., 1753	Tremble	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Populus x canescens</i>	Peuplier grisard	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier hybride euraméricain	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Monocotylédones	<i>Potamogeton berchtoldii</i> Fieber, 1838	Potamot de Berchtold	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Monocotylédones	<i>Potamogeton lucens</i> L., 1753	Potamot luisant	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Monocotylédones	<i>Potamogeton natans</i> L., 1753	Potamot nageant	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Monocotylédones	<i>Potamogeton pectinatus</i> L., 1753	Potamot de Suisse	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	Projet de classement Notice de vulgarisation	
Monocotylédones	<i>Potamogeton perfoliatus</i> L., 1753	Potamot à feuilles perfoliées	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	Projet de classement Notice de vulgarisation	
Monocotylédones	<i>Potamogeton pusillus</i> L., 1753	Potamot fluet	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	Projet de classement Notice de vulgarisation	
Dicotylédones	<i>Potentilla argentea</i> L., 1753	Potentille argentée	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th. Wolf, 1904	Potentille d'Inde	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	NA	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Potentilla recta</i> L., 1753	Potentille droite	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Potentilla supina</i> L., 1753	Potentille couchée	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	5	1998	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Potentilla tabernaemontani</i> Asch., 1891	Potentille printannière	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Petite pimprenelle	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Primula veris</i> L., 1753	Primevère officinale	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	

Liste floristique complète

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué	
			Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace					
			Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF				
Dicotylédones	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Prunus cerasifera</i> Ehrh., 1784	Prunier myrobolan	Bois et fourrés	-	-	-	DD	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier cerise	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Prunus padus</i> L., 1753	Cerisier à grappes	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Epine noire, prunellier	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Prunus x fruticans</i> Weihe, 1826	Prunellier à gros fruits	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	Heyssel
Dicotylédones	<i>Pyrus communis</i> auct.	Poirier commun	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Pyrus communis</i> subsp. <i>pyraster</i> (L.) Ehrh., 1780	Poirier sauvage	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	5	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	Chêne rouge d'Amérique	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Ranunculus auricomus</i> L., 1753	Renoncule à tête d'or	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth., 1794	Renoncule divariquée	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Dicotylédones	<i>Ranunculus ficaria</i> L., 1753	Ficaire	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Ranunculus fluitans</i> Lam., 1779	Renoncule des rivières	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	Renoncule scélérate	Friches annuelles	-	-	-	LC	-	LC	5	1999	CSA - PG Heysse	Heyssel
dicotylédones	<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda bâtard	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	NA	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Rhamnus frangula</i> L., 1753	Bourdaïne	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe crête de coq	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	Heyssel

Liste floristique complète

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué	
			Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace					
			Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF				
Dicotylédones	<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	Petit rhinante	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseiller rouge	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Ribes uva-crispa</i> L., 1753	Groseillier à maquereau	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Cresson amphibie	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	1998	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Eglantier	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Rosa</i> sp.	Rosier	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	-	0	1999	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Ronce bleuâtre	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce des bois	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Rubus idaeus</i> L., 1753	Framboisier	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Rubus</i> sp.	Ronce	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	-	0	2011	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'orme	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	DD	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Grande oseille	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Oseille agglomérée	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Oseille crépue	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Sagittaria sagittifolia</i> L., 1753	Sagittaire à feuilles en cœur	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	ACVP	Heysse
Dicotylédones	<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Salix babylonica</i> L., 1753	Saule pleureur	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Salix purpurea</i> L., 1753	Saule pourpre	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Salix</i> sp.	Saule	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	-	0	2011	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Dicotylédones	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	Sanguisorbe officinale	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	Oberjaergerhof
Dicotylédones	<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	Sanicle d'Europe	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	Scabieuse columbaire	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2011	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Monocotylédones	<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Roem. & Schult., 1817	Fétuque faux roseau	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Schedonorus giganteus</i> (L.) Holub, 1998	Fétuque géante	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Monocotylédones	<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Monocotylédones	<i>Scilla bifolia</i> L., 1753	Scille à deux feuilles	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Monocotylédones	<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Scrophularia oblongifolia</i> subsp. <i>umbrosa</i> (Dumort.) Gamisans, 1992	Herbe aux écourelles	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	-	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire casquée	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Sedum sexangulare</i> L., 1753	Orpin doux	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Senecio ovatus</i> (P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.) Willd., 1803	Sénéçon de Fuchs	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Senecio sylvaticus</i> L., 1753	Sénéçon des bois	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Gymnospermes	<i>Sequoia</i> sp.	Séquoia géant	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Monocotylédones	<i>Setaria viridis</i> subsp. <i>italica</i> (L.) Briq., 1910	Sétaire d'Italie	Friches annuelles	-	-	-	-	-	NA	0	1999	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Silene nutans</i> L., 1753	Silène penché	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2011	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke subsp. <i>vulgaris</i>	Silène enflé	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs	Friches annuelles	-	-	-	LC	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Sium latifolium</i> L., 1753	Berle à larges feuilles	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	CR	20	1999	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce amère	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Solanum lycopersicum</i> L., 1753	Tomate comestible	Friches annuelles	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Dicotylédones	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solida du Canada	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	NA	0	1999	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	NA	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Solidago virgaurea</i> L., 1753	Solidage verge d'or	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laïteron des champs	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laïteron épineux	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Monocotylédones	<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	Rubadier dressé	Végétations aquatiques	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Monocotylédones	<i>Spirodela polyrhiza</i> (L.) Schleid., 1839	Spirodèle à plusieurs racines	Végétations aquatiques	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Dicotylédones	<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	Epiaire annuelle	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	10	2003	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Stachys arvensis</i> (L.) L., 1763	Epiaire des champs	Friches annuelles	-	-	-	-	-	EN	10	1999	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Epiaire des marais	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Dicotylédones	<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Epiaire des bois	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	Ourlets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Consoude officinale	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Taraxacum campyloides</i> G.E.Haglund, 1948	Pissenlit	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit	Friches vivaces	-	-	-	LC	-	-	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Gymnospermes	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If commun	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	5	2012	ACVP	Heyssel
Dicotylédones	<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	-	-	LC	5	2011	CSA - PG Heyssel	Heyssel
Gymnospermes	<i>Thuja plicata</i> D.Don ex Lamb., 1824	Thuya géant	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753	Thym	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	
Dicotylédones	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heyssel	

Liste floristique complète

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué	
			Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace					
			Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF				
Dicotylédones	<i>Tragopogon pratensis subsp. orientalis</i> (L.) Céлак., 1871	Salsifis d'Orient	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Monocotylédones	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Avoine dorée	Prairies et pelouses	-	-	-	-	-	LC	0	2011	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage	Friches vivaces	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Monocotylédones	<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	2003	ONF - Rhin Vivant	
Dicotylédones	<i>Ulmus glabra</i> Mill.	Orme de montagne	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Ulmus laevis</i> Pall., 1784	Orme diffus	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NT	5	1999	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	Friches vivaces	-	-	-	LC	-	LC	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Véronique mouron d'eau	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Véronique des ruisseaux	Roselières et mégaphorbiaies	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Veronica montana</i> L., 1755	Véronique des montagnes	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne lantane	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier	Bois et fourrés	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Viburnum rhytidophyllum</i> Hemsl. ex F.B.Forbes & Hemsl., 1888	Viorne à feuilles ridées	Bois et fourrés	-	-	-	-	-	NA	0	2004-2005	ONF	
Dicotylédones	<i>Vicia angustifolia</i> L., 1759	Vesce à folioles étroites	Friches annuelles	-	-	-	-	-	NA	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	NA	0	2012	CSA - PG Heysse	

Liste floristique complète

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Milieu (optimum écologique) Source Catminat	Statut de protection			Statut de conservation				Dernière année d'observation	Source de la donnée	Localisation* * espèces localisées uniquement sur le site indiqué
				Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace				
				Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014	ZNIEFF			
Dicotylédones	<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	2014	VdS	
Dicotylédones	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	Vesce à quatre graines	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	2011	VdS	
Dicotylédones	<i>Vincetoxicum hirsutinaria</i> Medik. subsp. <i>hirsutinaria</i>	Dompte venin officinal	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	Heysse
Dicotylédones	<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Violette des champs	Friches annuelles	-	-	-	-	-	LC	0	1999	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Viola canina</i> L., 1753	Violette des chiens	Prairies et pelouses	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	LC	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois	Ourllets et sous-bois herbacées	-	-	-	-	-	LC	0	1993	Zeller/Husson	parcelle 5 Illkirch
Dicotylédones	<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui	Parois et arbres	-	-	-	LC	-	LC	0	2012	CSA - PG Heysse	
Dicotylédones	<i>Vitis vinifera</i> subsp. <i>sylvestris</i> (C.C.Gmel.) Hegi, 1925	Vigne sauvage	Parois et arbres	-	Article 1	Article 1	-	-	EN	100	2012	VdS	Oberjaegerhof

Flore patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection			Statut de conservation			ZNIEFF	Dernière année d'observation	Note	Classe	Lien avec l'habitat
		Communautaire	National	Régional	Europe	France	Alsace					
		Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014					
<i>Vitis vinifera subsp. sylvestris</i> (C.C.Gmel.) Hegi, 1925	Vigne sauvage	-	Article 1	Article 1	-	-	EN	100	2012	21	A	91F0
<i>Dianthus superbus</i> L., 1755	Œillet superbe	-	Article 2 et 3	Article 1	LC	-	EN	5	2012	23	A	6410 ou 6510
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962	Orchis incarnat	-	-	Article 1	LC	VU	EN	20	2011	12	A	6410
<i>Oenanthe fluviatilis</i> (Bab.) Coleman, 1844	Oenanthe des rivières	-	-	Article 1	NT	-	EN	100	2012	11	A	3260
<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys araignée	-	-	Article 1	-	LC	EN	20	2012	10	A	6210
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	Epipactis des marais	-	-	Article 1	LC	NT	VU	10	2015	9	B	6410
<i>Loncomelos pyrenaicus</i> (L.) Hrouda, 1988	Ornithogale des Pyrénées	-	-	Article 1	-	-	VU	20	2011	9	B	prés, bois clairs
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun	-	-	Article 1	-	-	VU	10	2012	8	B	6410 ou 6510
<i>Phyteuma orbiculare</i> L., 1753	Raiponce orbiculaire	-	-	Article 1	-	-	NT	20	2012	8	B	6210
<i>Euphorbia palustris</i> L., 1753	Euphorbe des marais	-	-	Article 1	LC	-	NT	10	1999	7	B	6430
<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck., 1770	Euphorbe de Séguier	-	-	Article 1	-	-	NT	10	2012	7	B	6210
<i>Sium latifolium</i> L., 1753	Berle à larges feuilles	-	-	-	LC	-	CR	20	1999	7	B	3130
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw., 1788	Léersie faux-riz	-	-	Article 1	LC	-	LC	10	2012	6	B	3270
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	Bugle petit pin	-	-	-	-	-	EN	10	2014	5	B	6210
<i>Anemone pulsatilla</i> L., 1753	Anémone pulsatille	-	-	-	-	-	EN	10	2013	5	B	6210
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet	-	-	-	-	-	EN	10	2011	5	B	6210
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L., 1763	Epiaire des champs	-	-	-	-	-	EN	10	1999	5	B	cultures
<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis bouffon	-	-	-	NT	LC	LC	5	2013	4	C	6210
<i>Campanula patula</i> L., 1753	Campanule étoilée	-	-	-	-	-	VU	10	2004-2005	4	C	6510
<i>Hippuris vulgaris</i> L., 1753	Pesse d'eau	-	-	-	LC	-	VU	10	2003	4	C	3130 ou 3150

Flore patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection			Statut de conservation			ZNIEFF	Dernière année d'observation	Note	Classe	Lien avec l'habitat
		Communautaire	National	Régional	Europe	France	Alsace					
		Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014					
<i>Lactuca saligna</i> L., 1753	Laitue à feuilles de saule	-	-	-	LC	-	CR*	0	2004-2005	4	C	bords de chemins
<i>Barbarea intermedia</i> Boreau, 1840	Barbarée intermédiaire	-	-	-	-	-	VU	5	1999	3	C	6430
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis brûlé	-	-	-	LC	-	VU	5	2012	3	C	6210
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre officinal	-	-	-	-	-	LC	20	2004-2005	3	C	rochers, vieux murs
<i>Eleocharis acicularis</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe épingle	-	-	-	LC	-	NT	10	2011	3	C	3130
<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	Gesse hérissée	-	-	-	LC	-	NT	10	2004-2005	3	C	cultures, chemins, haies
<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	Globulaire commune	-	-	-	-	-	EN	0	2013	3	C	6210
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla, 1905	Scirpe maritime	-	-	-	LC	-	VU	0	2012	2	C	6430
<i>Angelica archangelica</i> L., 1753	Angélique officinale	-	-	-	LC	-	NA	10	2011	2	C	6430
<i>Campanula glomerata</i> L., 1753	Campanule agglomérée	-	-	-	-	-	LC	10	2004-2005	2	C	6210
<i>Centaurium pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Petite centaurée délicate	-	-	-	-	-	LC	10	2014	2	C	3130
<i>Cotoneaster integerrimus</i> Medik., 1793	Cotonéaster commun, Néflier cotonneux	-	-	-	-	-	LC	10	2004-2005	2	C	91FO
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Tamier commun	-	-	-	LC	-	LC	10	1999	2	C	haies, fourrés, bois
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Orchis moucheron	-	-	-	-	LC	LC	10	2013	2	C	6210
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	-	-	-	LC	LC	LC	10	2011	2	C	6210 et 6510
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench subsp. <i>fuciflora</i>	Ophrys bourdon	-	-	-	LC	LC	LC	10	2012	2	C	6210
<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	Epiaire annuelle	-	-	-	-	-	LC	10	2003	2	C	cultures
<i>Ulmus laevis</i> Pall., 1784	Orme diffus	-	-	-	-	-	NT	5	1999	2	C	91FO
<i>Agrimonia procera</i> Wallr., 1840	Aigremoine élevée	-	-	-	-	-	NT	0	1999	1	C	6430
<i>Orobanche minor</i> Sm., 1797	Orobanche du trèfle	-	-	-	-	-	NT	0	2014	1	C	6510

Flore patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection			Statut de conservation			ZNIEFF	Dernière année d'observation	Note	Classe	Lien avec l'habitat
		Communautaire	National	Régional	Europe	France	Alsace					
		Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014					
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	-	-	-	LC	-	LC	5	2014	1	C	6210
<i>Cirsium tuberosum</i> (L.) All., 1785	Cirse tubéreux	-	-	-	-	-	LC	5	2012	1	C	6410
<i>Cornus mas</i> L., 1753	Cornouiller mâle	-	-	-	-	-	LC	5	2012	1	C	91F0
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794	Spirée filipendule	-	-	-	LC	-	LC	5	2012	1	C	6210
<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753	Géranium sanguin	-	-	-	LC	-	LC	5	2014	1	C	6210
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc	-	-	-	LC	LC	LC	5	2011	1	C	6210
<i>Melica nutans</i> L., 1753	Mélique penchée	-	-	-	-	-	LC	5	2011	1	C	91F0
<i>Orchis militaris</i> L., 1753	Orchis militaire	-	-	-	LC	LC	LC	5	0	1	C	6210
<i>Physalis alkekengi</i> L., 1753	Coqueret alkékenge	-	-	-	LC	-	DD	5	2012	1	C	friches vivaces rudérales
<i>Potentilla supina</i> L., 1753	Potentille couchée	-	-	-	-	-	LC	5	1998	1	C	3130
<i>Pyrus communis</i> subsp. <i>pyraster</i> (L.) Ehrh., 1780	Poirier sauvage	-	-	-	-	-	LC	5	1993	1	C	91F0
<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	Renoncule scélérate	-	-	-	LC	-	LC	5	1999	1	C	3270
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne	-	-	-	LC	-	LC	5	2012	1	C	6210
<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune	-	-	-	-	-	LC	5	2011	1	C	6430

Flore invasive

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Milieu préférentiel	Dernière année d'observation
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante, Faux vernis du Japon	IA	lisières forestières	2012
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident à fruits noirs	IA	berges vaseuses	1993
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Arbre à papillons	IA	lisières forestières	2004-2005
<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	Elodée du Canada	IA	eaux courantes	1993
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya	IA	mégaphorbiaies	2012
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	IA	eaux stagnantes	2003
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	IA	mégaphorbiaies / lisières	1993
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solida du Canada	IA	prairies/ mégaphorbiaies	1999
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant	IA	prairies/ mégaphorbiaies	2014
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	IA	massif forestier	2014
<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	Impatiante à petites fleurs	IA	massif forestier	1993
<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolla fausse fougère	IP	eaux stagnantes	1998
<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	Bunias d'Orient	IP	prairies	2012
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	Elodée à feuilles étroites	IP	eaux courantes	2003
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> auct.S.Eur.	Vigne vierge	IP	massif forestier	2004-2005
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	IP	prairies	2014
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier cerise	IP	massif forestier	2004-2005
<i>Oxalis fontana</i> Bunge, 1835	Oxalide des fontaines	LO	prairies	1998

Source statut: MULLER S. (coord.) 2004. - *Plantes invasives en France*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 168p. (Patrimoines naturels, 62)

IA : invasive avérée

IP: invasive potentielle à surveiller

LO: liste d'observation (espèce à surveiller)

Cryptoflore

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dernière année d'observation	Source de la donnée
Bryophytes	<i>Atrichum undulatum</i> (Hedw.) P.Beauv.	Atrichie ondulée	1993	Zeller/Husson
Algues	<i>Enteromorpha intestinalis</i> var. <i>asexualis</i> Bliding	-	2003	ONF -Rhin Vivant
Bryophytes	<i>Eurhynchium angustirete</i> (Broth.) T.J.Ko	Eurhynchie	1993	Zeller/Husson
Bryophytes	<i>Eurhynchium striatum</i> (Hedw.) Schimp.	Eurhynchie striée	1993	Zeller/Husson
Bryophytes	<i>Plagiomnium undulatum</i> (Hedw.) T.J.Kop.	Mnie ondulée	1993	Zeller/Husson
Fonge	<i>Morchella vulgaris</i> var. <i>albida</i> Boudier	Morille grise	ND	D. Carbiener
Fonge	<i>Morchella rotunda</i> (Fr.) Boud. 1907	Morille ronde	ND	D. Carbiener
Fonge	<i>Disciotis venosa</i> (Pers.) Boud., 1893	Pézize veinée	ND	D. Carbiener
Fonge	<i>Amanita echinocephala</i> (Vittad.) Qué. 1872	Amanite écaillée	ND	D. Carbiener
Fonge	<i>Amanita strobiliformis</i> (Paulet ex Vittad.) Bertill. 1866	Amanite solitaire	ND	D. Carbiener
Fonge	<i>Pleurotus cornucopiae</i> (Paulet) Quélet	Pleurote cornucopié	ND	D. Carbiener
Fonge	<i>Boletus satanas</i> Lenz	Bolet satan	ND	D. Carbiener
Fonge	<i>Postia stiptica</i> (Pers. : Fr.) Jülich	Bolet blanchâtre	ND	D. Carbiener

ND: Non défini

Données floristiques douteuses ou situées hors réserve

	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection			Statut de conservation			ZNIEF F	Dernière année d'observation	Source	Localisation	Note	Classe
			Communa- taire	National	Régional	Europe	France	Alsace						
			Directive Habitats	Arrêté 1982 modif. 2013	Arrêté 1993	LR UICN (2013)	LR orchidées (2010)	LRA UICN 2014						
Dicotylédones	<i>Astragalus danicus</i> Retz., 1783	Astragale du Danemark	-	-	Article 1	-	-	CR	100	-	CSA - PG Heyssel	Heyssel	12	A
Dicotylédones	<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	Oenanthe de Lachenal	-	-	Article 1	-	-	CR	20	?	Notice de vulgarisation	400 m à l'extérieur du périmètre RNN	11	B
Monocotylédones	<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux-souchet	-	-	Article 1	LC	-	NT	5	?	Notice de vulgarisation	400m à l'extérieur du périmètre RNN à Illkirch	6	B
Dicotylédones	<i>Chaerophyllum bulbosum</i> L., 1753	Cerfeuil bulbeux	-	-	Article 1	-	-	LC	5	?	Notice de vulgarisation		5	C
Dicotylédones	<i>Mentha pulegium</i> L., 1753	Menthe pouliot	-	-	-	LC	-	VU	10	?	Notice de vulgarisation	Heyssel	4	C
Monocotylédones	<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glauque	-	-	-	LC	-	NT	10	?	Notice de vulgarisation		3	C
Monocotylédones	<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	Trèfle d'eau	-	-	-	LC	-	NT	0	?	Notice de vulgarisation	150 m à l'extérieur du périmètre RNN	1	C
Dicotylédones	<i>Galeopsis segetum</i> Neck., 1770	Galéopsis des champs	-	-	-	DD	-	-	5	?	Notice de vulgarisation	Heyssel	1	C
Dicotylédones	<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	Genêt des teinturiers	-	-	-	-	-	LC	0	?	Notice de vulgarisation		0	
Dicotylédones	<i>Rumex hydrolapathum</i> Huds., 1778	Patience d'eau	-	-	-	LC	-	LC	0	?	Notice de vulgarisation		0	
Dicotylédones	<i>Scleranthus annuus</i> L., 1753	Gnavelle annuelle	-	-	-	-	-	LC	0	?	Notice de vulgarisation	Heyssel	0	
Dicotylédones	<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine	-	-	-	LC	-	LC	0	?	Notice de vulgarisation	Heyssel	0	

Pondération (flore)

			Pondération	
Statut de protection	Protection nationale	Article 1	10	
		Article 2 et 3	5	
		Non citée dans les articles 1,2 et 3	0	
	Protection régionale	Article 1	4	
		Non citée à l'article 1	0	
Statut de conservation	Liste rouge Europe (2014)	RE : espèce ayant disparu au niveau européen	15	
		CR : en danger critique	12	
		EN: en danger	9	
		VU: vulnérable	6	
		NT: quasi menacé	3	
		LC: Préoccupation mineure	0	
		DD: Données insuffisantes	0	
		NA: Non applicable	0	
		NE : non évalué	0	
		Liste rouge France (orchidées, 2010)	RE : espèce ayant disparue en France	5
	CR : en danger critique		4	
	EN: en danger		3	
	VU: vulnérable		2	
	NT: quasi menacé		1	
	LC: Préoccupation mineure		0	
	DD: Données insuffisantes		0	
	NA: Non applicable		0	
	Liste rouge Alsace 2014	RE : espèce ayant disparue en Alsace	5	
		CR : en danger critique	4	
		EN: en danger	3	
		VU: vulnérable	2	
		NT: quasi menacé	1	
		LC: Préoccupation mineure	0	
		DD: Données insuffisantes	0	
		NA: Non applicable	0	
	Espèce déterminante ZNIEFF Alsace	Cotation ZNIEFF Alsace 2009	100 points	4
			20 points	3
10 points			2	
5 points			1	
0 point			0	

Flore	≥ 10	A
	≥ 5	B
	< 5	C

Annexe 25

Méthode d'évaluation de la valeur
patrimoniale des espèces

Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces

L'évaluation de la valeur patrimoniale des espèces se base sur :

- les listes d'espèces protégées au niveau européen, national et régional,
- le statut de conservation des espèces au niveau mondial, européen, national et régional,
- l'existence de plan national ou régional d'action,
- la cotation des espèces et habitats pour la détermination des Zone Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF).

Pour les oiseaux de passage et hivernants, nous nous sommes basés sur les appréciations de la LPO Alsace.

A chaque niveau de protection ou de conservation est attribuée une note. La somme des notes donne la valeur patrimoniale de l'espèce.

Néanmoins, tous les groupes d'espèces n'ont pas fait l'objet d'une détermination de leur état de conservation régional (Coléoptères, Arachnides, Ephémères par exemple), ou ne bénéficient pas de statut de protection (Hyménoptères et Diptères par exemple). Nous avons donc opté pour un système de classe borné différemment selon les groupes d'espèces :

- Classe A** : forte valeur patrimoniale
- Classe B** : valeur patrimoniale moyenne
- Classe C** : faible valeur patrimoniale
- 0** : pas de valeur patrimoniale

L'ensemble des notes attribuées est présenté dans le tableau ci-dessous. Les notes les plus élevées correspondent à l'échelle de protection la plus élevée et aux statuts de conservation les plus défavorables.

Les classes et leurs bornes sont présentées par le tableau suivant celui des notes attribuées aux différents statuts de protection et de conservation.

			Note		
			Faune	Flore et habitat	
Statut de protection	Directive Habitats CEE/92/43 (DH : habitat, faune et flore sauf oiseaux) Directive Oiseaux CEE/79/409 (DO : oiseaux)	Annexe 2 prioritaire DH Annexe 1 prioritaire DO	15	15	
		Annexe 2 DH (faune, flore) Annexe 1 DH (habitat) Annexe I DO (oiseaux)	10	10	
		Annexe 4 (faune, flore)	5	5	
		autre	0	0	
		Arrêté ministériel France métropolitaine	Article 1 (Poissons, Ecrevisses)	8	8
	Poissons : 1988 Ecrevisse : 2000 Mollusques : 2007 Insectes : 2007 Amphibiens et Reptiles : 2007 Mammifères : 2007 Oiseaux : 2007 Escargots : 1985	Article 2 (Insectes, Amphibiens, Reptiles, Mammifères)	8	8	
		Article 3 (Oiseaux)	8	8	
		Article 3 (Insectes, Amphibiens, Reptiles, Mammifères)	4	4	
		Article 5 (Amphibiens) Article 1 (Gastéropodes)	0	0	
		Article 6 (Amphibiens)	0	0	
		Espèces chassables et nuisibles Arrêté préfectoral	Article 1	-	10
			Article 2 et 3	-	5
	Non citée dans les articles 1,2 et 3		-	0	
	Protection nationale (flore) 1982 modifié 2013	Article 1	-	4	
		Non citée à l'article 1	-	0	
	Protection régionale (flore) 1993	OUI	10	10	
NON		0	0		
Plan National ou Régional d'Action	RE : disparu au niveau mondial ou européen	15	15		
	Liste rouge Monde 2013 (Amphibiens)	CR : en danger critique	12	12	
Statut de conservation	Liste rouge Monde 2013 (Reptiles)	EN: en danger	9	9	
	Liste rouge Monde 2013 (Poissons)	VU: vulnérable	6	6	
	Liste rouge Europe 2012 (Lépidoptères)	NT: quasi menacé	3	3	
	Liste rouge Monde 2012 (Mammifères)	LC: Préoccupation mineure	0	0	
	Liste rouge Europe 2010 (Odonates)	DD: Données insuffisantes	0	0	
	Liste rouge Monde (Gastéropodes)	NA: Non applicable	0	0	
	Liste rouge Monde 2012 (Oiseaux nicheurs)	NE : non évalué	0	0	
	Liste rouge Europe 2013 (Flore)	RE : disparue en France	10	5	
	Liste rouge France 2008 (Amphibiens)	CR : en danger critique	8	4	
	Liste rouge France 2009 (Reptiles)	EN: en danger	6	3	
	Liste rouge France 2012 (Lépidoptères)	VU: vulnérable	4	2	
	Liste rouge France 2004 (Orthoptères)	NT: quasi menacé	2	1	
	Liste rouge France 2010 (Poissons)	LC: Préoccupation mineure	0	0	
	Liste rouge France 2009 (Mammifères)	DD: Données insuffisantes	0	0	
	Liste rouge France 2012 (Ecrevisses)	NA: Non applicable	0	0	
	Liste rouge France 2011 (Oiseaux nicheurs)	NE : non évalué	0	0	
	Liste rouge France 2011 (Oiseaux hivernants)	RE : disparue en Alsace	5	5	
	Liste rouge France 2010 (Orchidées de métropole)	CR : en danger critique	4	4	
	Liste rouge Europe (Gastéropodes)				
	Liste rouge Alsace 2014 (Amphibiens)				
Liste rouge Alsace 2014 (Reptiles)					

			Note		
			Faune	Flore et habitat	
	Liste rouge Alsace 2014 (Poissons)	EN: en danger	3	3	
	Liste rouge Alsace 2014 (Rhopalocères et Zygènes)	VU: vulnérable	2	2	
	Liste rouge Alsace 2014 (Mammifères)	NT: quasi menacé	1	1	
	Liste rouge Alsace 2014 (Odonates)	LC: Préoccupation mineure	0	0	
	Liste rouge Alsace 2014 (Mollusques)	HL : hors liste	0	0	
	Liste rouge Alsace 2014 (Ecrevisses)	DD: Données insuffisantes	0	0	
	Liste rouge Alsace 2014 (Syrphes)	NA: Non applicable	0	0	
	Liste rouge Alsace 2014 (Apidés)	NE : non évalué	0	0	
	Liste rouge Alsace (Oiseaux nicheurs)	Inscrit sur la liste rouge	-	5	
	Liste rouge Alsace 2014 (Flore)	Non inscrit	-	0	
	Statut de conservation (hivernage)	Critère de présence en hivernage et passage migratoire en Alsace (http LPO 2015)	rare	3	-
			assez rare	2	-
assez commun, occasionnel			1	-	
commun			0	-	
100 points			4	4	
Espèce déterminante ZNIEFF Alsace	Cotation ZNIEFF Alsace 2009	20 points	3	3	
		10 points	2	2	
		5 points	1	1	
		0 point	0	0	

	NOTE totale	Classe de "patrimonialité"
Amphibiens	>18	A
	≥6	B
	≥1	C
Reptiles	>15	A
	≥8	B
	>1	C
Oiseaux nicheurs	≥15	A
	≥9	B
	≥1	C
Mammifères (hors Chiroptères)	≥10	A
	≥5	B
	≥1	C
Chiroptères	≥30	A
	≥25	B
	≥20	C
Lépidoptères	≥20	A
	≥15	B
	≥1	C
Odonates	≥20	A
	≥5	B
	≥1	C
Orthoptères et Mantidés	≥5	A
	≥2	B
	=1	C
Hyménoptères	>10	A
	>5	B
	≥1	C

	NOTE totale	Classe de "patrimonialité"
Coléoptères	≥ 18	A
	≥ 10	B
	≥ 1	C
Gastéropodes	≥ 20	A
	≥ 10	B
	≥ 1	C
Poissons, Moules et Ecrevisse	≥ 20	A
	≥ 10	B
	≥ 1	C
Habitats	≥ 15	A
	≥ 10	B
	≥ 1	C
Flore	≥ 10	A
	≥ 5	B
	≥ 1	C

Annexe 26

Les oiseaux de la réserve naturelle

Sources des données Oiseaux et légendes associées aux tableaux de données

Sources des données Oiseaux RN

AERU 1998, Inventaire Faune-Flore caractérisation et cartographie des écosystèmes, Tome II Cahier des remarques cartographiques
Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
BECKER B. et SAINT-ANDRIEUX J.P (ONF) 1994, Inventaire printannier de l'avifaune en parcelle n°5 de la forêt communale d'Illkirch Graffensatden
BUCHTEL E. (LPO Alsace) 2014, Inventaire de l'avifaune de la Réserve naturelle nationale du massif forestier de Strasbourg Neuhof/Illkirch-Graffensatden (Bas-Rhin) ; présente aussi les données de al LPO 2007-2014
CSA 2015 , Base de données naturalistes "Illkirch inventaire.xls", site du Heysse 1999/2014
DDT 67 2015, Arrêté ministériel du 30 juin 2015 abrogeant l'AM du 24 mars 2014, Destruction des nuisibles – BAS-RHIN
ECOSCOP 2003, Notice de vulgarisation scientifique, bois d'Illkirch-Graffenstaden et forêt du Neuhof (synthèse des données existantes aux environs et dans la RN), Synthèse bibliographique et 1 donnée de terrain datée de 1999
GENTNER 2007 (VdS), Document d'objectif du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch de l'Andlau, Secteur n° 2 : de Plobsheim à Gamsheim. Présente des cartes pour les Oiseaux de l'annexe 1 de la Directive oiseaux (Natura 2000)
GRANDET G. et al. (CSA) 2012, Plan de gestion 2012-2018 du Heysse ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67). Présente plusieurs
HELLIO C. (VdS) 2013, Inventaire de l'avifaune nicheuse au sein du massif forestier du Heuhof, printemps 2013
KOENIG P. (Deny Consultant) 2013, Etude d'impact de l'augmentation des capacités de vidange du Polder d'Erstein (ACVP) 2013, Etude bibliographique et relevés de terrain en 2012
LPO Alsace 2003, Etude de l'avifaune : action C4 du Life bande rhénane : restauration de l'Altenheimerkopf-Weisswasser à Strasbourg ; présente aussi une liste d'oiseaux observés entre 1994 et 2003 dans la "zone d'étude" qui comprend certainement le Rhin
LPO Alsace 2014, Liste rouge des Oiseaux nicheurs menacés en Alsace
ODONAT 1991-2014, Base de données naturalistes, Strasbourg-Illkirch.xls
ODONAT Coord. 2009, Liste d'espèces déterminantes pour les ZNIEFF de deuxième génération
ODONAT Coord. 2014, les listes rouges de la nature menacée en Alsace
SAFEGE Coord. 2011, Etude d'impact de la création d'un champ captant au sud de l'agglomération strasbourgeoise Dossier de Déclaration d'Utilité Publique au titre du code de l'expropriation – Pièce n°A6-2, synthèse bibliographique et des données de terrain (ASCALAPHE, ADT, F. FEVE, ECOLOR)
UICN France et al. 2011, Liste des oiseaux nicheurs menacés, quasi menacés et disparus de métropole par catégorie
UICN France et al. 2011, Liste des oiseaux nicheurs, hivernants et de passage en métropole

Légende Oiseaux (source)

CSA : Conservatoire des Sites Alsaciens
Deny consultant : Bureau d'ingénieurs conseils naturaliste
ECOSCOP : Bureau d'ingénieurs conseils naturaliste
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
ODONAT : Office des Données Naturalistes d'Alsace (anonyme), données indiquées au niveau du lieu dit (ex : Jaegerkoepfel, chêne Rebmann, route de la Faisanderie, etc.)
SAFEGE : Bureau d'ingénieurs conseils ayant coordonné des recherches naturalistes
VdS : Direction des espaces publics et naturels ; service des espaces verts et de nature ; département des espaces naturels ; Ville et Eurométropole de Strasbourg

Source Oiseaux : personnes ressources et réalisation de terrain

CSA : WAGNER M. et al. (2001-2014), communication personnelle WAGNER M. (2015)
Deny consultant : KOENIG P. (2012)
LPO : BUCHEL E. (2014) et plus de 40 bénévoles (1997-2014) dans le périmètre de la RN ; LPO 2003 : IPA sur l'Altenheimerkopf à restaurer et présentation de données 1994-2003 de la "zone d'étude" (qui comprend très certainement l'île du Rohrschollen)
ONF : BECKER B. et SAINT-ANDRIEUX J.P
SAFEGE : FEVE F., ASCALAPHE, ECOLOR, ADT
Ville de Strasbourg (VdS) : HELLIO C., FELDMANN J.B, SCHOCH G.

Légende Oiseaux (effectif des populations à la dernière date d'observation)

	fréquence dans les relevés (moyenne LPO 2014 et VdS 2013)
0	0
(+)	<3%
+	<10%
++	entre 10 et 50 %

Sources des données Oiseaux et légendes associées aux tableaux de données

+++	≥ 50%
++++	≥90 %

Légende Oiseaux nicheurs (Statut de reproduction actuelle dans la réserve : critères EBCC 1997, sauf "potentielle")

certaine	<p>10 – adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention</p> <p>11 – nid utilisé récemment ou coquille vide (œufs pondus pendant l'enquête)</p> <p>12 – jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)</p> <p>13 – adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir.</p> <p>14 – adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes</p> <p>15 – nid avec œuf(s)</p> <p>16 – nid avec jeune(s) (vu ou entendu)</p>
probable	<p>04 – territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit</p> <p>05 – parades nuptiales</p> <p>06 – fréquentation d'un site de nid potentiel</p> <p>07 – signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte</p> <p>08 – présence de plaques incubatrices</p> <p>09 – construction d'un nid, creusement d'une cavité</p>
possible	<p>01 – espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification</p> <p>02 – mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction</p> <p>03 – couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction</p>
potentielle	<p>espèce encore non observée ou très peu observée dans la RN, mais dont une population nicheuse située à proximité est susceptible d'alimenter la RN ou de venir chasser dans la RN</p>
à actualiser	données datées de plus de 10 ans, à actualiser
espèce "exogène"	

Légende Oiseaux (lien avec la RN)

nicheur	niche dans la RN de façon certaine, probable, possible ou potentielle . ex : Merle noir
passage migratoire	Espèce observée lors de ses déplacements migratoires pré ou post nuptiaux, en vol audessus ou en halte migratoire dans la RN. ex : Butor étoilé
hivernant	Espèce non nicheuse mais stationnant une part significative de l'hiver (voire du printemps) dans la RN, venue de contrées plus froides. ex : Grande aigrette. Les espèces sédentaires n'ont pas été indiquées dans les hivernants, bien qu'elles passent l'hiver dans la RN. La différence entre sédentaire et migrateur partiel reste parfois floue.

Légende Oiseaux (régime de présence dans la RN)

sédentaire	présente toute l'année dans la RN (niche et hiverne. ex : Merle noir
migrateur partiel	se déplace légèrement (ou pas) vers le Sud ou vers des îlots de chaleur en période hivernale. ex : Etourneau sansonnet, NOTA : la différence entre sédentaire et migrateur partiel est parfois floue

Sources des données Oiseaux et légendes associées aux tableaux de données

visiteur d'été	niche en été (ou au printemps) dans la RN et hiverne dans des contrées méridionales. ex : Bruant jaune
----------------	--

Légende Oiseaux (liste rouge nicheurs, de passages et hivernants)

CR: Critically endangered, en danger critique
EN: Endangered, en danger
VU: vulnerable, vulnérable
NT: Near threatened, quasi menacé
LC: Least concern, préoccupation mineure
DD: Data deficient, données insuffisantes
NA: Not applicable, non applicable, (d) données insuffisantes, (c) présence en hivernage régulière mais non significative

Légende Oiseaux (Directive Oiseaux CEE/79/409)

Annexe 1	Espèce faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat
Annexe 2	En raison de leur niveau de population, de leur distribution géographique et de leur taux de reproductivité dans l'ensemble de la Communauté, les espèces énumérées à l'annexe II peuvent être l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale, sans compromettre les efforts de conservation entrepris dans leur aire de distribution
Annexe 2.1	Peuvent être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive
Annexe 2.2	Peuvent être chassées seulement dans les États membres pour lesquels elles sont mentionnées.
Annexe 3.1	Espèce commercialisable
Annexe 3.2	Espèce commercialisable avec limitation
Annexe 3.3	Pour ces espèces, la Commission procède à des études sur leur statut biologique et les répercussions de la commercialisation sur celui-ci.
-	espèce non inscrite sur les listes

Légende Oiseaux (arrêté ministériel 2009 ; et Arrêté ministériel du 30 juin 2015)

Article 3	espèce et habitat de l'espèce intégralement protégé
Article 4	espèce protégée
Article 5	dérogation possible aux article 3 et 4
Article 6	autorisations exceptionnelles de désairage possible
-	espèce non protégée
Ch-Nu	Chassable, nuisible

Légende Oiseaux (patrimonialité RN)

Classe A	forte valeur patrimoniale (≥15)
Classe B	valeur patrimoniale moyenne (≥9)
Classe C	faible valeur patrimoniale (<9)

Oiseaux nicheurs

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de nidification	Statut de nidification des Oiseaux nicheurs dans la RN d'après LPO 2007-2014 et al.	Statut de protection		Statut de conservation (oiseaux nicheurs)				PNA ou PRA	Dernière année d'observation	Source de la donnée	Effectif (fréquence en % dans les relevés : moyenne LPO 2014 / VdS 2013)	Effectif (classe)
				Communautaire	National	Monde	France	Alsace						
				Directive Oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Liste rouge 2012	Liste rouge nicheur 2011	Liste rouge nicheur 2014	Cotation ZNIEFF 2009					
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	VU	0	non	2014	LPO		(+)
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	ODONAT	/7	+
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	Possible	nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	1994-2003	LPO		?
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	CSA		+
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Potentiel	nicheur potentiel (visiteur d'été) passage migratoire	-	Article 3	LC	LC	RE	0	non	1994-2003	LPO		?
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	13/20	++
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Potentiel	nicheur potentiel (sédentaire)	-	-	LC	LC	NT	0	non	1994-2003	LPO		(+)
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 1	Article 3	LC	LC	NT	0	non	2015	VdS	17/17	++
<i>Alopochen aegyptiacus</i>	Ouette d'Egypte	Probable	nicheur probable (sédentaire)	-	CH-Nu	LC	NA	NAi	0	non	2014	ODONAT		()
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 2.1 et 3.1	-	LC	LC	LC	0	non	2015	VdS	13	++
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Potentiel	nicheur potentiel (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	1994-2003	LPO		
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Potentiel	nicheur potentiel (sédentaire) passage migratoire hivernant	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2015	VdS		(+)
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen duc	Possible	nicheur possible (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	1994	ONF		?
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Certain	nicheur certain à actualiser (sédentaire)	Annexe 2.1 et 3.2	-	LC	LC	VU	5	non	1994-2003	LPO		(+)
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2015	VdS	3/7	+
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Possible	nicheur possible (visiteur d'été) passage migratoire	-	Article 3	LC	VU	VU	0	non	2014	CSA		?
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Possible	nicheur possible (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	/3	+
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Certain	nicheur certain (migrateur partiel)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	/10	+
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	23/63	++
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	17/47	++

Oiseaux nicheurs

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de nidification	Statut de nidification des Oiseaux nicheurs dans la RN d'après LPO 2007-2014 et al.	Statut de protection		Statut de conservation (oiseaux nicheurs)				PNA ou PRA	Dernière année d'observation	Source de la donnée	Effectif (fréquence en % dans les relevés : moyenne LPO 2014 / VdS 2013)	Effectif (classe)
				Communautaire	National	Monde	France	Alsace						
				Directive Oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Liste rouge 2012	Liste rouge nicheur 2011	Liste rouge nicheur 2014	Cotation ZNIEFF 2009					
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	Possible	nicheur possible (visiteur d'été) passage migratoire	-	Article 3	LC	LC	VU	10	non	1999	LPO		?
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	60/67	+++
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	-	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	23/10	++
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 3.1	Ch-Nu	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	97/87	++++
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	VU	10	non	2015	CSA		(+)
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 2.2	Ch-Nu	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	90/100	++++
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 2.2	Ch-Nu	LC	LC	LC	0	non	2003-2014	LPO		+++
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 2.2	Article 3	LC	LC	NT	0	non	2003-2014	LPO		+++
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Potentiel	nicheur potentiel (visiteur d'été)	Annexe 2.2	-	LC	LC	NT	0	non	1994-2003	LPO		
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2015	VdS	7/	+
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 2.2	Article 3	LC	-	HL	0	non	2015	VdS		+
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	73/97	++
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 1	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	13/33	++
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	3	(+)
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 1	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	33/17	++
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	NT	VU	0	non	2014	CSA		+
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2015	VdS		+
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	97/97	+++
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Potentiel	nicheur potentiel (sédentaire)	Annexe 1	Article 3	LC	LC	VU	20	non	2011	CSA		(+)
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Possible	nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	VU	0	non	2015	CSA		()

Oiseaux nicheurs

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de nidification	Statut de nidification des Oiseaux nicheurs dans la RN d'après LPO 2007-2014 et al.	Statut de protection		Statut de conservation (oiseaux nicheurs)				PNA ou PRA	Dernière année d'observation	Source de la donnée	Effectif (fréquence en % dans les relevés : moyenne LPO 2014 / VdS 2013)	Effectif (classe)
				Communautaire	National	Monde	France	Alsace						
				Directive Oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Liste rouge 2012	Liste rouge nicheur 2011	Liste rouge nicheur 2014	Cotation ZNIEFF 2009					
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Possible	nicheur possible (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2013	CSA		?
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	97/97	++++
<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	Possible	nicheur possible (sédentaire)	Annexe 2.1 et 3.2	-	-	LC	LC	0	non	1994-2003	LPO		?
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	Certain	nicheur certain (migrateur partiel)	-	-	LC	LC	LC	0	non	2003-2014	LPO		(+)
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	-	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	63/70	+++
<i>Hippolais icterina</i>	Hypolaïs ictrine	Probable	nicheur probable (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	VU	VU	5	non	2014	LPO		()
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	Probable	nicheur probable (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	NT	NT	0	non	2011	Denny consultant		()
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	Annexe 1	Article 3	LC	LC	VU	0	non	2014	CSA		(+)
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	Possible	nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	EN	0	non	2012	Denny consultant		?
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	Probable	nicheur probable (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	3/	()
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Possible	nicheur possible (visiteur d'été) passage migratoire	Annexe 1	Article 3	LC	LC	VU	0	non	2015	VdS		?
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Possible	nicheur possible (migrateur partiel)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2013	VdS	3/3	(+)
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	3/3	(+)
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	VU	NT	0	non	2014	LPO	7/20	++
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	13/10	++
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	73/93	+++
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	97/100	++++
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Possible	nicheur possible (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2003-2014	LPO	?	
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	Possible	nicheur possible (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2003-2014	LPO	?	
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	Potentiel	nicheur potentiel (sédentaire)	Annexe 2.1 et 3.1	-	LC	LC	EN	0	non	1994-2003	LPO		?

Oiseaux nicheurs

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de nidification	Statut de nidification des Oiseaux nicheurs dans la RN d'après LPO 2007-2014 et al.	Statut de protection		Statut de conservation (oiseaux nicheurs)				PNA ou PRA	Dernière année d'observation	Source de la donnée	Effectif (fréquence en % dans les relevés : moyenne LPO 2014 / VdS 2013)	Effectif (classe)
				Communautaire	National	Monde	France	Alsace						
				Directive Oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Liste rouge 2012	Liste rouge nicheur 2011	Liste rouge nicheur 2014	Cotation ZNIEFF 2009					
<i>Pemis apivorus</i>	Bondrée apivore	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	Annexe 1	Article 3	LC	LC	VU	5	non	2014	LPO	3/	(+)
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	Potentiel	nicheur potentiel (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	NT	0	non	1994	ONF		C
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	Probable	nicheur probable (sédentaire)	Annexe 2.1 et 3.1	-	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO		()
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Possible	nicheur possible (migrateur partiel)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2012	CSA		(+)
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Possible	nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO		(+)
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	57/93	+++
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Possible	nicheur possible (visiteur d'été) passage migratoire	-	Article 3	LC	NT	NT	0	non	2014	LPO	7/10	+
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Possible	nicheur possible (sédentaire)	Annexe 2.2	Ch-Nu	LC	LC	LC	0	non	2003-2014	LPO		
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 1	Article 3	LC	VU	VU	5	non	2013	VdS	/7	+
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	20/47	++
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Potentiel	nicheur potentiel (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	NT	0	non	1994-2003	LPO		?
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	NT	0	non	2014	LPO	/7	+
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	40/53	++
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	3/17	+
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Probable	nicheur probable (visiteur d'été)	Annexe 2.2	-	LC	DD	VU	10	non	2010	LPO		()
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	Possible	nicheur possible (visiteur d'été) passage migratoire hivernant	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	1994-2003	LPO		
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle des rivages	Potentiel	nicheur potentiel (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	VU	0	non	1994-2003	LPO		
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâle	Possible	nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC		0	non	2012	CSA		
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Potentiel	nicheur potentiel (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	1994-2003	LPO		?
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	73/90	+++

Oiseaux nicheurs

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de nidification	Statut de nidification des Oiseaux nicheurs dans la RN d'après LPO 2007-2014 et al.	Statut de protection		Statut de conservation (oiseaux nicheurs)				PNA ou PRA	Dernière année d'observation	Source de la donnée	Effectif (fréquence en % dans les relevés : moyenne LPO 2014 / VdS 2013)	Effectif (classe)
				Communautaire	National	Monde	France	Alsace						
				Directive Oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Liste rouge 2012	Liste rouge nicheur 2011	Liste rouge nicheur 2014	Cotation ZNIEFF 2009					
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Probable	nicheur probable (visiteur d'été)	-	-	LC	LC	NT	0	non	2014	LPO		()
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	3/3	+++
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Certain	nicheur certain (migrateur partiel)	-	-	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	23/57	++
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	100/100	++++
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Probable	nicheur probable (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	3/3	()
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Possible	nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2003	LPO		?
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	Possible	nicheur possible (visiteur d'été) passage migratoire	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO		(+)
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Possible	nicheur possible (sédentaire) passage migratoire hivernant	-	Article 3	LC	LC	VU	10	non	2007	CSA		?
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	97/100	++++
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 2.2	-	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	100/100	++++
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	-	LC	LC	LC	0	non	2014	LPO	93/100	++++
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Potentiel	nicheur potentiel (visiteur d'été)	-	-	LC	LC	EN	10	non	1994-2003	LPO		

Oiseaux nicheurs patrimoniaux

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de nidification	Statut de nidification des Oiseaux nicheurs dans la RN d'après LPO 2007-2014 et al.	Statut de protection		Statut de conservation (oiseaux nicheurs)				PNA ou PRA	Patrimonialité		Dernière année d'observation	Source de la donnée	Effectif (fréquence en % dans les relevés : moyenne LPO 2014 / VdS 2013)	Effectif (classe)
				Communautaire	National	Monde	France	Alsace			Note	Classe				
				Directive Oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Liste rouge 2012	Liste rouge nicheur 2011	Liste rouge nicheur 2014	Cotation ZNIEFF 2009							
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 1	Article 3	LC	VU	VU	5	non	25	A	2013	VdS	/7	+
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Potentiel	nicheur potentiel (sédentaire)	Annexe 1	Article 3	LC	LC	VU	20	non	23	A	2011	CSA		(+)
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	Annexe 1	Article 3	LC	LC	VU	5	non	21	A	2014	LPO	3/	(+)
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	Annexe 1	Article 3	LC	LC	VU	0	non	20	A	2014	CSA		(+)
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Possible	nicheur possible (visiteur d'été) passage migratoire	Annexe 1	Article 3	LC	LC	VU	0	non	20	A	2015	VdS		?
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 1	Article 3	LC	LC	NT	0	non	19	A	2015	VdS	17/17	++
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 1	Article 3	LC	LC	LC	0	non	18	A	2014	LPO	33/17	++
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 1	Article 3	LC	LC	LC	0	non	18	A	2014	LPO	13/33	++
<i>Hippolais icterina</i>	Hypolais icterine	Probable	nicheur probable (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	VU	VU	5	non	15	B	2014	LPO		()
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Possible	nicheur possible (visiteur d'été) passage migratoire	-	Article 3	LC	VU	VU	0	non	14	B	2014	CSA		?
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Potentiel	nicheur potentiel (visiteur d'été) passage migratoire	-	Article 3	LC	LC	RE	0	non	13	B	1994-2003	LPO		?
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	VU	NT	0	non	13	B	2014	LPO	7/20	++
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	Possible	nicheur possible (visiteur d'été) passage migratoire	-	Article 3	LC	LC	VU	10	non	12	B	1999	LPO		?
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Possible	nicheur possible (sédentaire) passage migratoire hivernant	-	Article 3	LC	LC	VU	10	non	12	B	2007	CSA		?
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	NT	VU	0	non	12	B	2014	CSA		+
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	VU	10	non	12	B	2015	CSA		(+)
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	Probable	nicheur probable (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	NT	NT	0	non	11	B	2011	Denny consultant		()
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	Possible	nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	EN	0	non	11	B	2012	Denny consultant		?
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Possible	nicheur possible (visiteur d'été) pasage migartoire	-	Article 3	LC	NT	NT	0	non	11	B	2014	LPO	7/10	+
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle des rivages	Potentiel	nicheur potentiel (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	VU	0	non	10	B	1994-2003	LPO		

Oiseaux nicheurs patrimoniaux

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de nidification	Statut de nidification des Oiseaux nicheurs dans la RN d'après LPO 2007-2014 et al.	Statut de protection		Statut de conservation (oiseaux nicheurs)				PNA ou PRA	Patrimonialité		Dernière année d'observation	Source de la donnée	Effectif (fréquence en % dans les relevés : moyenne LPO 2014 / VdS 2013)	Effectif (classe)
				Communautaire	National	Monde	France	Alsace			Note	Classe				
				Directive Oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Liste rouge 2012	Liste rouge nicheur 2011	Liste rouge nicheur 2014	Cotation ZNIEFF 2009							
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	VU	0	non	10	B	2014	LPO		(+)
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Possible	nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	VU	0	non	10	B	2015	CSA		()
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	Potentiel	nicheur potentiel (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	NT	0	non	9	B	1994	ONF		C
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Potentiel	nicheur potentiel (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	NT	0	non	9	B	1994-2003	LPO		?
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 2.2	Article 3	LC	LC	NT	0	non	9	B	2003-2014	LPO		+++
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	NT	0	non	9	B	2014	LPO	/7	+
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen duc	Possible	nicheur possible (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	1994	ONF		?
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	Possible	nicheur possible (visiteur d'été) passage migratoire hivernant	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	1994-2003	LPO		
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	Possible	nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	1994-2003	LPO		?
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Potentiel	nicheur potentiel (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	1994-2003	LPO		?
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Potentiel	nicheur potentiel (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	1994-2003	LPO		
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Possible	nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2003	LPO		?
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	Possible	nicheur possible (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2003-2014	LPO	?	
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Possible	nicheur possible (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2003-2014	LPO	?	
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Possible	nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC		0	non	8	C	2012	CSA		
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Possible	nicheur possible (migrateur partiel)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2012	CSA		(+)
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Possible	nicheur possible (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2013	CSA		?
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Possible	nicheur possible (migrateur partiel)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2013	VdS	3/3	(+)
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	CSA		+
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Certain	nicheur certain (migrateur partiel)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	/10	+

Oiseaux nicheurs patrimoniaux

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de nidification	Statut de nidification des Oiseaux nicheurs dans la RN d'après LPO 2007-2014 et al.	Statut de protection		Statut de conservation (oiseaux nicheurs)				PNA ou PRA	Patrimonialité		Dernière année d'observation	Source de la donnée	Effectif (fréquence en % dans les relevés : moyenne LPO 2014 / VdS 2013)	Effectif (classe)
				Communautaire	National	Monde	France	Alsace			Note	Classe				
				Directive Oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Liste rouge 2012	Liste rouge nicheur 2011	Liste rouge nicheur 2014	Cotation ZNIEFF 2009							
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	97/100	++++
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	73/90	+++
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	97/97	+++
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	57/93	+++
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	97/97	++++
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	20/47	++
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	3	(+)
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	73/97	++
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	40/53	++
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	97/100	++++
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	73/93	+++
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	13/20	++
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	13/10	++
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	60/67	+++
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	23/63	++
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	17/47	++
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	100/100	++++
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	3/3	+++
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	3/3	(+)
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	3/17	+

Oiseaux nicheurs patrimoniaux

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de nidification	Statut de nidification des Oiseaux nicheurs dans la RN d'après LPO 2007-2014 et al.	Statut de protection		Statut de conservation (oiseaux nicheurs)				PNA ou PRA	Patrimonialité		Dernière année d'observation	Source de la donnée	Effectif (fréquence en % dans les relevés : moyenne LPO 2014 / VdS 2013)	Effectif (classe)
				Communautaire	National	Monde	France	Alsace			Note	Classe				
				Directive Oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Liste rouge 2012	Liste rouge nicheur 2011	Liste rouge nicheur 2014	Cotation ZNIEFF 2009							
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Probable	nicheur probable (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	3/	()
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Probable	nicheur probable (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	3/3	()
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Possible	nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO		(+)
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Possible	nicheur possible (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO	/3	+
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	Possible	nicheur possible (visiteur d'été) passage migratoire	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	LPO		(+)
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2014	ODONAT	/7	+
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Certain	nicheur certain (sédentaire)	Annexe 2.2	Article 3	LC	-	HL	0	non	8	C	2015	VdS		+
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2015	VdS	7/	+
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Certain	nicheur certain (sédentaire)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2015	VdS	3/7	+
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	Certain	nicheur certain (visiteur d'été)	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2015	VdS		+
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Potentiel	nicheur potentiel (sédentaire) passage migratoire hivernant	-	Article 3	LC	LC	LC	0	non	8	C	2015	VdS		(+)
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Potentiel	nicheur potentiel (visiteur d'été)	-	-	LC	LC	EN	10	non	5	C	1994-2003	LPO		
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Probable	nicheur probable (visiteur d'été)	Annexe 2.2	-	LC	DD	VU	10	non	4	C	2010	LPO		()
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Certain	nicheur certain à actualiser (sédentaire)	Annexe 2.1 et 3.2	-	LC	LC	VU	5	non	3	C	1994-2003	LPO		(+)
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	Potentiel	nicheur potentiel (sédentaire)	Annexe 2.1 et 3.1	-	LC	LC	EN	0	non	3	C	1994-2003	LPO		?
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Potentiel	nicheur potentiel (visiteur d'été)	Annexe 2.2	-	LC	LC	NT	0	non	1	C	1994-2003	LPO		
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Potentiel	nicheur potentiel (sédentaire)	-	-	LC	LC	NT	0	non	1	C	1994-2003	LPO		(+)
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Probable	nicheur probable (visiteur d'été)	-	-	LC	LC	NT	0	non	1	C	2014	LPO		()

Oiseaux hivernants

Nom latin	Nom vernaculaire	Oiseaux "hivernant" dans la RN (d'après LPO 2007-2014 et al.)	Statut de protection		Statut de conservation		Patrimonialité		Dernière année d'observation	Source de la donnée
			Communautaire	National	France	Alsace	Note	Classe		
			Directive Oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Liste rouge hivernants 2011	Présence d'hivernant en Alsace (http LPO 2015)				
<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette	hivernant passage migratoire	Annexe 1	Article 3	LC	rare	21	A	2014	CSA
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	hivernant passage migratoire	-	Article 3	NAd	assez rare	10	B	2012	CSA
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	hivernant passage migratoire	-	Article 3	DD	assez commun	9	B	2003-2014	LPO
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	hivernant	-	Article 3	NAd	assez commun	9	B	2010,00	CSA
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	hivernant	-	-	LC	assez commun	1	C	2003-2014	LPO
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	hivernant passage migratoire	-	-	NAd	assez commun	1	C	2003-2014	LPO

Oiseaux en passage migratoire

Nom latin	Nom vernaculaire	Passages migratoires dans la RN (d'après LPO 2007-2014 et al.)	Statut de protection		Statut de conservation	PNA ou PRA	Dernière année d'observation	Source de la donnée
			Communautaire	National	Alsace			
			Directive oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Présence migrateur en Alsace (LPO 2015)			
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	passage migratoire nidification potentielle	-	Article 3	assez commun	non	2015	VdS
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	passage migratoire	Annexe 2.1	-	assez rare	non	2014	CSA
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	passage migratoire	-	Article 3	commun	non	2014	CSA
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	passage migratoire	-	Article 3	commun	non	2003-2014	LPO
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	passage migratoire hivernant	Annexe 1	Article 3	rare	non	2013	CSA
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	passage migratoire hivernant	-	Article 3	commun	non	2003-2014	LPO
<i>Bombycilla garrulus</i>	Jaseur boréal	passage migratoire	-	Article 3	-	non	2013	LPO
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	passage migratoire	Annexe 1	Article 3	rare	oui (2008-2012)	2014	CSA
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	passage migratoire nidification potentielle	-	-	assez commun	non	1999	CSA
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	passage migratoire hivernant	-	Article 3	commun	non	2003-2014	LPO
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	passage migratoire	Annexe 1	Article 3	assez commun	non	1994	ONF
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Gros bec casse noyaux	passage migratoire hivernant	-	Article 3	commun	non	2003-2014	LPO
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre	passage migratoire	-	Article 3	commun	non	2003-2014	LPO
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobe mouche noir	passage migratoire	-	Article 3	assez commun	non	1994-2003	LPO
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	passage migratoire	-	Article 3	assez commun	non		
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	passage migratoire	-	Article 3	commun	non	2015	VdS
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	passage migratoire	Annexe 1	Article 3	assez rare	non	2004	CSA
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	passage migratoire nidification potentielle	Annexe 1	Article 3	assez commun	non	2014	LPO
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	passage migratoire	-	Article 3	assez commun	non	1994-2003	LPO
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	passage migratoire	Annexe 1	Article 3	rare	non	2013	CSA
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	passage migratoire	-	Article 3	assez commun	non	2013	LPO

Oiseaux en passage migratoire

Nom latin	Nom vernaculaire	Passages migratoires dans la RN (d'après LPO 2007-2014 et al.)	Statut de protection		Statut de conservation	PNA ou PRA	Dernière année d'observation	Source de la donnée
			Communautaire	National	Alsace			
			Directive oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Présence migrateur en Alsace (LPO 2015)			
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	passage migratoire hivernant	-	Article 3	assez rare	non	2012	CSA
<i>Saxicola ruberta</i>	Tarier des prés	passage migratoire nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	assez commun	non	2001	ODONAT
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	passage migratoire	-	-	assez rare	non	1998	AERU
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	passage migratoire hivernant	-	Article 3	commun	non	2003-2014	LPO
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	passage migratoire nidification potentielle	-	Article 3	-	non	2014	LPO
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	passage migratoire (hors RN)	Annexe 2.1	-	assez commun	non	2012	ODONAT
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	passage migratoire (hors RN)	-	Article 3	assez commun	non	2014	ODONAT
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	passage migratoire	Annexe 2.1	-	assez rare	non	2013	LPO
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	passage migratoire hivernant	Annexe 2.1	-	commun	non	2003-2014	LPO
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	passage migratoire nicheur potentiel	Annexe 2.1	-	commun	non	1994-2003	LPO

Oiseaux patrimoniaux en passage migratoire

Nom latin	Nom vernaculaire	Passages migratoires dans la RN (d'après LPO 2007-2014 et al.)	Statut de protection		Statut de conservation	PNA ou PRA	Patrimonialité		Dernière année d'observation	Source de la donnée
			Communautaire	National	Alsace		Note	Classe		
			Directive oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Présence migrateur en Alsace (http LPO 2015)					
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	passage migratoire	Annexe 1	Article 3	rare	oui (200-2012)	31	A	2014	CSA
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	passage migratoire hivernant	Annexe 1	Article 3	rare	non	21	A	2013	CSA
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	passage migratoire	Annexe 1	Article 3	rare	non	21	A	2013	CSA
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	passage migratoire	Annexe 1	Article 3	assez rare	non	20	A	2004	CSA
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	passage migratoire	Annexe 1	Article 3	assez commun	non	19	A	1994	ONF
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	passage migratoire nidification potentielle	Annexe 1	Article 3	assez commun	non	19	A	2014	LPO
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	passage migratoire hivernant	-	Article 3	assez rare	non	10	B	2012	CSA
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	passage migratoire nidification potentielle	-	Article 3	assez commun	non	9	C	2015	VdS
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobe mouche noir	passage migratoire	-	Article 3	assez commun	non	9	C	1994-2003	LPO
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	passage migratoire	-	Article 3	assez commun	non	9	C		
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	passage migratoire	-	Article 3	assez commun	non	9	C	1994-2003	LPO
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	passage migratoire	-	Article 3	assez commun	non	9	C	2013	LPO
<i>Saxicola ruberta</i>	Tarier des prés	passage migratoire nicheur possible (visiteur d'été)	-	Article 3	assez commun	non	9	C	2001	ODONAT
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	passage migratoire (hors RN)	-	Article 3	assez commun	non	9	C	2014	ODONAT
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	passage migratoire	-	Article 3	commun	non	8	C	2014	CSA
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	passage migratoire	-	Article 3	commun	non	8	C	2003-2014	LPO
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	passage migratoire hivernant	-	Article 3	commun	non	8	C	2003-2014	LPO
<i>Bombycilla garrulus</i>	Jaseur boréal	passage migratoire	-	Article 3	-	non	8	C	2013	LPO
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	passage migratoire hivernant	-	Article 3	commun	non	8	C	2003-2014	LPO
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Gros bec casse noix	passage migratoire hivernant	-	Article 3	commun	non	8	C	2003-2014	LPO
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre	passage migratoire	-	Article 3	commun	non	8	C	2003-2014	LPO

Oiseaux patrimoniaux en passage migratoire

Nom latin	Nom vernaculaire	Passages migratoires dans la RN (d'après LPO 2007-2014 et al.)	Statut de protection		Statut de conservation	PNA ou PRA	Patrimonialité		Dernière année d'observation	Source de la donnée
			Communautaire	National	Alsace		Note	Classe		
			Directive oiseaux 79/409/CEE	Arrêté de 2009	Présence migrateur en Alsace (http LPO 2015)					
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	passage migratoire	-	Article 3	commun	non	8	C	2015	VdS
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	passage migratoire hivernant	-	Article 3	commun	non	8	C	2003-2014	LPO
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	passage migratoire nidification potentielle	-	Article 3	-	non	8	C	2014	LPO
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	passage migratoire	-	-	assez rare	non	2	C	1998	AERU
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	passage migratoire	Annexe 2.1	-	assez rare	non	2	C	2014	CSA
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	passage migratoire	Annexe 2.1	-	assez rare	non	2	C	2013	LPO
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	passage migratoire nidification potentielle	-	-	assez commun	non	1	C	1999	CSA
<i>Tringa nebularia</i>	Chevallier aboyeur	passage migratoire (hors RN)	Annexe 2.1	-	assez commun	non	1	C	2012	ODONAT

Annexe 27

Les mammifères de la réserve naturelle
(hors chiroptères)

Sources des données mammifères et légendes associées aux tableaux de données

Sources des données Mammifères

Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
Arrêté du 30 juin 2015 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles
Arrêté préfectoral fixant les périodes de chasse de gibier sédentaire pour la campagne cynégétique 2015/2016 dans le département du Bas-Rhin et autorisant le tir de nuit du sanglier jusqu'au 1er février 2016 inclus
Arrêté préfectoral fixant l'espèce sanglier (<i>Sus scrofa</i>) comme nuisible sur l'ensemble du département du Bas-Rhin ainsi que les modalités de destruction à tir de cette espèce pour la campagne allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016
Base de donnée GEPMA 2000-2011 (in Deny consultant 2013)
CARBIENER R. 1992, Rapport scientifique définissant les particularités scientifiques et écologiques de la flore, de la faune, des sols et du système hydrographique des forêts du Rhin de Strasbourg. Présente les citations de Baumgart G.
CHAUVIN H. (GEPMA) 2016, Expertise mammologique au sein de la Réserve naturelle nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof / Illkirch Graffenstaden (67) - Rapport final - Février 2016
CSA 2015, Base de données site du Heysse (Illkirch_inventaires.xls, 1999/2014)
FELDMANN JB (VdS) 2015, observations quotidiennes
FEVE. F (SAFEGE Coord.) 2011, Création d'un champ captant au sud de l'agglomération strasbourgeoise Dossier de Déclaration d'Utilité Publique au titre du code de l'expropriation – Pièce n°A6-2. Réalisation de relevés de terrain de F. FEVE en 2010 et exploitation des données de l'ADT et d'ASCALAPHE
GEPMA 2016, Expertise mammologique au sein de la Réserve naturelle nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof / Illkirch Graffenstaden (67) - Rapport final - Février 2016
KOENIG P. & ULRICH B. (Deny Consultant 2012), Etude d'impact de l'augmentation des capacités de vidage du Polder d'Erstein (ACVP) 2013, exploitation de la base de données du GEPMA 2000-2011 et prospections de terrain
ODONAT 2015, base de donnees_FA_sites_espaces_verts_sauf_Plobsheim (1991-2014).xls

Légende Mammifères (Statut de présence actuelle dans la réserve)

certaine	présence avérée il y a moins de 5 ans
certain à actualiser	présence avérée il y a plus de 5 ans
certain ?	Concerne le Chat forestier, dont nous n'avons pas réceptionné les résultats de l'analyse génétique du piège à poil (cf Michel Wagner-CSA, 2014 et 2015 au Heysse)
potentielle	Aucune autre donnée sur l'espèce dans la RN ni à proximité, mais présence probable au regard des potentialités du milieu (Lérot) et des citations de Baumgart in Carbiener 1992 (données non localisées : Crocidure leucode, Crocidure musette, Musaraigne carrelet et pygmée, Mulot à collier et sylvestre), et des observations de Deny consultant à Plobsheim (Hermine)

Légende Mammifères (listes rouges)

CR: Critically endangered, en danger critique
EN: Endangered, en danger
VU: vulnerable, vulnérable
NT: Near threatened, quasi menacé
LC: Least concern, préoccupation mineure
DD: Data deficient, données insuffisantes
NA: Not applicable, non applicable
NE : Not evaluated : non évalué

Légende Mammifères (Directive Habitat CEE/62/43)

Annexe 2	ESPECES ANIMALES ET VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DONT LA CONSERVATION NECESSITE LA DESIGNATION DE ZONES SPECIALES DE CONSERVATION
Annexe 4	ESPECES ANIMALES ET VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE QUI NECESSITENT UNE PROTECTION STRICTE
Annexe 5	ESPECES ANIMALES ET VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DONT LE PRELEVEMENT DANS LA NATURE ET L'EXPLOITATION SONT SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET DE MESURES DE GESTION

Sources des données mammifères et légendes associées aux tableaux de données

Légende Mammifères (arrêté ministériel 2012, 2015)

Article 2	espèce et habitat de l'espèce intéralement protégé
Article 3	espèce protégée
Ch-Nu	Chassable - nuisible

Légende Mammifères (patrimonialité RNN)

Classe A	Forte valeur patrimoniale : note ≥ 10
Classe B	Valeur patrimoniale moyenne : note >5
Classe C	faible valeur patrimoniale : note >1

Mammifères (hors chiroptères)

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de présence actuel dans la RN	Statut de protection		Statut de conservation				PNA ou PRA	Dernière année d'observation	Source de la donnée
			Communautaire	National	Mondial	France	Alsace				
			Directive Habitat 92/43/CEE	Arrêté 2012, 2015	Liste rouge 2012	Liste rouge 2009	Liste rouge 2014	ZNIEFF Cotation 2009			
<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier	potentielle	-	-	LC	LC	LC	0	non	-	-
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	potentielle	-	-	LC	LC	LC	0	non	-	-
<i>Arvicola amphibius (=Arvicola terrestris)</i>	Campagnol terrestre	certaine	-	-	LC	DD	DD	0	non	2012	Denny consultant
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	certaine	-	Ch	LC	LC	LC	0	non	2015	VdS
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	certaine	-	-	LC	LC	LC	0	non	2015	VdS
<i>Crocidura leucodon</i>	Crocidure leucode	potentielle	-	-	LC	LC	NT	5	non	-	-
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	potentielle	-	-	LC	LC	LC	0	non	-	-
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	certaine	-	-	NT	LC	LC	0	non	2008	GEPMA (2015)
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	certaine	-	Article 2	LC	LC	LC	0	non	2012	Denny consultant
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier	à confirmer	Annexe 4	Article 2	LC	LC	LC	0	non	2015	CSA
<i>Glis glis</i>	Loir gris	potentielle	-	-	LC	LC	LC	0	non	-	-
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	certaine	-	Ch	LC	LC	NT	10	non	2012	Denny consultant
<i>Martes foina</i>	Fouine	certaine	-	Ch-Nu	LC	LC	LC	0	non	2015	GEPMA
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	certaine	Annexe 5	-	LC	LC	LC	0	non	2015	GEPMA
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	certaine	-	-	LC	LC	LC	0	non	2015	CSA
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	certaine	-	-	LC	LC	LC	0	non	2012	Denny consultant
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	potentielle	-	-	LC	LC	LC	0	non	-	-
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	potentielle	-	-	LC	LC	LC	0	non	-	-
<i>Mus musculus</i>	Souris domestique	potentielle	-	-	LC	LC	LC	0	non	-	-
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	certaine	Annexe 4	Article 2	LC	LC	LC	0	non	2016	GEPMA
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	potentielle	-	Ch	LC	LC	DD	0	non	2012	Denny consultant

Mammifères (hors chiroptères)

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de présence actuel dans la RN	Statut de protection		Statut de conservation				PNA ou PRA	Dernière année d'observation	Source de la donnée
			Communautaire	National	Mondial	France	Alsace				
			Directive Habitat 92/43/CEE	Arrêté 2012, 2015	Liste rouge 2012	Liste rouge 2009	Liste rouge 2014	ZNIEFF Cotation 2009			
<i>Mustela nivalis</i>	Bellette d'Europe	certaine	-	Ch	LC	LC	DD	0	non	?	GEPMA
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	certaine	Annexe 5	Ch	LC	LC	NT	10	non	2014	ODONAT
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	certaine	-	Ch	LC	NA	NAi	0	non	2015	VdS
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	potentielle	-	Article 2	LC	LC	NT	5	non	-	-
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	certaine	-	Ch	LC	NA	NAi	0	non	2012	Denny consultant
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne	certaine	-	Ch	NT	NT	NT	0	non	2012	Denny consultant
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	certaine	-	-	LC	NA	NAi	0	non	2015	VdS
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	certaine	-	Article 2	LC	LC	LC	0	non	2015	GEPMA
<i>Sorex araneus</i>	Musaraigne carrelet	potentielle	-	-	LC	DD	DD	0	non	-	-
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	potentielle	-	-	LC	LC	LC	0	non	-	-
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	certaine	-	Ch-Nu	LC	LC	LC	0	non	2015	VdS
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	certaine	-	-	LC	LC	LC	0	non	2015	VdS
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	certaine	-	Ch-Nu	LC	LC	LC	0	non	2015	GEPMA

Mammifères patrimoniaux (hors chiroptères)

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de présence actuel dans la RN	Statut de protection		Statut de conservation				PNA ou PRA	Dernière année d'observation	Source	Patrimonialité	
			Communautaire	National	Mondial	France	Alsace					Note	Classe
			Directive Habitat 92/43/CEE	Arrêté 2012, 2015	Liste rouge 2012	Liste rouge 2009	Liste rouge 2014	ZNIEFF 2009					
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier	à confirmer	Annexe 4	Article 2	LC	LC	LC	0	non	2015	CSA	13	A
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	certaine	Annexe 4	Article 2	LC	LC	LC	0	non	2016	GEPMA	13	A
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	potentielle	-	Article 2	LC	LC	NT	5	non	-		10	A
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	certaine	-	Article 2	LC	LC	LC	0	non	2015	GEPMA	8	B
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'europe	certaine	-	Article 2	LC	LC	LC	0	non	2012	Denny consultant	8	B
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne	certaine	-	Ch	NT	NT	NT	0	non	2012	Denny consultant	6	B
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	potentielle	-		NT	LC	LC	0	non	-		3	C
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	certaine	-	Ch	LC	LC	NT	10	non	2012	Denny consultant	3	C
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	certaine	Annexe 5	Ch	LC	LC	NT	10	non	2014	ODONAT	3	C
<i>Crociodura leucodon</i>	Crociodure leucode	potentielle	-	-	LC	LC	NT	5	non	-		2	C